C.R.I.C. N° 170 (2010-2011)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2010-2011

COMPTE RENDU

INTEGRAL

Séance publique de Commission*

Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports

Lundi 27 juin 2011

*Application de l’art. 151 du règlement du Parlement wallon

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 5

Absence motivée..... 5

Organisation des travaux..... 5

Examen de l'arriéré..... 5

Préfiguration des résultats de l'exécution des budgets de la Région wallonne pour l'année 2010 (Doc. 4-IIIe (2010-2011) - N° 1 et 1bis) 5

Examen des matières relatives aux compétences de M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la formation et des Sports

Orateurs : Mme la Présidente, M. Jeholet..... 5

Désignation d'un rapporteur..... 6

Exposé de M. Duchêne, Premier Auditeur-Réviseur à la Cour des comptes

Orateurs : Mme la Présidente, M. Duchêne, Premier Auditeur-Réviseur à la Cour des comptes, M. Borsus, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, M. Jeholet..... 6

Echange de vues

Orateurs : Mme la Présidente, M. Jeholet, M. Duchêne, Premier Auditeur-Réviseur à la Cour des comptes, M. Borsus, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, MM. Eerdekens, de Lamotte..... 15

Confiance au rapporteur..... 31

Projet de décret portant modification du décret du 23 juin 1994 relatif à la création et à l'exploitation des aéroports et aérodromes relevants de la Région wallonne (Doc. 399 (2010-2011) - N° 1)..... 32

Désignation d'un rapporteur..... 32

Exposé du Ministre Antoine

Orateurs : Mme la Présidente, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports..... 32

Discussion générale

Orateurs : Mme la Présidente, M. Borsus, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, M. Noiret, Mme Gonzalez Moyano, MM. de Lamotte, Eerdekens..... 33

Examen des articles

Orateurs : Mme la Présidente, M. Borsus, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports..... 40

Votes 41

Vote sur l'ensemble 41

Confiance à la rapporteuse..... 41

Projet de décret confirmant l'arrêté du Gouvernement wallon du 26 mai 2011, modifiant le décret du 17 janvier 2008 portant création d'un écobonus sur les émissions de CO^2 par les véhicules automobiles des personnes physiques (Doc. 400 (2010-2011) N°1)..... 42

Désignation d'un rapporteur..... 42

Exposé du Ministre Antoine

Orateurs : Mme la Présidente, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports..... 42

Echange de vues

Orateurs : Mme la Présidente, MM. Borsus, Disabato, Eerdekens, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, MM. Noiret, de Lamotte..... 43

Vote sur l'article unique..... 52

Vote sur l'ensemble..... 52

Confiance au rapporteur 52

Projet de décret ratifiant la décision du transfert à la Région wallonne du service de la taxe de circulation, de la taxe de mise en circulation et de l'eurovignette (Doc. 401 (2010-2011) - N° 1)..... 52

Désignation du rapporteur 53

Exposé du Ministre Antoine

Orateurs : Mme la Présidente, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, MM. Jeholet, Noiret, de Lamotte..... 53

Vote sur l'article unique..... 54

Vote sur l'ensemble..... 54

Confiance à la rapporteuse..... 55

Reprise de la séance..... 55

Interpellation et questions orales

Question orale de M. Disabato à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « le Conseil de l'éducation et de la formation »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Disabato, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports..... 55

Question orale de M. Stoffels à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « les évolutions conjoncturelles »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Stoffels, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports..... 56

Interpellation de M. Stoffels à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « la nécessité de mener une véritable politique transversale en matière d'emploi »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Stoffels, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports..... 58

Question orale de M. Stoffels à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « l'évaluation du Plan Formation Insertion »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Stoffels, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports..... 61

Question orale de Mme Gonzalez Moyano à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « l'état d'avancement de la réforme de l'alternance »

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Gonzalez Moyano, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports..... 62

Liste des intervenants..... 64

Abréviations courantes..... 65

Présidence de Mme Joëlle Kapompolé, Présidente

- La séance est ouverte à 15 heures 08 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

ABSENCE MOTIVÉE

Mme la Présidente. – Mme Cornet nous prie d'excuser son absence pour cause de maladie. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la Présidente. – Les questions orales :

- de M. Crucke, sur « la garantie du Holding communal » ;
- de M. Bolland, sur « la situation du Holding communal » ;
- de M. Elsen, sur « la valorisation des avantages aux stagiaires en formation professionnelle » ;
- de Mme Targnion, sur la « revalorisation de la prime de formation octroyée annuellement aux stagiaires » ;
- de Mme Zrihen, sur « le Programme de transition professionnelle » ;
- de M. Disabato, sur « le financement des MIRE » ;
- de M. Disabato, sur « une procédure en justice lancée par le Gouvernement bruxellois relative aux droits de tirage pour la remise au travail des chômeurs » ;
- de Mme de Coster-Bauchau, sur « les aides à l'emploi des CPAS » ;
- de M. Disabato, sur « le contrat de gestion du Forem et le projet de nouvelle régie » à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sont reportées.

La question orale de Mme Cremasco, sur « la Région wallonne a-t-elle les moyens de racheter le Standard ? » à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, est retirée.

EXAMEN DE L'ARRIÉRÉ

Mme la Présidente. – Chers collègues, je vous propose de démarrer nos travaux par l'examen de l'arriéré, en souhaitant la bienvenue à M. le Ministre Antoine et à M. Duchêne, Premier Auditeur-Réviseur.

Je voudrais surtout vous demander si, en ce qui concerne les avis A1025 et A1028 du Conseil économique et social de la Région wallonne, ainsi que l'avis A1033 du même conseil, nous devrions procéder à des examens en commission ou si on peut considérer qu'ils pouvaient être rayés de notre arriéré.

Peut-on considérer qu'ils sont retirés de l'arriéré ?

D'accord. À l'unanimité, il a été décidé que les documents susmentionnés sont retirés de l'arriéré.

PRÉFIGURATION DES RÉSULTATS DE L'EXÉCUTION DES BUDGETS DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE 2010 (DOC. 4-IIIe (2010-2011) — N° 1 ET 1*BIS*)

EXAMEN DES MATIÈRES RELATIVES AUX COMPÉTENCES DE M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen de la préfiguration des résultats de l'exécution des budgets de la Région wallonne pour l'année 2010.

La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Madame la Présidente, par rapport à l'ordre du jour, il faut faire en sorte qu'il soit effectivement question de la préfiguration des résultats de l'exécution du budget 2010. Connaissant la verve du ministre, je pense que nous risquons d'être noyés dans une grosse soupe budgétaire.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

M. Jeholet (MR). – Madame la Présidente, je vous demanderais, en tant que présidente, de bien faire respecter l'ordre du jour afin que, aujourd'hui,

nous débattions bien de la préfiguration des comptes 2010 et pas d'autre chose.

Je vous connais, Monsieur le Ministre, vous êtes un spécialiste de la grosse soupe.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. – M. Noiret est désigné en qualité de rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Exposé de M. Duchêne,
Premier Auditeur-Réviseur à la Cour des comptes

Mme la Présidente. – La parole est à M. Duchêne, Premier Auditeur-Réviseur.

M. Duchêne, Premier Auditeur-Réviseur à la Cour des comptes. – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, le rapport de la cour relatif à la préfiguration des résultats de l'exécution des budgets de l'année 2010 a été transmis le 30 mai 2011. En voici une présentation des grandes lignes.

Les recettes totales en 2010 se sont élevées à 7,7 milliards d'euros, contre 6,4 milliards en 2009. Il convient toutefois de souligner que, pour la première fois depuis un bon nombre d'années, des produits d'emprunts, à concurrence de 900 millions d'euros, ont été enregistrés parmi ces recettes. Hors sections particulières et produits d'emprunts, les recettes perçues en 2010 s'élèvent à 6,5 milliards d'euros, 6,3 milliards en 2009. Le taux de réalisation est de 99,1%. Les perceptions relatives à la partie attribuée de l'impôt des personnes physiques représentent près de 3,4 milliards d'euros, soit 26 millions d'euros de moins qu'en 2009. Les perceptions globales en matière d'impôts régionaux s'élèvent à 2,2 milliards d'euros, ce qui constitue une augmentation de 9,2% par rapport à 2009.

Les impôts régionaux perçus par l'État sont en hausse de 112 millions d'euros, c'est-à-dire de près de 6% par rapport à l'année 2009. Cette augmentation est principalement due à celle des droits d'enregistrement, dont le produit progresse de 106,7 millions d'euros. Cette hausse est principalement imputable aux transmissions à titre onéreux de biens immeubles qui augmentent de 88,6 millions d'euros ainsi que, dans une moindre mesure, des donations entre vifs de biens meubles ou immeubles, plus 11,3 millions d'euros.

En revanche, les perceptions relatives à l'euro-vignette diminuent de 3,2 millions d'euros et les recettes provenant du précompte immobilier, de 0,2 million d'euros.

Les impôts régionaux perçus par la région, à savoir la téléredevance et les impôts dits «de divertissement» dont le service a été repris par l'administration wallonne depuis le 1er janvier 2010, ont rapporté 183,9 millions d'euros, soit 36,3 millions de plus qu'en 2009. L'importance de ces recettes est due à la révision des taux applicables aux appareils automatiques de divertissement, ainsi qu'au versement, en début d'année, d'importants montants encore perçus par le Fédéral en 2009.

Les recettes imputées en matière de redevance radio-télévision se sont élevées à 133 millions d'euros, ce qui est inférieur de 12,3 millions d'euros aux estimations, mais supérieur de 22,3 millions aux perceptions de l'année précédente. On notera que, au 31 décembre 2009, il restait des droits recouvrés pour un total de 113,9 millions d'euros, dont 24,1 millions pour la seule année 2010.

En matière de taxes perçues par la région, on relèvera les éléments suivants: les perceptions en matière de taxe sur les déchets sont en nette diminution; elles s'élèvent à 20,6 millions d'euros contre 28,1 millions d'euros l'an dernier et 25,8 millions en 2008. Cette baisse de recette se constate au niveau des taxes sur les mises en décharge.

Le produit des taxes sur l'eau s'est élevé à 26,8 millions d'euros contre 17,6 millions d'euros en 2009. L'importance de ce montant s'explique par la prise en compte, sur l'année 2010, du versement du solde: 11,3 millions d'euros du Fonds wallon d'avance pour la réparation des dommages provoqués par les prises et pompages d'eau souterraine.

Il est à noter que, désormais, ces recettes incluent également des montants relatifs aux amendes pour incivilité environnementale: 0,4 million d'euros, et des montants relatifs à la redevance sur les dossiers d'agrément des chauffagistes: 0,2 million d'euros.

Les recettes diverses ont été perçues à hauteur de 261,9 millions d'euros, soit 92 millions d'euros de moins que la prévision. Parmi ces 92 millions d'euros, 70 millions devaient être versés par le Centre régional d'aide aux communes, le CRAC, mais n'ont finalement pas été réclamés dans la mesure où cette recette issue d'un organisme faisant partie du périmètre de consolidation n'aurait eu aucun impact sur le solde de financement SEC de la région.

Trois zones importantes et non récurrentes ont été perçues en 2010, à savoir:

- 18 millions provenant de la SOWAFINAL;
- 27 millions correspondant à la plus-value réalisée par la SRWT dans le cadre de la cession d'*Eurobus Holding*;
- et 57,7 millions d'euros reçus de la Communauté française dans le cadre des opérations de gestion dynamique de la dette.

Les recettes affectées non fiscales perçues en 2010 se chiffrent à 74,8 millions d'euros, et sont donc en nette hausse par rapport à celles de 2009, qui s'élevaient à 46 millions d'euros. Cette hausse résulte essentiellement de la perception d'une nouvelle recette de 3,5 millions d'euros dans le cadre de l'obligation de reprise des déchets d'emballage, ainsi que de la perception d'un montant important s'élevant à 15,8 millions d'euros de la part de la société Fluxys visant à dédommager la région suite à la destruction d'un pont, il y a plusieurs années.

En matière de recettes affectées, la cour a relevé, à plusieurs reprises, dans la présentation des budgets, pour le Fonds de solidarité internationale de l'eau, l'obligation de reprise des déchets d'emballage, des amendes pour incivilité ainsi qu'un manque de transparence dans la présentation qui en est donnée dans les budgets.

Hormis les crédits variables et sections particulières, les dépenses engagées et ordonnancées s'élèvent respectivement à près de 7,1 milliards d'euros et à 6,9 milliards d'euros, soit une baisse de respectivement 374 millions d'euros et 109 millions d'euros par rapport à l'année 2009. Le taux d'exécution en engagements des crédits qui avaient affiché une hausse l'an passé est en légère baisse en 2010, passant de 96,1% à 95,7%. Quant au taux des ordonnancements, il reste quasiment identique à celui de 2009.

En ce qui concerne les crédits variables, les moyens disponibles en engagement et en ordonnancement, s'élevant respectivement à 217,4 millions d'euros et 270,5 millions d'euros, ont été utilisés à hauteur de 71,7 millions d'euros et de 55,9 millions d'euros, laissant ainsi des soldes à reporter en 2011 de 145,7 millions d'euros et de 214,6 millions d'euros.

Les montants engagés et ordonnancés à charge du Fonds organique énergie sont à nouveau en diminution en 2010, alors qu'ils avaient connu une hausse constante jusqu'en 2008 inclus.

Il convient cependant de préciser que plusieurs allocations de base ont permis de financer les primes énergies.

Enfin, les engagements contractés à la charge des différents fonds de cofinancement européens figurant à la section particulière ont encore diminué en 2010 par rapport à 2009, passant de 193 millions d'euros à 81,4 millions d'euros.

Les ordonnancements sont également à nouveau sensiblement en baisse : 52,4 millions d'euros au lieu de 78,5 millions d'euros en 2009.

Abordons maintenant l'évolution de l'encours des engagements. Au terme de l'exercice 2010, l'encours des engagements s'établissait à 4 milliards d'euros, en augmentation de 134,7 millions d'euros, soit plus 3,5%, par rapport à l'exercice précédent. Cette progression est inférieure à celle constatée au cours des années antérieures. Elle provient essentiellement de l'encours des crédits dissociés qui croît de 98,4 millions d'euros, tandis que l'encours de la section particulière augmente de 23,7 millions d'euros et celui des fonds organiques diminue de 12,5 millions d'euros.

M. Borsus (MR). – Plus de 4 milliards d'encours ?

M. Duchêne, Premier Auditeur Réviseur à la Cour des comptes. – L'encours s'élève à 4 milliards d'euros.

J'aborde maintenant le point délicat des résultats généraux de l'exécution du budget.

L'exécution du budget 2010 se solde par un résultat global positif de 508,3 millions d'euros compte tenu d'une recette d'emprunt de 900 millions d'euros. Hors recettes d'emprunt section particulière, le solde budgétaire s'élève à -439,8 millions d'euros. Ce déficit budgétaire est moins important que celui de 2009, qui s'élevait à -776,4 millions d'euros, et inférieur à celui qui avait été fixé *ex ante*, soit -691,3 millions d'euros.

Cependant, et c'est ici qu'on aborde un point particulièrement délicat, la cour rappelle que l'évaluation des résultats budgétaires par rapport aux objectifs doit désormais être opérée sur la base du cadre de référence constitué par le SEC 95.

La cour a procédé à l'évaluation des résultats budgétaires de la Région wallonne par rapport aux objectifs qui étaient impartis pour l'année 2010. Cette analyse, menée à titre indicatif sans préjuger des corrections qui seraient effectuées par l'Institut des comptes nationaux, a été réalisée selon la même méthodologie que celle appliquée par cet institut aux résultats de l'année 2009.

Pour aboutir au solde de financement, on part du solde du regroupement économique, qui est en fait la consolidation des comptes de la région et de ceux des organismes qui font partie du périmètre de consolidation. Ce solde était encore provisoire au moment de la rédaction de ce rapport. Il doit être soumis à un certain nombre de corrections. La cour ne disposant pas de l'ensemble des éléments nécessaires, elle est dans l'impossibilité d'en calculer le montant. Elle a cependant pu déterminer la hauteur de certaines corrections concernant les amortissements et *leasing* financier ainsi que les imputations en matière d'impôts régionaux.

En se basant sur la jurisprudence appliquée en 2009 par l'ICN qui avait requalifié une série de prises de participation en dépense de capital, la cour a évalué le montant des corrections relatives à des

opérations du même type qui pourraient être opérées à 115,7 millions d'euros. Il s'agit bien ici d'une estimation. On vise ici notamment des augmentations répétitives de capital : la SOFICO, par exemple, la SOWAER, les interventions qui visent à combler en fait des déficits.

En outre, au-delà de ces 115,7 millions, 125,2 millions d'euros représentant les augmentations de capital de la SOGEPA et de la SOWALFIN ainsi que les montants qui leurs sont alloués pour la réalisation de leur mission déléguée, pourraient également être qualifiés par l'ICN en fonction de leur rentabilité. Il n'appartient pas à la cour d'émettre un avis à ce propos.

Des corrections concernant le périmètre de consolidation, qui s'établirait à 45,8 millions d'euros, ont également été relevées. Il s'agit essentiellement de la correction pour le Fonds wallon d'avances et pour la SRWT qui fait partie du périmètre de consolidation.

La cour rappelle que l'objectif budgétaire imposé à la région pour l'année 2009 consistait en un déficit de financement admissible de 364,7 millions d'euros maximum. Au vu des montants qui ont été évalués à titre de correction, la Région wallonne pourrait ne pas atteindre cet objectif. Le conditionnel s'impose toutefois ici, eu égard aux différentes inconnues.

En ce qui concerne les résultats financiers. En 2010, les opérations financières, budgétaires et de trésoreries se soldent par un déficit de 409 millions d'euros, contre 623 millions d'euros en 2009. Les caisses de la région, au 31 décembre 2010, s'établissaient -725,3 millions d'euros, contre -1454,7 millions d'euros lors de l'année précédente, soit 1,4 milliard.

Au 31 décembre 2009, en tenant compte de l'impact des trésoreries des organismes, soit 997,7 millions d'euros, le solde de trésorerie s'établit au montant de 273 millions d'euros.

L'encours de la dette directe de la région au 31 décembre 2010 a, quant à lui, augmenté de 1,1 milliard d'euros pour s'établir à 4,6 milliards d'euros.

Enfin, je terminerai en disant que la cour a effectué une analyse de l'exécution de certains programmes, au sein des différentes divisions organiques, basées essentiellement sur la consommation des crédits. Cette année l'examen a porté sur la quasi-totalité des divisions organiques. Deux analyses plus transversales ont été consacrées aux dépenses de personnes du Service public de Wallonie d'une part, et au respect de la règle N+2 dans le cadre des programmes européens d'autre part.

Ces matières feront l'objet d'un examen lors des commissions spécialisées.

Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les commissaires, j'en ai terminé avec cette présentation de la préfiguration 2010 et je vous remercie pour votre attention.

Mme la Présidente. – Merci pour votre exposé.

Avant de passer la parole aux différents commissaires, je propose d'écouter maintenant M. le Ministre Antoine, Ministre du Budget et des Finances.

La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Madame la Présidente, je remercie une nouvelle fois les services de la cour non seulement pour la qualité du rapport qui nous est soumis, mais pour les nombreux échanges que nous avons eus ces dernières semaines, voire ces derniers jours, pour permettre un partage des informations réactualisées qui renvoient, du reste, à la grande correction du représentant de la cour qui parlait d'inconnues et qui méritait d'être validée, vérifiée, par rapport au moment où les informations ont été communiquées à la cour et nous y reviendrons.

Pour entrer dans le vif du sujet, nous allons bien sûr vous présenter les résultats budgétaires, mais il nous faut voir si oui ou non il s'agit de la seule question qui importe à l'égard de l'Union européenne et du pouvoir fédéral. Est-ce que la Région wallonne respecte les engagements qu'elle a souscrits en décembre 2009 et en février 2010 ? Parce que, sur base d'une lecture rapide des informations qui ont été transmises à la cour, on pourrait peut-être en douter. C'est l'implicite de la page 24. Vous allez voir que la réponse à cette question se trouve à la page 93 du même rapport de la Cour des comptes concernant le FOREM, ce qui fait que, aujourd'hui, nous démontrerons que non seulement le gouvernement respecte l'engagement qu'il a souscrit à l'égard du Fédéral, mais qu'il fait même mieux que ce qu'il lui demandait en termes de résultats budgétaires. C'est donc avec une infinie sérénité que je me présente, au nom du gouvernement, devant vous et l'opinion publique wallonne pour dire à quel point nos comptes sont en bonne tenue et s'inscrivent dans la perspective du respect strict de la trajectoire telle que nous en avons convenu.

Si vous le voulez bien, parce que cela nécessite un peu de travail, de compréhension et d'attention des uns et des autres, nous allons traiter la question sur le plan des résultats budgétaires. Vous voyez ici les recettes réalisées. Je suis la cour pour que les choses soient très claires, puisque, au fond, c'est un échange entre le conseiller du parlement, le parlement et le gouvernement, qui a, à très juste titre, enlevé les recettes de la section particulière, les produits d'emprunts. C'est la DGT2 qui vous l'avait

transmis, c'est un peu nouveau, mais, selon les normes SEC, il ne faut évidemment pas les globaliser pour ne retenir que 5,513 milliards, c'est-à-dire un taux de réalisation de 99,1%, c'est mieux qu'en 2008, c'est un peu moins bien qu'en 2009, et la différence se trouve essentiellement au niveau des recettes diverses puisque, là aussi, obéissant strictement aux prescrits de l'Institut des comptes nationaux, nous avons enlevé — vous l'avez remarqué, M. Duchêne — la recette CRAC de 70 millions puisque nous ne pouvons pas tenir compte de transferts provenant d'OIP vers le budget wallon. Nous devons, en effet, neutraliser ces derniers.

En conséquence, le taux d'exécution est un peu inférieur à celui de l'année dernière. Si nous avions intégré ces 70 millions, nous serions probablement à un taux encore plus satisfaisant, mais je dirais que, à un moment où nous sortons d'une crise financière, — en 2010 nous étions encore atteints par les conséquences de la crise de 2008 et de 2009 — c'est plutôt une bonne exécution et, depuis lors, on a d'ailleurs constaté une reprise au niveau de nos recettes en la matière.

Si l'on prend les dépenses, en réaction à ce que la cour à souligné à juste titre, je voudrais peut-être faire une remarque concernant ce qui pourrait apparaître comme un manque de transparence: les arrêtés de transfert. Je rappelle qu'un arrêté de transfert doit faire l'objet d'une habilitation décrétale, sinon, nous ne pourrions pas l'organiser. La cour relève que nous en avons réalisé 106 alors que, en 2008, nous en avions fait 193 et 136 en 2009. Donc il y a moins d'arrêtés de transfert.

Les arrêtés de réallocation, que vous recevez très régulièrement sur les pupitres de l'assemblée, juste à côté, sont eux-mêmes en recul: 195 contre 283 et 242. Et encore, je veux les défendre, parce qu'ils proviennent de la logique même des cofinancements européens.

Dès lors que l'on crée une provision en fonction de la consommation dans les différentes compétences, on doit alimenter à partir de la provision. C'est donc une clause de sauvegarde, c'est une clause aussi de performance, on soutient les meilleures politiques et, d'autre part, non seulement les cofinancements européens, mais aussi le Plan Marshall. Ces deux éléments expliquent, pour une très large partie, ces arrêtés de réallocation. Nous ne pourrions pas procéder différemment, même s'ils sont en diminution. De toute façon, oserais-je dire qu'ils sont conformes, bien sûr, aux lois coordonnées sur la comptabilité de l'État.

Ayant répondu à ce préalable, parce qu'il est important, j'ai peut-être une petite remarque, parce que j'ai oublié de la mentionner. La cour relève, pour ceux qui ont lu le document — et j'en recommande la lecture -, qu'il n'y aurait pas eu de publication du *Moniteur*. Cela ne dépend pas des services de votre serviteur, mais bien de la chancellerie. Ceci dit, bien évidemment, nous avons contrôlé, et 78 arrêtés ont bel et bien fait l'objet d'une publication. Il en reste quelques-uns qui ont traîné, qui n'ont pas connu la publication que l'on souhaitait, de la chancellerie ou au *Moniteur*. Mais l'essentiel a bel et bien été publié et, de toute façon, distribué à notre assemblée.

Les résultats, toujours en termes de dépenses, sont intéressants. La Cour des comptes relève — c'est une grande première — la diminution de la consommation tant des moyens d'action — on le voit bien par rapport aux années précédentes, en tout cas par rapport à 2009 — qu'au niveau des moyens de paiement. Ceci dit, il n'y a eu aucun dépassement de crédits légaux. Toutes les habilitations de dépenses que vous nous avez confiées, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, ont été dûment et strictement respectées.

Nous en venons à la fameuse question. Et c'est là qu'ayant annoncé de manière très limitative les dépenses et recettes, c'est la question fondamentale du respect des engagements ou non. Vous voyez ici les soldes, hors fonds organiques et hors sections particulières, les 505. On y ajoute, comme il se doit, le solde des fonds organiques, et nous partons de 439,784, qui sera le montant de référence tant pour la cour que pour le gouvernement. Vous verrez que c'est dans le déroulé, par la suite, notamment des corrections sur la méthodologie SEC que nous n'aboutirons pas aux mêmes résultats. Que les choses soient claires, je ne chagrine évidemment pas la cour, puisque la cour ne disposait pas des éléments au moment où elle a procédé au regroupement économique, même si, *in fine*, et vous verrez que lorsqu'elle parlera de certains OIP, elle l'établira de manière assez fine pour le FOREM, qui est l'objet un peu perturbateur du solde SEC, et qui nous permet d'affirmer que nous respectons, bien au-delà même, l'objectif budgétaire.

On va retirer la section particulière. C'est essentiellement les crédits européens FEDER et FSE, ce qui nous amènera au solde global de 391,750 millions. Je voudrais dire aussi que, par rapport aux estimations initiales du budget, disparaît aussi la non-consommation de crédits, puisque la non-consommation est actée dans le niveau des dépenses. Donc, plus besoin de la mentionner. Je me plais à le souligner, parce que la cour le reconnaît elle-même, l'excellente estimation par les services du gouvernement, puisque nous avions évoqué 242 millions de non consommé et nous clôturons à 251,5. Je vais donc démontrer que nos estimations étaient rigoureuses. Ce n'est pas toujours le cas de tout le monde. Je rappelle, pour celles et ceux qui lisent la Cour des comptes version néerlandophone, que, dans le dernier rapport publié sur la préfiguration de nos amis du Gouvernement flamand, la cour avait relevé une forte différenciation, puisque le Gouvernement flamand

supposait une sous-estimation de 750 et ils ont clôturé à 485. Ce qui veut dire que cela n'est pas le fait du hasard, il doit y avoir une approche extrêmement sérieuse. La cour, lorsqu'elle évoque le modèle flamand, indique bien qu'il faut toujours se référer aux années précédentes pour établir, de manière la plus rigoureuse, la non-consommation de crédits. C'est ce que nous avons fait, à la différence du Gouvernement flamand, je voulais le porter à votre connaissance.

Nous en arrivons alors au solde de financement SEC. C'est ici que nous devons — et je le fais sous le contrôle de la cour — bien comprendre la méthode avant d'aller nier les chiffres. Nous partons, si vous êtes d'accord, des recettes de la Wallonie, quoi de plus normal. On va y soustraire les dépenses de notre Wallonie — jusque-là, je crois que tout le monde peut me suivre -, ce qui va déterminer, Monsieur Duchêne, le solde budgétaire. Vous me permettrez d'y ajouter les recettes des organismes consolidés. Je devrais bien sûr y soustraire, à l'inverse, les dépenses des organismes consolidés. C'est là que nous trouvons l'élément cardinal sur lequel, d'une lecture rapide, on pourrait s'opposer, mais sur lequel nous allons nous retrouver, qui est le solde de regroupement économique. Sur ce solde, nous allons alors appliquer ce qu'on appelle les corrections SEC, selon la méthodologie telle qu'elle a évolué dans le dernier manuel Eurostat, et tel que l'ICN l'applique, même si nous sommes surveillés, dans le bon sens du terme, par l'ICN. Ce qui ne veut pas dire que l'ICN n'a pas lui-même une méthodologie parfois différente d'Eurostat. Il n'aura pas échappé à la cour que pour l'organisme BAM, qui est chargé du développement, notamment du Ring d'Anvers, l'ICN avait validé la dépense en code 8, et Eurostat l'a contesté.

Je fais ce petit détour-là pour dire — et la Cour des comptes, avec infiniment de sagesse — si j'ose dire — le reconnaît elle-même — que nous ne sommes pas qualifiés. On peut d'ailleurs le regretter, parce que ce serait assez logique que la Cour des comptes établisse aussi les soldes SEC, mais ce n'est pas la mission qui lui a été confiée. Les conseillers de la cour disent «*À ce stade, nous ne pouvons pas établir le solde*». Ils sont d'autant moins amenés à le faire que l'ICN et Eurostat ne partagent pas nécessairement la même méthodologie. Pourtant, il y a un seul manuel, qui a d'ailleurs été complètement revisité l'année dernière, en septembre-octobre 2010.

C'est important de bien comprendre ce tableau parce que, sans quoi, on risque de s'accuser mutuellement d'affirmations qui seront totalement erronées. Retenons que le solde budgétaire, c'est bien de celui-là que nous partons — recettes moins dépenses -, c'est le chiffre de la cour, 439, c'est celui-là que nous allons étudier pour voir où nous en sommes. Vous le voyez ici, c'est donc bien à l'identique de la cour donc, dans ces constats-là, pas de difficulté. On prend les recettes hors sections particulières, on les *match* avec les dépenses hors sections particulières. Vous avez, tant pour le gouvernement que pour la cour, 439,8 en la matière. Il faut dire que l'année 2009 a été une *annus horribilis* — il faut le reconnaître — en termes de recettes et qu'elle va, pour nous comme pour le Fédéral, impacter quelques années en termes de diminution.

Reprenons ces 439,8 et établissons alors le solde du regroupement économique. Rappelons-nous le solde du regroupement économique, c'est le solde budgétaire plus les recettes des organismes consolidés, et moins leurs dépenses. Comme cela, on s'entend bien sur le solde de regroupement économique. Nous arrivons à moins 588,1, selon la cour. J'ai deux commentaires. Du reste, M. Duchêne n'a pas dit le contraire, il a été prudent dans son exposé, c'est relativement provisoire. Pourquoi ? Parce que la cour a été amenée à travailler sur des indications qui ont été transmises — Monsieur Duchêne, vous confirmerez ou pas, si vous voulez bien — par nos services du budget, la DGT2, en avril ; ce qui veut dire que certaines indications des OIP repartent parfois du budget initial, parfois du budget ajusté, mais jamais de l'exécution des comptes de ces OIP. Or, il s'agit bien des recettes et des dépenses constatées au bout d'une année. Donc, la photographie sur laquelle a travaillé la cour est une photographie qui, nécessairement, comporte des informations qui sont dépassées, puisqu'avril 2010 n'égale évidemment pas la clôture de l'année 2010, vous allez le voir dans les chiffres. Nous devons tenir compte des réalisations définitives du budget régional, elles sont connues. Vous verrez que nous devons également tenir compte des préfigurations des comptes des OIP, sur lesquels — Madame la Présidente, si vous l'acceptez — nous distribuerons même un document qui a été établi par la cellule d'informations financières qui reprend la préfiguration de l'exécution des comptes de ces OIP, et notamment du FOREM. Nous en sommes d'autant plus contents que la cour s'est livrée elle-même à une préfiguration de l'exécution. Vous la trouverez page 93. Vous voyez que la cour et nos services se rejoignent *in fine*.

J'en viens à cette différence. Il y a deux différences de taille, une qui est principale et une qui est accessoire. C'est le résultat 2010 du FOREM, qui a été établi par la cour sur base d'une information dépassée, avril n'étant pas décembre 2010. D'ailleurs, les services de la cour qui ont travaillé sur les différents OIP ont reconstitués le décompte final. Vous le trouverez page 93. Si vous allez voir, chers collègues, à la page 93 du rapport de la Cour des comptes tel qu'il nous est soumis, vous allez voir un tableau qui est à votre disposition et qui est assez clair. Le rapport de la Cour des comptes ne reprend plus «moins 176», mais «moins 18». Vous aurez donc compris qu'il y a une différence — et elle colossale, significative — dans l'appréciation de 158 millions d'euros Je le dis parce

que la cour elle-même, lorsqu'elle a fait le calcul, arrive à une toute autre conclusion que celle que lui avaient transmis, mais de manière prématurée en avril, les services du budget. Il y a là une surestimation évidente du dépassement du FOREM.

Sur le *slide* suivant, c'est le document — je sais qu'il est malaisé à lire, mais, rassurez-vous, il vous sera distribué — de la Cellule d'information financière, qui est évidemment capitale pour nous. Cette cellule a établi, pour quasi tout l'ensemble des OIP — vous le verrez de plus près -, les soldes constatés à l'exécution des comptes. Nous travaillons sur des éléments tout à fait fiables, d'autant que pour l'élément le plus significatif, le FOREM, il est corroboré par la cour elle-même.

Le solde final du FOREM, tel qu'établi en page 93, ce n'est donc pas «moins 176», comme repris en page 24, mais bien «moins 18». Cela fait, vous l'aurez compris, une amélioration pour le gouvernement de 158 millions. Cela change toute la lecture. On passe de la grise mine au sourire, on passe de l'inquiétude à la satisfaction d'avoir rempli strictement les objectifs de l'accord de coopération, mais aussi les objectifs du gouvernement.

Toujours au niveau des corrections du solde, puisqu'on a établi le solde de regroupement économique, il y a des éléments à corriger. C'est la même méthodologie qui s'applique à tous les niveaux de pouvoir. D'abord, les amortissements de la dette. On a peu d'amortissements puisque, comme vous le savez, l'essentiel de la dette wallonne est une dette perpétuelle, une dette *bullet*. On paie les intérêts, et lorsque la dette arrive à échéance, on réemprunte. C'est la même chose au Fédéral. C'est différent des communes, c'est d'ailleurs pour cela que l'intégration dans les normes SEC au niveau communal mériterait tout un débat. Nous avons donc ici essentiellement des *leasings* immobiliers qui sont visés et pour lesquels, de manière indubitable, la cour reprenant les mêmes chiffre, nous avons une correction de 39,4 millions.

On a alors la même chose pour les OIP, de manière beaucoup plus modeste : 2,3.

Et on a un glissement d'impôts régionaux sur lequel la Cour des comptes s'exprime, qui est de savoir s'il faut comptabiliser ces impôts au moment où ils sont nés et ont donné leurs droits ou au moment où ils sont versés. On a généralement un mois de différence. Bon, on a suivi, on fait donc moins 3.3 en la matière. Nous sommes donc là à l'identique de la Cour des comptes.

On arrive alors au deuxième débat que nous ayons eu avec l'Institut des comptes nationaux, c'est-à-dire ces fameux codes 8, octroi de crédits et de prise de participation qui viennent flatter le résultat le moment venu ou, au contraire, le dégrader sachant que – et la Cour des comptes le relève – nous avons communication du résultat des travaux de l'ICN fin septembre début octobre, donc à un moment où, fatalement, l'année 2010 était très largement consommée. Nous n'avons donc pu corriger que la seule recette CRAC que nous avons enlevée puisque l'Institut des comptes nationaux ne la reconnaissant pas, nous l'avons enlevée. Le reste, en dépenses, c'était difficile de modifier en octobre un budget, d'autant que l'Institut des comptes nationaux a une tout autre approche que par le passé. Auparavant, il devait faire la charge de la preuve que nous étions en infraction par rapport à la législation européenne. Depuis lors, le syndrome grec, portugais, espagnol est passé et nous devons maintenant faire la démonstration qu'au contraire, nous-mêmes, nous respectons scrupuleusement les règles.

Donc, la charge de la preuve est différente en la matière. Ce qui fait que nous les avons intégrés pour l'année 2010. Et, en 2011, la cour le relève également que nous avons tenu comptes – là, nous pouvions le faire puisqu'entre septembre et octobre 2010 et le vote par le parlement du budget 2011, nous avons pu soit abandonner certaines corrections SEC soit, au contraire, parce que nous sommes toujours en débat avec l'Institut des comptes nationaux, les reprendre en corrections, mais en les neutralisant par une dépense provisionnelle budgétaire (quand bien même elle serait corrigée, la dépense budgétaire est existante.) Donc, nous avons été très prudents en 2011, mais nous n'aurions pas pu faire plus tôt, puisque nous ne le savions pas, l'Institut n'ayant publié son rapport que fin septembre, début octobre.

La cour retient une correction positive de 161,5 millions et elle reclasse pour 115 millions essentiellement en application les normes ICN pour lesquelles vous voyez que nous avons introduit des corrections dès l'ajustement 2010, mais surtout en 2011.

M. Borsus (MR). – C'est assez étrange, je me souviens de votre communication à l'époque : il n'y avait aucun problème, tout le monde se trompait quasiment et aujourd'hui vous nous détailler combien vous avez dû corriger un certain nombre d'éléments prudemment, donc c'est exactement le contraire de ce que, avec force, vous affirmiez. J'en réfère aux médias, si vous le souhaitez.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Mais avec plaisir, je sais qu'ils importent beaucoup pour vous et c'est bien normal, et pour la démocratie, mais je voudrais simplement dire qu'à l'époque, je vous avais indiqué : *«Si j'ai du chocolat sur la bouche, eh bien, je l'enlèverai»*. C'est cela que j'ai dit. Et donc, il y a effectivement des corrections que nous avons intégrées d'office, notamment les 70 millions du CRAC. D'autres pour lesquelles nous

avons inscrit des provisions notamment pour la SOFICO et la SPGE….

M. Borsus (MR). – On ne va pas faire une polémique avec cela. Votre discours d'aujourd'hui est totalement contradictoire avec celui que vous teniez lorsque la polémique a surgi. Vous aviez dit : «*L'ICN se trompe, d'ailleurs la Cour des comptes n'est pas d'accord. Je vais démontrer tout cela, et cætera* ». Vous aviez la même assurance que celle que vous déployez aujourd'hui pour nous dire : «*Non, non ils se sont trompés de date, mais regardez à la page 93*». Avec la même assurance, il y a quelques mois, vous avez dit qu'il n'y avait aucun problème. Aujourd'hui, vous expliquez, benoîtement, l'ensemble des corrections que vous avez dû faire.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Monsieur Borsus, le plus important n'est pas la polémique que vous tentez d'installer, mais de respecter les nouvelles normes d'Eurostat. Quand votre voisin était titulaire de l'économie, jamais on n'est venu le quereller sur les prises de participation qu'il assurait à la SOWALFIN, qu'il avait d'ailleurs créé, et dans les invests. C'était à l'époque des prises de participation dans des entreprises. Depuis lors, l'approche de l'ICN a changé, nous ne devons plus attendre que l'ICN, comme ce fut le cas pour l'époque de Serge Kubla, vienne démontrer que Serge Kubla, Jean-Claude Marcourt, votre serviteur se sont trompés; nous devons dire maintenant pour toutes les prises de participation démontrées que nous avons raison. Et donc, cela, je le maintiens — c'est en cela, Monsieur Borsus, mais bon vous pouvez modifier la vérité peu importe – que pour un certain nombre de dépenses, nous ne sommes pas d'accord avec l'ICN, nous le maintenons.

Mme la Présidente. – Chers collègues, on va laisser le Ministre terminer son exposé.

M. Jeholet (MR). – Excusez-moi, ici, on examine des chiffres. j'ai dit qu'on annonçait une grosse soupe du Ministre, on est déjà à la grosse soupe.

Vous venez avec des chiffres du FOREM, des corrections dont on n'est pas au courant. D'ailleurs, moi je souhaiterais…

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Si, page 93.

M. Jeholet (MR). – …avoir aussi, après votre exposé l'avis de la Cour des comptes sur ce sujet-là, car il faut arrêter de rire dans cette commission, Monsieur le Ministre. Et par rapport à l'Institut des comptes nationaux, vous avez roulé les mécaniques. Ici, vous avez discrédité l'Institut des comptes nationaux à l'époque, souvenez-vous des propos que vous avez tenus ici ou en séance plénière.

Maintenant, vous êtes nettement moins fier. Par contre, vous nous aviez promis des rencontres avec l'Institut des comptes nationaux.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Non.

M. Jeholet (MR). – Vous mentez comme un arracheur de dents.

Mme la Présidente. – Je vous en prie, cher collègue !

M. Jeholet (MR). – Attendez, laissez-moi terminer, Madame la Présidente, parce qu'à un moment donné, il faut savoir quel jeu on joue ici, dans cette commission.

M. le Ministre allait prendre des contacts avec les cabinets, il allait revenir vers la commission. On n'en sait toujours rien aujourd'hui, si ce n'est qu'il roule moins des mécaniques, et qu'il n'est pas très fier.

Ça, c'est la réalité, maintenant on s'en prend à la Cour des comptes, après l'Institut des comptes nationaux. Vous allez encore continuer longtemps, Monsieur le Ministre ? Pour faire croire que les résultats budgétaires sont bons ? Pour faire croire que les finances de la Région wallonne sont bonnes ? Il faut arrêter, Monsieur le Ministre. On en reviendra au débat, mais il faut arrêter. Et par rapport à l'Institut des comptes nationaux, je souhaiterais avoir d'autres précisions et pas venir avec vos arguments qui sont les mêmes qu'il y a quelques mois alors que vous avez su discréditer l'Institut des comptes nationaux.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je ne comprends pas l'emportement de M. Jeholet.

D'abord, je n'ai aucun reproche, contrairement à ce que vous indiquez, à l'égard de la cour, je cite la cour. Et c'est dommage que vous n'ayez pas lu le document parce que si vous l'aviez lu en entier, page 93, vous auriez vu le tableau avec le solde du FOREM, qui est, Monsieur Duchêne, si je ne me trompe pas, je lis page 93, moins 18 056 000 millions d'euros. C'est clairement dans le rapport de la cour. Donc, pardonnez-moi, je ne fais que lire la Cour des comptes *in extenso* et je vous conseille la même démarche.

En ce qui concerne l'Institut des comptes nationaux, vous avez demandé l'audition et je vous ai répété, à l'époque, qu'il suffisait d'aller consulter la publication sur leur site, et tout cela est disponible. L'Institut des comptes nationaux, pardonnez-moi, n'est pas le conseiller du parlement,

il est chargé par le Gouvernement fédéral, et je pense que le ministre des finances est bien représenté, de la validation de nos objectifs et du respect de ceux-ci.

M. Jeholet (MR). – Vous deviez revenir vers nous, vous ne l'avez jamais fait parce que vous êtes dans vos petits souliers, tout simplement. Et vous roulez moins les mécaniques que vous ne l'avez fait ici dans cette commission.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Pas du tout. J'ai dit d'emblée dit, mais vous ne m'écoutez pas, que nous sommes tout à fait sereins par rapport au respect de l'objectif puisque nous faisons beaucoup mieux que ce que le Fédéral nous a demandé et nous sommes dans les cordes de nos objectifs en la matière.

Donc, nous avons, Madame la Présidente, modifié, au moment où nous pouvions le faire, les recettes en 2010, conformément à l'ICN, et puis nous les avons intégrées en 2011 – premier moment où nous pouvions le faire.

On en arrive alors au périmètre de consolidation de moins 45 millions d'euros qui reprend les organismes qui n'auraient pas été intégrés dans ce périmètre et, pour l'essentiel, nous trouvons la SRWT où la cour pointe un solde final de –34,5 alors que nous l'avions estimé à –55, ce qui veut donc dire que c'est mieux que ce qu'on espérait.

Deuxième remarque sur ce périmètre, c'est une remarque de la cour sur laquelle nous voudrions nous faire entendre. En effet, la cour prend une correction négative de 11,3 pour un versement qui a été opéré par le Fonds wallon d'avance en faveur du budget régional. Et la cour dit: *« Je ne retrouve pas la dépense, donc, il y a là un problème par rapport au périmètre consolidé »*. Nous ne sommes pas d'accord, très respectueusement, avec cette appréciation puisque ce fonds a été supprimé. Donc, en 2010, il ne peut plus connaître de dépense, il ne peut plus apporter qu'une recette à la région, ce qui explique cette approche méthodologique; c'est du reste la seule que nous avons en différence avec la cour puisque le fonds n'existant plus, il ne peut donc plus générer de dépenses et donc, la recette vient d'autant améliorer notre modèle budgétaire.

Par contre, pour la SRWT, nous partageons l'appréciation de la cour. On en arrive donc au tableau qui est le seul qui importe pour le Fédéral, pour Eurostat, pour l'Institut des comptes nationaux, et vous revoyez, tout en haut, Madame la Présidente, le chiffre commun que j'ai cité du solde budgétaire de 439,8. Vous voyez ensuite les soldes budgétaires du regroupement économique et c'est là que vous voyez la différence du Fonds du FOREM puisque la différence, telle qu'elle est apparue en page 93, nous donne une amélioration de 158,7 par rapport à l'appréciation de la cour en page 24. On a les mêmes amortissements de la cour: pour la dette: 39,4, pour les OIP: 2,3. Nous avons repris le glissement des impôts : 3,3 et nous avons fait nôtres les corrections liées au code 8: 162,6.

Vous avez ensuite le périmètre de consolidation où nous avons une amélioration de 11 millions que je viens de vous expliquer sur base du fonds qui a disparu – il n'y a donc plus de dépenses, cela ne peut être qu'une recette. Et puis, vous arrivez au solde de financement SEC qui pour nous, clairement, s'établit à 257,9. Le Fédéral l'avait fixé à 364,7, c'est donc une amélioration de 106,8 millions d'améliorations par rapport à ce que le Fédéral nous demande et votre gouvernement avait fixé l'objectif à –264,7, c'est-à-dire une amélioration de 6,8. Donc, dans les deux cas, si vous acceptez ce que la Cour des comptes établit elle-même en page 93 sur le FOREM, si on accepte le principe qu'un fonds qui est abrogé ne peut plus avoir de dépenses – correction de 11 au-delà des 158 – vous avez malgré l'intégration de la cour des corrections code 8 puisqu'ils ont recalculé de la même manière que l'Institut des comptes nationaux – donc pas de souci pour l'avenir –, vous avez malgré cela une amélioration nette par rapport à ce que le Fédéral nous demande et par rapport à l'objectif du gouvernement. Ce n'est pas moi qui le dis tout seul. J'aurais pu distribuer le document qu'ont fait circuler M. Van Hengel et Wathelet au moment de la préfiguration de l'exécution entités 2 et 1 où, clairement, le Gouvernement fédéral se félicite de l'exécution du budget 2010 de la région et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Un petit mot sur le résultat, selon l'optique financière, avec un +273 que nous devons *matcher* entre d'une part l'encaisse régionale de –125, mais qui est corrigée, évidemment, par la centralisation de la trésorerie et, de l'autre, la centralisation de trésorerie qui existe par ailleurs aussi au niveau flamand. Tout cela nous laissant une appréciation positive de 273.

J'en viens alors à une remarque de la cour et je me suis permis de la reprendre parce qu'elle a fait l'objet, Madame la Présidente, de très nombreuses interpellations et questions orales, c'est le contentieux. Rappelez-vous ce nombre d'associations de particuliers et d'entreprises qui étaient malheureusement commissionnées au service du contentieux puisqu'il n'y avait plus qu'une seule directrice. Depuis lors, nous avons avec notre collègue, M. Nollet, procédé au recrutement de 7 juristes: 2 statutaires et 5 contractuels puisqu'il n'y avait plus de statutaires disponibles.

Vous voyez que, comme je vous l'avais indiqué, je m'étais engagé, sur ce point-là, à vous communiquer les résultats. L'encours est en train de fondre, puisqu'il est passé, au début de cette année, de 168 millions à 36 millions. Nous sommes en train

de résorber ce contentieux à toute vitesse, ce qui, souvent, est un sujet délicat.

Un petit mot sur la dette, puisqu'elle a été évoquée. Vous voyez ici la dette directe et la dette telle qu'elle a été reprise, la dette indirecte. Effectivement, nous passons — c'est bien sûr le corollaire de la chute de nos recettes 2009, consolidées en 2010 — de 4,2 milliards à 5,363 milliards. Tandis que la dette à court terme, puisque nous avons consolidé les opérations de 2009, qui étaient des découverts de trésorerie qui étaient à un niveau d'intérêt très bas. Lorsque nous les avons consolidées en 2010, nous avons pu — vous allez le voir — réaliser des opérations à long terme extrêmement intéressantes en termes de taux. Ce n'est pas propre qu'à la région, ce gros milliard d'évolution, puisque si vous prenez la dette fédérale, entre fin 2009 et fin 2010, elle a progressé de 20 milliards d'euros. Vous voyez que, pour tous les niveaux de pouvoir, nous ressentons le choc de la perte de recettes et donc de la période transitoire où nous devons emprunter, avant de retrouver l'équilibre. Vous allez voir que nous sommes tout à fait dans les clous.

En 2010, nous avons emprunté 1,498 milliard. Dans cette somme, vous trouvez le solde nécessaire en 2010 plus la consolidation du découvert de trésorerie de 2009. On n'a pas pu organiser la couverture d'emprunt, donc c'est le contrat caissier qui nous a aidés. Cela représente deux années, en quelque sorte. Vous voyez que nous avons fait une bonne réalisation de la dette, avec un taux moyen de 3,25, qui est assez correct, avec un *spray* de 27 de points de base. Je rappelle quand même que notre notation — on y reviendra — a été confirmée par *Moody's*, mais qu'elle est juste inférieure à celle du Fédéral, puisque nous avons une volatilité des impôts régionaux. C'est ce qui fait que *Moody's*, traditionnellement, nous donne un *rating* juste en dessous. Mais 27 de point de base, ce n'est quand même pas mal. Nous avions fixé la barre à 30. Nous sommes en dessous. En fédération, on avait fixé la barre à 20 et, là aussi, nous sommes en dessous.

La maturité moyenne est de 11 ans, ce qui veut dire que nous nous sommes mis à couvert pour une longue période. Surtout, c'est le *ratio* fixe flottant — 87,37 — qui nous paraît être un bon *ratio*, puisqu'on peut effectuer des opérations sur le flottant, même si nous avons sécurisé la dette.

Vingt-deux opérations de dettes ont été réalisées. Vous constatez que, à la différence du passé, où on ne travaillait qu'avec deux organismes bancaires — Fortis et Dexia -, aujourd'hui, nous avons sept contreparties. Cette politique de diversification de moyens de financement, nous l'avons poussée encore plus loin en Fédération Wallonie-Bruxelles puisque là, nous avons fait un marché directement à tous les investisseurs européens. Nous avons réussi notre opération, puisque nous avions fixé la moisson à 500 millions et nous l'avons clôturé en une semaine, preuve de l'intérêt. Notre *rating Moody's* s'est donc bien confirmé à AA2 stable. La Fédération Wallonie-Bruxelles est à AA1, comme le Fédéral, puisqu'on considère que la fédération vit au même rythme que le Fédéral, puisqu'elle n'a pas d'élasticité dans ses recettes, ce qui n'est pas notre cas. Enfin, soyons satisfaits, notre *rating* est bel et bien confirmé.

En conclusion, on a une hausse de déficit,on ne peut pas le cacher, le Fédéral, Bruxelles, les Flamands et nous, suite à la perte mécanique de recettes. Il y a une augmentation de la dette, mais nous avons essayé de la gérer au mieux. Du reste, si la Cour des comptes allait un tout petit peu plus loin dans la non-consommation de crédits, vous verriez qu'une partie de la non-consommation vient de la meilleure gestion de la dette, je tiens à le souligner. Pour l'exercice 2010, on a une bonne prévision des recettes - 99,1 — et certainement d'inexécuté, qui est supérieur à ce que nous avions fixé. On a une réduction du contentieux, et c'est bien nécessaire pour les bénéficiaires concernés. On a le respect des engagements, et même au-delà, d'une centaine de millions, donc, de ce côté-là, nous ne serons pas chagrinés, ni par les uns, ni par les autres. J'insiste bien, ces 100 millions tiennent déjà compte d'un calcul où la cour a reproduit l'appréciation de l'ICN. On s'est vraiment mis à couvert par rapport à l'opération.

Vous voyez que 100 millions figurent dans la préfiguration de l'exécution des budgets 2010 et, dans 15 jours, ces 100 millions seront en budget, cette fois-ci, annoncés à 250, et tout cela, sans augmentation de la pression fiscale. Qu'est-ce que cela donne en termes de projection ? C'est le plus important pour nos concitoyens. Où êtes-vous ? Tiendrez-vous vos promesses ? Vous voyez que, en ce qui concerne les résultats pour la partie 2011, tels qu'ils apparaissent — solde de financement -, nous serons à moins 236, puis à moins 165 en 2012, moins 99. Dès 2014, année d'échéance électorale, on se retrouve largement en positif de 175. Après, 425 en 2015. Je dis cela, toutes choses restantes égales, puisque nous savons qu'il y aura la note du formateur, probablement la semaine prochaine, qu'il y aura des transferts de compétence — seront-elles financées en tout ou partie ? — et peut-être y aura-t-il aussi une demande du Fédéral de nouveaux efforts à charge des communautés et régions. Je suis incapable de le dire. Mais on voit que, sur la trajectoire, on retrouve un certain nombre de moyens budgétaires. Tout cela nécessite, il n'y a pas de surprise, beaucoup de sélectivité dans la dépense, essentiellement le Plan Marshall et les cofinancements européens, et une bonne maîtrise des recettes, ce qui a été le cas, Madame la Présidente, dans l'exercice 2010 qui nous mobilise.

Mme la Présidente. – Le support *PowerPoint* sera transmis à l'ensemble des commissaires.

Échange de vues

Mme la Présidente. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Madame la Présidente, peut-on demander à la Cour des comptes de réagir par rapport à deux-trois éléments que le ministre a évoqués, sur lesquels on n'a pas pu l'entendre dans son exposé initial ?

Mme la Présidente. – Quels éléments en particulier ?

M. Jeholet (MR). – Il y a différents éléments, les fameuses pages 24 et 93. Je pense qu'il y a différents éléments sur lesquels on peut peut-être avoir des précisions.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Duchêne.

M. Duchêne, Premier Auditeur Réviseur à la Cour des comptes. – Je tiens tout d'abord à préciser que, pour ce qui concerne les corrections ICN, la Cour des comptes n'est évidemment pas compétente en la matière et que c'est l'institut qui fixe le besoin de financement et le solde de financement définitif des différentes entités.

Je voudrais revenir sur deux points. D'abord, le solde du regroupement économique, qui est particulièrement difficile à interpréter. Il semble bien y avoir une erreur, que l'administration devrait recalculer. L'ampleur de cette erreur est difficile à préciser, parce que, là, on se trouve devant un problème qui ne sera réglé que par la nouvelle comptabilité : les critères d'imputation de la région, d'une part, et des organismes, d'autre part, sont différents. La région impute encore ses recettes et dépenses sur base des décaissements et encaissements. Les organismes d'intérêt public les imputent sur base des droits constatés. Il y a une différence.

J'en viens au point des 11,3 millions du Fonds d'avance. C'est vrai que ce fonds a été dissous. Il n'empêche qu'il faut un compte de dissolution, soit quand même une dépense, qui doit apparaître dans ce compte de dissolution. Peut-être — mais je n'oserais pas m'avancer, puisqu'il s'agit d'un organisme d'intérêt public — que la dépense a été constatée par l'organisme avant 2010, mais j'ai des doutes, étant entendu que le Fonds d'avance a toujours tenu sa comptabilité — la cour l'a fait remarquer — selon des critères qui n'étaient pas applicables aux OIP, c'est-à-dire qu'elle les tenait sur base des encaissements et décaissements. Sur les 11 millions, j'émets une réserve. À cet égard, je pense que la correction de la cour est justifiée.

Pour le regroupement économique, le déficit du FOREM s'établit bien, d'après les derniers chiffres, à 18 millions d'euros. Il semble bien que, dans le regroupement économique, l'administration s'est basée sur des projections budgétaires quelque peu dépassées. Mais je ne peux pas, honnêtement, me prononcer sur l'ampleur de la différence. Plus que probablement, elle est de quelques dizaines de millions d'euros.

Pour les corrections ICN, la cour a fait une correction de 115 millions. Elle souligne qu'il existe quand même un risque — mais risque qu'elle ne peut pas évaluer — que d'autres opérations soient considérées comme des dépenses de capital par l'ICN. Mais ce sera l'ICN qui tranchera et, en dernier ressort, Eurostat.

Voilà tout ce que je peux dire.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – D'abord, peut-être quelques remarques générales pour ne pas monopoliser la parole, car d'autres collègues veulent certainement intervenir. Je reviendrai peut-être plus en détail, point par point, sur toute une série de sujets.

Ce que je constate, en premier lieu, c'est que nous avions analysé, comme préfiguration, les comptes 2009 et le ministre nous avait annoncé un déficit de 407 millions d'euros. Quelques jours plus tard, l'Institut des comptes nationaux nous a annoncés plus du double, soit 882 millions d'euros de déficit. Comme M. Borsus l'a dit, on tient à disposition du ministre toutes ses déclarations, qui nous avaient surpris, parce que, à un moment donné, on ne discrédite pas un institut comme l'Institut des comptes nationaux ou la Cour des comptes, pour embellir une situation ou des résultats budgétaires. Je peux vous citer le Bureau du plan, mais peut-être que, après l'Institut des comptes nationaux, après la Cour des comptes, vous allez dire que le Bureau du plan ne représente rien, ou qu'on ne peut pas avoir beaucoup de crédit par rapport au Bureau du plan. Lui, parle toutefois d'un déficit pour 2010 de 493 millions d'euros, soit 130 millions d'euros de plus que le déficit que vous aviez mentionné dans cette même commission.

Je suis inquiet, Monsieur le Ministre. Vous avez probablement une analyse tout à fait particulière lorsque vous examinez les comptes. Vous avez probablement recours à une technique grecque lors de l'examen afin d' avoir des chiffres et une situation budgétaire qui correspondent à la réalité. J'essaie un peu de comprendre.

Ma deuxième remarque concerne l'endettement régional. Vous avez aussi promis beaucoup d'informations dans cette commission par rapport à l'endettement régional. Ce que je constate, c'est — vous avez évidemment parlé du FOREM — que si

on regarde le solde financier négatif annoncé pour 2010 et les déficits cumulés des différents OIP, on dépassera les 7,5 milliards d'endettement régional, ce qui est inquiétant par rapport à l'avenir de la Région wallonne. Que ce soient les résultats 2010 ou l'endettement régional, c'est inquiétant parce que cela risque d'affaiblir la Wallonie dans les négociations à venir.

Ma troisième remarque : le déficit de trésorerie atteint 725 millions d'euros fin 2010. Sans un recours important à l'emprunt — plus d'un 1,1 milliard d'euros, dont pas moins de 900 millions d'euros imputés budgétairement -, le déficit de trésorerie dépassera 1,8 milliard d'euros. Vous avez parlé du FOREM, donc je me permets d'intégrer l'apport des trésoreries des OIP. Même en intégrant les apports de trésorerie des OIP, ce que la cour ne fait pas formellement, le solde resterait négatif à hauteur de plus de 850 millions d'euros. Tel est l'état de la trésorerie wallonne.

Vous avez parlé de l'ampleur de la problématique des retards de paiement. Cette problématique, Monsieur le Ministre, devient insoutenable.

Je dois bien vous dire que quand vous entendez des fournisseurs de la Région wallonne, des personnes, des sociétés, des PME, des indépendants à qui la Région wallonne doit de l'argent par rapport à des services fournis, par rapport à des travaux réalisés, cela devient vraiment insupportable. Certes, la Région wallonne a fait quelques efforts et on essaie d'accélérer, de diminuer l'ampleur de la problématique de retard de paiement, mais cela reste vraiment inacceptable.

Quand vous avez des sociétés qui ont effectué des travaux au mois de novembre ou de décembre pour déneiger et que, à ce jour, elles ne sont toujours pas été payées par la Région wallonne, alors que ces sociétés privées ont dû investir, qu'elles doivent payer leurs investissements et l'amortissement et rémunérer leur personnel.

C'est un exemple parmi beaucoup d'autres, Monsieur le Ministre. Cela est vraiment, en termes d'image, terriblement inacceptable pour la Région wallonne. Je trouve cela vraiment lamentable de la part d'un pouvoir public, *a fortiori* lorsque celui-ci, en l'occurrence, la Région wallonne, semble vouloir soutenir ces entreprises, ces indépendants. Alors, soyez exemplaires, car c'est loin d'être le cas aujourd'hui.

Quand on regarde le solde du contentieux, qui atteint un niveau jamais atteint, à savoir 60 millions d'euros pour les seuls travaux, on comprend évidemment mieux les plaintes en matière de retard de paiement.

Par rapport à 2009, il y a une petite diminution quant à la problématique du retard de paiement : 640 millions d'euros, soit 10 % des recettes du budget. Monsieur le ministre, cela se passe de tout commentaire.

Autre remarque par rapport à l'encours des engagements. Hors section particulière et fonds organique, il est question de 3,5 milliards d'euros. Si on intègre la section particulière et les fonds organiques, ce qu'a fait la Cour des comptes, il est question de 4 milliards d'euros. M. le Ministre, dans votre exposé, il a beaucoup de chiffres, de petites nuances, comme pour ce qui concerne l'encours par exemple, pour lequel vous évoquiez 4 milliards d'euros. Je ne sais pas si vous vous imaginez, mais si on prend l'hypothèse d'une durée de dix ans : ce sont 400 millions d'euros de crédits qui hypothèquent et qui engagent évidemment les prochains budgets de la Région wallonne. C'est beau, il y a eu beaucoup de promesses de par le passé et en voilà les conséquences.

Quand on regarde aussi la croissance de l'encours, à savoir 40 % depuis 2004, alors que les recettes n'ont augmenté que de 20 %, selon moi, cela témoigne de la difficulté croissante à assumer les engagements antérieurs de votre gouvernement, ce qui, évidemment, provoque des retards de versement importants.

Autre remarque — nous en débattrons dans les différentes commissions, puisqu'il en a été décidé ainsi en Conférence des présidents — concernant les différentes politiques fonctionnelles, au sein desquelles la cour dénonce très clairement les retards ou le manque de diligence dans le traitement de plusieurs dossiers : travaux subsidiés, subventions agricoles pour l'amélioration de la qualité, les aides agro-environnementales, etc. Elle pointe aussi le blocage volontaire des engagements en matière de recherche et l'absence de transparence en matière de fonction publique.

La sous-consommation de crédits est parfois aussi très importante. Elle atteint 311 millions d'euros en 2010, soit 69 millions de plus que les 242 millions d'euros estimés à l'initial. On peut évidemment avoir un *scenario* optimiste en disant qu'il s'agit d' une mauvaise estimation initiale de moyens nécessaires. J'ai un *scenario* plus cynique à proposer, selon lequel il s'agirait de la volonté délibérée du gouvernement de promettre, d'annoncer plus que possible, et plus qu'il n'est prévu en tout cas, en matière de consommation des moyens budgétaires. Cela est valable pour différentes politiques : les crédits dégâts divers, les SAED, l'action sociale et la santé,etc. On voit, pour celles-ci, un taux dans la sous-consommation de crédit relativement important.

Dans mon exposé général — et je reviendrai sur beaucoup de points par la suite, mais je ne veux pas monopoliser la parole — je souhaiterais formuler une remarque concernant le Plan Marshall 2.vert.

On remarque — et je l'ai déjà dit souvent dans cette commission — que les moyens dédicacés à ce plan s'élèvent, depuis son lancement jusqu'à la fin 2010, à 148 millions d'euros. Si on y ajoute les 218 millions prévus pour 2011, on n'aboutit à 358 millions d'euros, soit, Monsieur le Ministre, même pas un quart des moyens promis dans le cadre de cette déclaration, de ce grand effet d'annonce que constitue, en partie, le Plan Marshall 2.vert. Je pense que, en tant que tel, par rapport aux objectifs poursuivis à travers ce plan, le MR est évidemment favorable à beaucoup de ces objectifs, mais quand on voit le peu de moyens qui sont effectivement consacrés à ce plan, je pense que cela aussi hypothèque évidemment les budgets futurs si vous voulez respecter vos engagements.

Voilà quelques remarques très générales, Madame la Présidente. Je propose de revenir, par la suite, après un premier tour, plus en détail par rapport à un certain nombre de questions que je souhaiterais adresser à la Cour des comptes et au ministre.

Mme la Présidente. – Monsieur Jeholet, sur les compétences de M. le Ministre, vos remarques seront formulées par la suite? Entre-temps, il y aura sans doute une présentation de M. le Ministre pour ses compétences particulières.

M. Jeholet (MR). – Ce n'est pas sur ses compétences, j'ai beaucoup de remarques par rapport aux recettes, par rapport aux dépenses, mais ici c'est un exposé général. Je veux bien continuer, mais cela risque de prendre un peu de temps. Je ne veux pas monopoliser la parole.

Mme la Présidente. – D'autres remarques, d'autres interventions.

(Réaction de M. Kubla)

Mme la Présidente. – Non, pas assoupie. Non, Monsieur Kubla, je ne laisserai pas dire cela, elle n'est pas assoupie.

La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Madame la Présidente, je voudrais vraiment partager, avec nos collègues, un commentaire d'impression.

La confiance, Monsieur le Ministre, est largement ébranlée aujourd'hui. Vous le sentez, vous qui êtes si coutumier du parlement. Vous sentez aujourd'hui cette atmosphère de doute, Monsieur le Ministre, qui s'est emparé de cette commission.

(Réaction de M. Antoine)

(Réaction de M. Jeholet)

M. Borsus (MR). – Monsieur le Ministre, vous nous avez affirmé un certain nombre de choses que, aujourd'hui, vous démentez parfaitement, notamment en ce qui concerne les périmètres. Comment, aujourd'hui, pouvez-vous plaider devant cette commission pour qu'on vous donne *a priori* un blanc-seing par rapport au fait que la préfiguration est miraculeusement rattrapée, si je puis dire, sauvée par les comptes du FOREM, dont vous êtes, par ailleurs, le ministre de tutelle et à propos duquel on a eu tant à dire dans le passé?

Monsieur le Ministre, soyons sérieux. Qui peut croire aujourd'hui que l'on peut, avec sérénité, se glisser dans l'exposé qui vient d'être fait par M. le Ministre en disant: «*Dormez, braves gens, tout va bien!*». Et bien, tout ne va pas bien, loin s'en faut.

Monsieur le Ministre, le CRAC n'a plus rentré, Madame la Présidente, son rapport depuis 2007. Le CRAC externalise l'endettement de la Région wallonne pour des sommes qui, aujourd'hui, s'élèvent à plusieurs milliards d'euros. Nous n'avons pas, aujourd'hui, en tant que parlementaires, le moindre rapport, parce que ce dont nous avons parlé, ce dont nous nous entretenons à ce stade, ce n'est que l'endettement officiel de la Région wallonne. L'endettement externalisé par un certain nombre de véhicules qui vous sont bien connus: CRAC, SOFICO, *et caetera*, cet endettement-là c'est tout de même un endettement que la Région wallonne et les citoyens vont devoir assumer.

Troisième élément en termes d'indice, Monsieur le Ministre, la pression fiscale n'a pas augmenté, mais votre gouvernement détricote successivement un certain nombre de politiques.

L'ordre du jour, après l'examen de la préfiguration, comporte le démantèlement de la politique des écobonus en Région wallonne. Vous avez successivement supprimé toute une série de choses, vous avez supprimé les primes au photovoltaïque, vous avez restreint les primes au logement, vous avez restreint l'accès au logement social, ensuite, vous allez quasiment — sauf pour les voitures électriques — supprimer l'écobonus à l'avenir. C'est une ceinture progressive que vous resserrez d'un cran à chaque examen budgétaire.

Vous avez et nous avons des témoignages, parce que je tiens à souligner, au cas où vous en douteriez, que je ne viens pas simplement affirmer des choses en commission. Je peux venir, dès demain, vous présenter une lettre signée par un ministre wallon écrite à une entreprise qui sollicite une prime à l'investissement et qui est dans les situations pour l'obtenir, où le ministre dit: «*Je suis désolé, en raison de l'état budgétaire de la Région wallonne, je ne suis en mesure que de vous liquider trois quarts de la prime auquel vous avez droit*». C'est la situation effective. Nous avons reçu, Madame la Présidente, les associations ici non payées, nous

avons l'état réel du relationnel des gens, des entreprises et des associations avec la Région wallonne. Nous avons pratiquement tous les intervenants extérieurs qui tirent la sonnette d'alarme.

Nous avons, par ailleurs, un certain nombre d'analystes, des chiffres qui eux aussi expriment à tout le moins leur inquiétude et nous avons par ailleurs la Région wallonne telle qu'elle vit au quotidien, qui est en retard de paiement, qui a un encours considérable, qui n'honore pas, qui écrit qu'elle n'est pas en mesure d'honorer, et puis nous avons une loi, une seule, dans tout ce concert qui vient dire : *« Non, non, globalement, tout va bien »*. Je voulais vous faire part de la rupture de confiance qui est en train de se consacrer aujourd'hui, Monsieur le Ministre.

Dois-je vous dire, je le fais courtoisement, que je ne vous crois plus.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Moi, non plus !

M. Borsus (MR). – Je ne vous crois plus. C'est le même ministre, je ne fais pas de procès, mais qui la bouche en cœur, ici même, nous a fait adopter le RESA*ter* qu'on démantèle maintenant par pans entiers, nous a annoncé 2 000 logements par an, il y en avait 347 au bout des cinq ans de législature...

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je ne vois pas le rapport.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Ministre, je ne demande pas mieux que de pouvoir étudier des faits, des éléments validés, mais, aujourd'hui, plus personne de sérieux ne peut se contenter d'allégations singulièrement lorsqu'il y va de l'avenir des Wallons.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Eerdekens.

M. Eerdekens (PS). – Je ne pensais pas entrer dans le débat, mais puisque le ton est un peu monté, je m'y risque et, je le ferai, de façon extrêmement modérée.

Je crois que M. le Ministre a dépeint la situation des comptes de façon raisonnablement optimiste, en se basant sur le travail de la Cour des comptes. Je crois qu'il n'y a pas — je n'ai pas entendu — de fossé entre le discours ministériel et l'analyse de la Cour des comptes, ce qui, en soi, est rassurant, sans quoi, manifestement, il y aurait eu entre l'honorable institution et le gouvernement un petit problème évident.

Cela dit, je peux comprendre l'opposition. Lorsque l'opposition se montre alarmiste, lorsque l'opposition se fait critique, elle fait son travail d'opposition, après tout, c'est normal, elle est là pour cela. Si l'opposition en était là pour dire, mais la majorité travaille bien, nous serions dans un monde un peu naïf qui n'aurait évidemment aucune raison d'être et personne ne comprendrait.

Je tiens à souligner le talent avec lequel M. Borsus exprime ce qu'il dit et saluer la verve typiquement plus liégeoise de M. Jeholet. Finalement, nous passons ici des moments très agréables à les écouter et tout cela me paraît fort bien.

(Rires)

Cela dit, je suis inquiet aussi, mais je suis inquiet quant à ce que M. le Ministre nous expose, mais par la situation internationale sur le plan des marchés financiers. M. Jeholet a pris un accent prononçant le mot « grec » très fort, mais je tiens à préciser que ce qui se passe en Grèce c'est quelque chose de profondément dramatique pour l'Europe.

Ce dont nous souffrons, c'est l'accrochage de la Grèce à l'Euro. Et ce fut une erreur historique d'accrocher la Grèce à l'Euro, il faut en être conscient maintenant. Cela a été fait sur base de rapports falsifiés présentés à la commission. Tout le monde s'accorde à dire, maintenant, que si on devait relire les rapports qui ont justifié l'admission de la Grèce, ils étaient faux de A à Z. Il y a eu une volonté de tromper la commission, et la commission Barroso en particulier, au moment de l'admission. Or, si l'un des pays est à ce point attaqué , tout cela est un peu altéré par la faiblesse de certains pays européens, par l'absence de solidarité et par la velléité de l'Allemagne et de Mme Merkel de mener une politique bien spécifique, ne voulant imposer à d'autres ce qui n'est pas nécessairement admissible. C'est ma première réflexion.

Voici ma seconde réflexion. La situation de la Région wallonne, demain, budgétairement, ne sera bonne que si la Région wallonne a une forte industrialisation. Je vous invite à lire le rapport que nous avons reçu il y une dizaine de jours de l'Union wallonne des entreprises. C'était un rapport qui parlait d'or. Je vous invite tous à lire la page 17, qui explique comment un pays, une région qui n'ont pas une industrie forte, avec la production de biens, c'est une région dont la balance des paiements sera négative, qui va connaître en termes de déficit du commerce extérieur une appréciation particulièrement négative. Et de citer précisément la Grèce, qui est un pays qui ne vit que de services, quasiment, où la production industrielle est réduite à la plus simple expression. Demain, les finances de la région ne seront excellentes que si nous avons beaucoup d'entreprises qui s'implantent en Wallonie.

Ce qui m'inquiète particulièrement, c'est la troisième réflexion.

C'est qu'en 2009, la Wallonie a accueilli plus d'investisseurs étrangers que la Flandre. En 2010, la balance s'est inversée. Pour quelle raison en 2010 par rapport à 2009 les investisseurs étrangers qui créent la richesse par la production de biens que l'on peut exporter à partir de leur production chez nous, pour quelle raison en 2010 a-t-on assisté à ce renversement de tendance particulièrement inquiétant ? Je ne sais pas quelle est la situation en 2011. Mais ce qui est certain, c'est que maintenant, si on veut, en tant qu'industriels, en tant qu'investisseurs, pouvoir développer une activité en Wallonie, c'est très difficile, en fonction des contraintes multiples qui résultent de l'absence de terrains disponibles, de la lenteur des procédures qui sont nécessaires pour l'octroi du démarrage d'une activité. Le décret Sol, pour le citer, n'a pas arrangé les choses, il partait d'une bonne intention. Plus on avance, plus on s'aperçoit que ceux qui veulent développer et créer l'emploi, qui créent finalement la richesse et les retombées économiques, ils sont à certains moments très courageux de vouloir continuer à investir. Ce qu'il faut, c'est créer une mentalité entrepreneuriale. Nous avons besoin d'entrepreneurs. Nous avons besoin de jeunes qui, ayant fait des études supérieures, se lancent dans une activité économique comme indépendants. On disait que la Grèce vit mal aussi parce qu'elle est à 1,1 million de fonctionnaires. Nous devrons, un jour peut-être, nous dire que nous avons besoin de fonctionnaires pour mener à bien l'ensemble des services qui doivent être accordés à la population, mais aussi d'entrepreneurs qui permettent de payer les fonctionnaires.

C'est cela ma réflexion. Elle est, je dirais, plus d'ordre général. Il me semble, en tout cas, que si la situation n'est pas dramatique — et je pense que M. le Ministre a tenu des propos qui correspondent à la réalité des chiffres -, pour l'avenir de la Wallonie, je reste profondément inquiet si on n'a pas un renversement des mentalités pour plus d'entreprises, plus d'investissements économiques et une meilleure approche, un meilleur respect de l'investisseur.

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Je suis un peu dans l'état d'esprit d'écouter ce que le ministre nous disait, et les critiques de l'opposition, parce que cela permet de nourrir le débat.

J'avoue être un peu surpris par l'espèce de dramaturgie à laquelle nous avons assisté, avec une dramatisation d'un certain nombre d'éléments. On semble oublier que la crise de 2008 est passée par là, que 2009 et 2010 étaient des années où il fallait effectivement se retourner par rapport à une situation financière et des finances de la Région wallonne.

Je pense que le gouvernement, lorsqu'il nous propose ses ajustements budgétaires — cela viendra dans 15 jours -, les budgets qui viendront aussi plus tard, c'est un gouvernement qui est volontariste pour essayer de donner, comme l'a expliqué M. Eerdekens, un certain nombre d'atouts à la Wallonie, des atouts majeurs pour pouvoir arriver à redresser notre activité économique. Reprenons tout simplement, et c'est admis par tout le monde, même dans l'opposition, la politique des pôles, le Plan Marshall. C'est vrai que le Plan Marshall 2.vert démarre dans une nouvelle dynamique, donc on ne saurait pas — et je vois M. le Ministre qui fait des mimes — démarrer à pleine puissance dans ce système immédiatement. Tout le monde sait bien que les clusters et les six pôles de compétitivité qui ont été mis en place ont démarré chacun par des appels à projets, il a fallu les mettre en place.

Quand j'entends les discours des uns et des autres, je pense que l'impact de l'économie internationale a aussi impacté les budgets et les comptes de nos entités. Les propos que M. le Ministre a tenus aujourd'hui sont des propos de la réalité des comptes, on n'a pas essayé de faire une chose ou l'autre de manière détournée. La Cour des comptes, dans son rapport — et je n'entends pas que M. Duchêne « déchire sa chemise » ici en disant *« Ce n'est pas vrai, ce n'est pas cela qu'on a voulu dire »*. Il expose un certain nombre de concepts et de comptes. Il les a évoqués avec nous, avec effectivement dans un compte des appréciations qui sont dans un sens ou dans un autre, mais qui expriment la réalité. Quoi que vous puissiez en penser, Monsieur Borsus, et j'entends votre discours en disant *« La confiance est ébranlée »*, nous verrons bien au fur et à mesure de cette commission si, effectivement, c'est votre version des choses qui s'impose ou bien s'il y aura un compte qui sera approuvé par le parlement et des décrets qui vont suivre. Parce que, comme l'ont répété certains, il faut mettre les politiques en place les unes derrière les autres, et avec l'attention et l'attitude, à veiller à ce que les choses puissent être développées, peut-être plus vite que ce qu'on pouvait l'espérer, mais avec un sérieux atout. Sur un *benchmark* international, je pense que notre région est beaucoup mieux classée que beaucoup d'autres, il suffit de lire un certain nombre de graphiques, même internationaux. Nous le verrons au long des mois et des années qui nous occuperont.

Monsieur le Ministre, ici, vous nous présentez le compte. Nous n'avons pas de raison, en fonction des éléments que vous nous avez exposés, que la Cour des comptes nous a expliqués, d'avoir des critiques des uns et des autres, mais une confiance attentive du groupe de la majorité que je représente, et de l'ensemble de la majorité du parlement.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – J'ai bien apprécié l'intervention de M. Eerdekens. Personne ne mettra en doute la verve de M. Borsus. Du reste, j'en ai une certitude, cet homme, depuis le premier jour où nous avons installé ce gouvernement, jusqu'au dernier jour, sa confiance sera ébranlée. Cela ne sert à rien d'essayer de l'en convaincre, il est définitivement dans l'opposition. Du reste, il y est tellement bien qu'il vaut mieux qu'il y reste.

Je pense, Monsieur Kubla, parce que j'apprécie votre ton quelque peu différent — Dieu sait si nous avons des conversations -, je pense qu'on doit avoir de la nuance dans les propos. Personne ne peut contester que la Wallonie va mieux aujourd'hui sur toute une série d'indicateurs. Est-ce pour autant que nous devons nous montrer triomphants, définitivement optimistes ? Non. Il y a un certain nombre d'incertitudes, notamment liées au contexte international, liées au dessein institutionnel de notre pays, liées aux nouveaux efforts que va nous demander le Fédéral. Qui suis-je pour en parler devant vous ?

Il y a des incertitudes, je le reconnais volontiers. Mais j'ose dire, avec la même conviction, la même force et le même enthousiasme que, aujourd'hui, nous sommes dans la bonne direction. Ce qui est important pour nos concitoyens — allons au-delà de nos petites polémiques traditionnelles, habituelles ; M. Jeholet ouvre le bal, M. Borsus le ferme, pas de souci ; et le véritable chef d'orchestre c'est M. Kubla parce que, à la différence des deux autres, il a géré un département, donc il a peut-être plus de nuances que ces deux-ci — ...

M. Jeholet (MR). – C'est petit....

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je dis simplement : est-ce que les citoyens wallons peuvent nous faire confiance quant à la trajectoire ? La trajectoire aujourd'hui — et j'insiste bien : à politique constante -, si je prends les chiffres, dès 2014, nous serons en situation positive de 177 millions, nous serons même au-delà, à 425, en 2015. Toutes choses restantes égales, bien évidemment. Or, ces choses ne resteront pas égales. J'en veux pour preuve — et je me tourne vers la cour, avec laquelle je peux saluer la même approche et quasiment les mêmes conclusions -, nous avions, en 2010, chers collègues, une croissance de 1,7 % pour le budget initial. En 2011, notre croissance initiale était de 2 %. Personne ne peut contester, aujourd'hui, que la Banque nationale — M. Luc Koen — avançait 2,6 %. Ce qui veut dire que si l'analyse de la BNP se vérifie, nous aurons soit un ajustement budgétaire de nos recettes positif en 2011, soit des corrections *ex post* positives en 2011. Voilà déjà des éléments qui ne seront pas intégrés ici. Il y a à la fois des incertitudes qui sont positives et un certain nombre de préoccupations sur lesquelles nous n'avons pas la maîtrise. Aujourd'hui, la Belgique profite à plein du rouleau compresseur allemand, et nous en profitons aussi, nous, Wallons.

Ce que je dis là, ce n'est pas moi, je n'ai pas le crédit pour le faire, c'est l'Union européenne, c'est *Moody's* qui, aujourd'hui, dit clairement *« Les fondamentaux de la Belgique sont bons et les taux de croissance sont même au-dessus de la zone Euro »*. Ne contestons quand même pas les évidences, sinon on fait des jeux stériles et politiques qui n'ont pas d'intérêt. Donc, le premier élément, c'est la perspective qui est positive.

Le deuxième, c'est aussi une réalité et une certitude. Je ne comprends pas que nos amis libéraux s'indignent, s'inquiètent, se préoccupent de l'augmentation de la dette. Dès lors que nous avons eu le *krach* des recettes, tel que nous l'avons constaté ... Je rappelle qu'à un moment donné, en 2009, on était à moins 3,4 % de croissance. Le Fédéral en tête a dit : *« 2009, on l'oublie. Mais à partir de 2010, il nous faut une trajectoire qui nous ramène à l'équilibre »*. C'est ce que nous avons convenu le 3 février 2010. Croyez-vous que M. Van Engel, ou d'autres — pour ne pas les citer — au gouvernement feraient le moindre cadeau aux régions et communauté du sud si nous n'avions pas tenu nos engagements ? Nous en serions les premiers crossés. Mais ils savent aussi, parce qu'ils le pratiquent pour eux-mêmes, que pendant cette période de retour à l'équilibre, nous allons devoir emprunter la différence, pour faire bref, entre nos dépenses et nos recettes. C'est l'évidence ! Le Fédéral, en une seule année, avec de bien meilleurs ministres, avec des ministres dans lesquels vous avez une totale confiance — en presque tous — au MR, ou FDF — c'est 20 milliards de dettes en plus : 341-361.

Ce n'est pas une surprise, parce que le Fédéral a les mêmes problèmes que nous, il doit aussi faire face au différentiel entre les dépenses et les recettes. Est-ce que quelqu'un s'en émeut ? Est-ce que quelqu'un trouve cela anormal ? Ce qui ne va pas, c'est que nous ne serions pas dans un *scenario* de retour à l'équilibre, c'est que nous serions dans un *scenario* d'explosion de nos dépenses par rapport aux recettes. Ce n'est pas le cas. On nous dit : *« Regardez, un milliard de dettes, mais quelle catastrophe ! »*. Et M. Jeholet, il sort les mouchoirs.

Mais qu'est-ce que cela représente, maintenant ? Parce qu'un milliard, cela peut faire peur. Dans le service de la dette, par rapport à nos dépenses, c'est 2,5 %. Y a-t-il péril en la demeure lorsque nous consacrons 2,5 % du budget wallon au remboursement de cette dette ? Voilà, nuançons encore. Je ne conteste pas l'évolution, j'en ai

expliqué la cause suite à l'effondrement de nos recettes, mais le coût de cette dette est de 2,5 %, bien en deçà du Fédéral. Je rappelle que lorsque la région s'est constituée, nous avons très légitimement pris une partie de la dette historique puisqu'on n'a pas transféré les compétences avec la totalité des moyens. Cela fait deux.

Troisième élément, est-ce qu'il y a débat entre Eurostat, l'Institut des comptes nationaux, la Cour de comptes et les Gouvernements ? Bien sûr qu'il y a débat. Il y a déjà débat entre Eurostat et l'ICN. Pourquoi ? Parce que suite, comme l'a très bien fait remarqué M. Eerdekens, à l'affaire grecque, espagnole et portugaise, on a resserré la méthodologie. C'est cela la vérité. Que nos amis libéraux ne s'étonnent quand même pas, il y a un nouveau manuel, cela n'a rien à voir entre le changement d'un ministre ou d'une équipe gouvernementale ; les règles sont différentes. Elles ont été produites dans le manuel Eurostat en septembre, octobre 2010. Ce qui a complètement chamboulé la vérification, demandez à M. Kubla, lorsqu'il était ministre de l'Économie, si un jour, une fois seulement, il a reçu à la SRIW la visite de l'ICN ? Jamais. Aujourd'hui, l'ICN débarque dans l'ensemble des opérateurs économiques de la Wallonie pour vérifier, cela n'a jamais été le cas et ce n'est pas de la suspicion à notre égard, ils font la même chose en Flandre et à Bruxelles.

Ce qui veut donc dire qu'aujourd'hui, la méthodologie est toute différente en la matière. Mais malgré cela, entre Eurostat et l'ICN, l'ICN dit : « *Suite à un modèle qu'avait déposé le gouvernement flamand pour le développement du port d'Anvers, nous sommes d'accord, c'est un code 8* », et il valide la correction SEC du Gouvernement flamand et puis Eurostat dit : « *Nous ne sommes pas d'accord* ». Nous ne sommes pas d'accord avec l'ICN. Est-ce pour autant que l'ICN, si j'en crois certaines affirmations, il leur faudrait ébranler son crédit ou sa compétence ? Sûrement pas. Nous sommes là dans des éléments d'appréciation.

Est-ce qu'entre l'ICN et la Cour des comptes, il y a des différences ? Oui, mais c'est légitime, la Cour des comptes, et M. Duchêne l'a indiqué, il l'a écrit, n'est pas chargé officiellement, je le regrette, je préférerais avoir un seul organisme qui intervient pour tout, mais peu importe, c'est comme cela, c'est l'ICN. La Cour dit : « *Attendez, d'abord, ce n'est pas notre mission* » et ils ajoutent noir sur blanc, mais c'est dommage que le manque de nuance empêche certains libéraux de le lire : « *Ce sont des estimations provisionnelles* » — parce qu'on doit donner des éléments en avril, et qu'entre avril 2010 et décembre 2010, il s'est passé huit mois de différence et que l'année dernière, pardonnez-moi, Monsieur Borsus, parce que vous avez la mémoire encore plus sélective que celle que vous reprochez à votre serviteur, la Cour des comptes avait validé nos propres corrections.

Preuve s'il en est que la Cour, tout comme nous, vivait sous une autre emprise. Maintenant, que fait la Cour ? Monsieur Duchêne vous l'a confirmé : elle dit « S*i l'ICN l'a décidé ainsi, comme c'est l'ICN qui en a la compétence, nous nous alignons sur l'ICN* » Je comprends la Cour. Est-ce pour autant que je dis, c'est en cela aussi — mais vous ne m'entendez pas M. Borsus, je parle pour tous les autres -, que je retire ce que j'ai dit. J'ai toujours indiqué que par rapport à un certain nombre de remarques de l'ICN, il y avait des éléments qui étaient corrects, d'autres ne le sont pas. D'autres ne le sont pas et là, je peux en donner des exemples, puisque la Cour — M. Duchêne, je ne me trompe — vous dites : il y a 125 millions en débat.

C'est quoi ces 125 millions ? C'est 70 millions d'augmentations de capital de la SOGEPA et 55 millions dans la SOWALFIN et les Invests. Au passage, le père de ce mécanisme vient de nous quitter. Est-ce que oui ou non, chers collègues, investir à travers les Invests pour des entreprises n'est-ce pas des prises de participation ? Est-ce que les Invests aujourd'hui, lorsqu'on va voir les pieds de bilan en Banque nationale, sont-ils en négatifs ou non ? Non, tous nos Invests présentent une position positive. Et la SOGEPA, quelle est la règle ? La règle est simple, — que dit l'ICN ? -, et c'est en cela que, à nouveau, je ne partage pas leurs avis et qui suis-je pour le dire, nous avons pris au niveau du gouvernement deux consultants qui partagent notre analyse par rapport au manuel EUROSTAT. Si vous faites une prise de participation, une augmentation de capital, vous devez vous trouver dans une entreprise qui fait du bénéfice et considérer qu'il y a un rendement qui est normal C'est cela les deux critères. Je prends le rapport de la SOGEPA, le dernier rapport, et vous le savez, la SOGEPA ne travaille pas en année civile de janvier à décembre, mais de juin à juin. Qu'est-ce que je lis dans le pied de bilan de la SOGEPA ? : « Bénéfice : 1,830 millions ». Ce n'est pas un fait ordinaire. Auparavant, la SOGEPA était en déficit de 2,165 millions.

La SOGEPA est dans un situation positive et, mieux, regardez notre dernier budget, la SOGEPA nous verse un dividende. On a donc bien une société qui, bien sûr, gère des participations pour nous, mais qui, *in globo*, a des réussites et quelques dossiers, malheureusement, avec des sinistres. Mais cela, c'est comme dans toute société de ce type. Au total, elle verse des dividendes et elle a une situation positive. Est-ce que je vais aller dire à l'ICN : « *Oui, vous avez raison, les yeux fermés, allez-y requalifier* » ? Je ne peux pas le faire pour les intérêts de la Wallonie. Cela n'a jamais été le cas, ce n'est pas le cas pour d'autres et la Cour des comptes ne se prononce pas, eu égard au débat difficile que cela suppose. Nous avons préparé, c'est vrai, en plus, amis libéraux, je suis désolé, vous avez des gestionnaires qui sont dans toutes ces sociétés, donc, vous êtes

parfaitement au courant de ce qui s'y prépare par rapport à l'ICN. Un peu de nuance et vous devriez être derrière nous pour faire triompher cette thèse, vous ne resterez pas toujours sur ce banc-là et quand vous serez revenus ici, vous aurez intérêt à ce que nous ayons fait valider...

M. Jeholet (MR). – Qu'est-ce que vous insinuez, Monsieur le Ministre ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je veux dire par là que pour l'ICN, il y a des remarques qui sont fondées : exemple : le CRAC, on ne peut pas le reprendre comme recette d'un organisme qui est consolidé, cela ne va pas. Nous l'avons biffé en 2010, cela on savait encore le faire. En 2011, on a fait des corrections, on a abandonné des corrections de code 8, on a prévu des provisions, c'est mentionné dans le rapport de la Cour. Au moment où nous avons été avertis, nous avons modifié notre règle, mais je le dis à M. Borsus, avec la même fermeté, mais il faut que j'élève la voix pour qu'il sente bien l'enthousiasme du Ministre du Budget, visiblement, je continuerai à me battre pour justifier un certain nombre de dépenses, parce que ce serait injuste par rapport à d'autres situations.

Du reste, croyez-vous que nos amis flamands fassent différemment ? Mais relisez le rapport de la Cour des comptes, *versus* néerlandophone, ils ont les mêmes inquiétudes pour le code 8, les mêmes. Nous disons qu'on finira par passer la nouvelle année et le réveillon avec l'ICN, au moins, on pourra débattre de manière sereine de la méthodologie.

S'il vous plaît, de la nuance si l'on veut approcher la vérité des chiffres. Donc, oui, la trajectoire nous amène à l'équilibre. Oui, nous faisons mieux que ce que le fédéral nous demande. Oui, nous augmentons la dette parce que c'est la conséquence de la perte de nos recettes, mais le coût sur le budget annuel est relativement modeste : 2,5 %. Oui, avec l'ICN, nous les avons rencontrés par cinq ou six fois et le débat se poursuit. Nous avons pris l'engagement, et cela c'est aussi une très grande différence par rapport au passé, de leur soumettre les modèles auparavant, de telles manières — vous pouvez demander à M. Duchêne — si l'ICN valide auparavant le modèle, on a évidemment beaucoup moins de chance de ne pas être qualifié, ce qui ne veut pas dire, *versus* BAM flandre, que Eurostat ne repassera pas par là. Cela, c'était un quatrième élément.

L'encours, franchement, j'aurais dû reprendre l'encours de la période de M. Kubla : 3,380 milliards, et nous sommes à 3,490 milliards. Est-ce qu'il y a là un drame ? Est-ce que l'encours est en train d'exploser ? Mais non ! Du reste, chers collègues, vous aurez quand même apprécié le remarquable plaidoyer du tout et son contraire de M. Borsus, où il vient dire : *« Attention, la situation est dramatique au niveau de la dette »*, et dans le même temps, il vient nous dire : « *Mais vous êtes en train de supprimer ceci, de ne pas faire telles dépenses* ». C'est normal, nous ne pouvons plus soutenir le rythme de dépenses qui était le nôtre auparavant. Oui, Monsieur Borsus, c'est bien la démonstration et je pourrais en citer d'autres. Nous n'avons pas indexé le parlement, nous n'avons pas indexé les cabinets, nous n'avons pas indexé les OIP. Nous avons fait des réductions sur les dépenses primaires de 2,5, vous me demandez de faire des économies, oui, bien sûr, qu'il y en a, sinon, nous ne pourrions pas arriver à ce résultat, mais vous ne pouvez pas dans le même temps dire : « *Votre situation est grave* » *et* de l'autre dire : « *Continuez à dépenser, ne maintenez pas les dispositifs à l'égard de nos concitoyens* ». Ce n'est pas sérieux. Ce sont des effets de manche électoraux, certes avec le talent qu'on vous connaît, mais ce n'est pas sérieux. Vous êtes fort dans les paroles, mais laissez-nous les chiffres si vous le voulez bien, en la matière.

Je reviens à M. Jeholet qui dit : « *Mais regardez, la non-exécution, c'est 311 millions* ». *M*ais non ! Encore une erreur, parce que la non-ex*écution*, demandez à M. Duchêne, elle n'est pas que sur les dépenses, elle est croisée : dépenses et recettes. Si nous ne faisons pas toutes les recettes, nous devons les décompter et si nous ne faisons pas toutes les dépenses, nous devons aussi les décompter. C'est ce qui fait que le *machting* des deux donne 250 millions. Que dit la Cour des comptes ? Cela vous ne le relevez pas. La Cour à la différence de sa version flamande dit : « *l'estimation est correcte* ». Je rappelle quand même que la Cour version flamande a corrigé les 500 millions du fonds d'égalisation, qu'elle a corrigé la non consommation, cela fait 765 millions de corrections et ici on peut discuter des 11 millions. J'en conviens avec vous, et c'est plus à mon avis de l'ordre formel de la discussion que son impact sur l'objectif global, reconnaissons-le.

Vous nous permettrez, sans être discourtois, de maintenir notre appréciation sur les 11 millions, puisque pour nous, il n'y a pas de volet dépense.

Mais en tout état de cause, pour le FOREM et ce n'est pas moi qui le dit, c'est lCIF. Vous direz encore : *« Oui, mais la CIF, vous avez l'autorité dessus »*. Mais je lis, bon sang, en page 93, parce qu'il suffit de lire le rapport de la Cour des comptes, jusqu'au bout, et il y a là un détail tout à fait complet qui dit : *« Le FOREM termine à moins 18 et non pas à 176 »*. Ce n'est pas moi qui le dit, c'est la Cour des comptes. Vous pouvez le lire page 93.

C'est normal que celles et ceux qui ont fait le travail de regroupement économique, ils l'ont fait sur des informations aujourd'hui dépassées, alors que celles et ceux qui ont approché la vérité des OIP font moins 18. Ce n'est pas un tour de passe-passe, ce sont les constats objectifs de la Cour des comptes, nous n'avons pas changé les règles, nous les avons appliquées. Et mieux, demandez à M.

Duchêne, les « moins 18 » intègrent évidemment, on a exclu les comptes de réserve, comme vous le savez, les comptes de réserve ne peuvent pas être comptabilisés dans les normes SEC, donc, vous oubliez le compte de réserve, c'est donc la non-utilisation du compte de réserve, c'est « moins 18 », et c'est ce qui fait que nous avons une amélioration par rapport aux objectifs de 106 millions.

Plan Marshall. Monsieur Jeholet vient de nous dire : « *Mais regardez, ce n'est pas beaucoup quand même, quel manque d'élan, 355 million* ». Deux remarques. Le Plan Marshall n'a pas commencé plus vite, tous ces plans commencent de manière crescendo et montent en puissance, on le voit d'ailleurs bien, il y a plus de moyens d'action et un peu moins de moyens de paiement. Et puis, à la fin, c'est l'inverse. C'est à ce point vrai, Monsieur Jeholet, toujours nuance et vérité, que le Plan Marshall 1 a été consommé à plus de 99 %, donc, au bout de la période, on avait tout consommé. J'ajoute qu'il en sera ainsi pour le Plan Marshall 2.Vert, pour une raison très simple qui vous échappe. Tous les trois mois, le gouvernement procède à une évaluation et le délégué spécial vient nous dire : « *Tiens, qu'est-ce qui performe comme mesure et qu'est-ce qui ne performe pas ?* ». Je suis venu ici, vous pouvez demander à M. Noiret et à M. Disabato, avec les performances des mesures emploi où nous avons systématiquement, je ne parle que de mes compétences, pardonnez-moi, fait mieux que ce qui était fixé dans le Plan Marshall 2.vert. C'est pour cela que nous allons consommer la totalité du Plan Marshall 2.vert et, de surcroît, le Plan Marshall 2.vert a été intégré dans la trajectoire, donc, nous avons tenu compte de la montée en puissance du plan et malgré cela, nous retrouvons l'équilibre et le surplus.

Le surplus, Monsieur Jeholet, vous avez parlé du bureau du plan, mais alors, dites-nous tout sur le bureau du plan et pas une ligne. Que conclut le bureau du plan ? En tout cas, on vous l'a fait lire pour partie. En 2015, en bout de période, le fédéral devrait faire 20 milliards d'économies et pourquoi n'avance-t-on que la somme de 17 ? Parce que le surplus provient de l'entité 2. Cela veut dire que l'entité, région, communauté et commune fait des surplus, ce qui soulage le fédéral.

S'il vous plaît, si vous lisez le Bureau du plan, lisez-le complètement, jusqu'à la fin. C'est la même chose pour la Cour des comptes, ne vous arrêtez pas après vingt pages parce que vous verriez alors combien le Bureau du plan est confiant pour les entités 2. Je me rappelle, à cet égard, les propos pessimistes du premier ministre. Aujourd'hui, on voit que nous sommes loin du compte. Je cite, puisque cela vient de sortir aujourd'hui, la présentation par Dexia de la situation de nos communes : « *La préoccupation est en Flandre. Sept communes sur dix en Flandre sont dans le rouge, ce qui n'est pas du tout le cas de la Wallonie.* ». Pourquoi ? Parce qu'il y a une qualité de gestion, on a retenu les investissements, c'est aussi possible au niveau des communes, puis parce qu'il y a eu le Fonds des communes, avec « plus un, plus indexation ». C'est la seule matière, avec l'AWIPH, qui a connu une évolution positive dans notre budget. Là aussi, nuance et retenue en la matière.

Concernant le CRAC, vous interrogerez M. Furlan en la matière. Pour moi, cela n'a plus d'incidence puisque les 70 millions, nous les avons biffés, je n'y compte plus, ni pour maintenant, ni pour l'avenir.

Concernant le contentieux, je ne connais pas le détail, mais M. Jeholet interrogera mon excellent collègue Benoît Lutgen pour la facture concernée. Mais, à nouveau, des nuances s'imposent pour que la vérité transparaisse. Il y a deux contentieux. Il y a un contentieux juridique, et notamment les factures de travaux — pourtant, ma mémoire est fiable — relèvent du contentieux juridique, qui n'a rien à voir avec notre contentieux. C'est Mme Gravar qui s'occupe du contentieux juridique. J'ai le contentieux de la trésorerie, c'est-à-dire des organismes, associations ou entreprises qui ont des démêlés avec le secteur bancaire. Ces banques craignent de ne pas être remboursées, donc elles veulent saisir la créance que l'association tient sur la Région wallonne. Mme la Présidente m'a déjà interrogé. C'est très différent de ce que vous indiquiez, Monsieur Jeholet.

Est-ce pour cela que nous avons été bons ? La réponse est non. Je m'en suis expliqué, ce n'est pas normal que nous n'ayons qu'une seule personne dans un service aussi pointu, aussi compliqué. Avons-nous réagi ? Oui. Comment ? Par un examen du SELOR, comme vous l'aimez. On n'en a eu que deux. Alors, que dois-je faire ? Relancer le SELOR et dire à tout le monde : « *Attendez, attendez, vous serez payés quand le SELOR nous fournira des lauréats.* » ? Avec M. Nollet, on est passé outre, on a dit : « *Non, on recrute cinq contractuels supplémentaires.* » Et je m'en félicite, parce qu'on voit le travail aujourd'hui. Ce qui est contentieux de trésorerie est en train de fondre. M. Borsus vient dire : « *Oui, mais on a reçu des associations qui se plaignaient de ne pas être payées.* » Je viens de les rencontrer à Louvain-la-Neuve, vendredi dernier, lors d'une réunion CPAS, FOREM, MIRE, EFT, OISP. Nous étions là avec l'administration. Ils ont bien dû convenir que ce que nous avions indiqué, à savoir que les liquidations seraient faites fin juin, s'est avéré vrai.

On peut toujours faire mieux, je le concède. Nous avions pris des engagements, nous les avons tenus. J'avais dit, devant Mme la Présidente et devant vous : « *Nous ferons l'effort à l'ajustement.* » Nous l'avons fait. Avez-vous entendu la moindre critique, depuis lors, indiquant dans ces milieux-là que nous n'aurions pas tenu nos promesses ? Ce n'est pas le

cas ! Pourtant, c'est difficile, parce que les ajustements budgétaires, vu la situation qui est la nôtre, se jouent à trois quatre millions d'euros aujourd'hui. C'est cela, notre marge, il ne faut pas se faire d'illusions, elle est extrêmement limitée. Là aussi, il y a des améliorations qui me paraissent vraiment significatives.

Les ajustements, quand les ministres demandent des crédits, le disponible par rapport aux objectifs de désendettement est tellement faible qu'on ne peut évidemment pas satisfaire l'ensemble des ministres. Ainsi, c'est clair.

(Réaction de M. Borsus)

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Bien sûr, mais comme cela, je fais déjà la liaison avec un excellent ajustement.

Comme le dit M. Eerdekens, je ne devrais pas m'emporter, cela ne sert à rien parce que, même si un huissier attestait de ces chiffres, M. Borsus douterait de la fiabilité du huissier, pensant qu'il n'a pas son diplôme de droit. Je veux dire par là que j'accepte la diatribe de M. Borsus mais ce que je lui demande, dans un deuxième tour, c'est que, à un moment donné, nous ayons de la nuance et que l'on puisse valider un certain nombre de chiffres. La Wallonie est dans la bonne direction, nous faisons mieux que les objectifs, tant demandés par le Fédéral que ceux que nous avions assignés. Je remercie la cour qui, dans la lecture complète de son document, conforte les décisions du gouvernement.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Des réactions ? On peut peut-être passer aux questions en même temps ?

Mme la Présidente. – Et des questions, si vous en avez d'autres, bien sûr.

M. Jeholet (MR). – On est évidemment habitués, avec le ministre du budget, à *« Tout va bien, il n'y a aucun problème »*. À l'aube d'une négociation importante dans le cadre d'une réforme institutionnelle, je voudrais poser la question au ministre, puisqu'il reconnaît que l'endettement augmente fortement. Quel est l'endettement de la Flandre ? Pensez-vous que l'augmentation de l'endettement de la Région wallonne ne nous handicape pas dans le cadre des négociations futures ? Je souhaiterais simplement une réponse par oui ou par non.

Deuxième chose, quand il parle de l'Institut des comptes nationaux — cela fait sourire -, c'est le grand amour, il n'y a jamais eu de problème, vous êtes vraiment en phase. Tout le contraire de ce qui a été dit en commission et en séance publique par rapport à l'Institut des comptes nationaux, mais c'est cela la réalité !

Par rapport à la Cour des comptes, vous saluez son travail. On retient évidemment les bons points de la cour.

Par rapport au Bureau du plan, je n'invente pas, je vous parle simplement du solde de financement de la Région wallonne. Vous me donnez des chiffres, des chiffres revus. Moi, je vous cite le chiffre du Bureau du plan : 493 millions d'euros. C'est tout. À un moment donné, vous pouvez extrapoler, exploiter les chiffres comme vous l'entendez, moi je vous donne des chiffres. Vous pouvez dire que l'opposition est en train de peindre en noir la situation budgétaire. Je ne sais pas de quelle couleur vous la peignez, mais je pense qu'à un moment donné, il y a un équilibre et toute une série d'arguments qu'on vous a donnés, par rapport à l'encours, par rapport à l'endettement, par rapport à la situation de la trésorerie, qui est ce qu'elle est.

Je voudrais aussi revenir sur quelques points plus en détail.

Concernant la redevance télévision, Monsieur le Ministre, les recettes s'élèvent à 133 millions d'euros. Vous les aviez estimées à 145 millions d'euros.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Évolution.

M. Jeholet (MR). – Non. On a déjà beaucoup parlé de l'évolution. Quand on reconnaîtra, quand votre gouvernement, quand le gouvernement antérieur — vous en faisiez partie — reconnaîtra que la perception de cette taxe a été une véritable catastrophe, un véritable scandale pour les citoyens quand ils ont, aujourd'hui, une facture de centaines d'euros à payer parce que l'administration n'avait pas fait son travail, parce que le ministre qui avait la responsabilité n'avait pas fait son travail, parce qu'il n'y avait pas de receveur pendant des années ... Excusez-moi, vous étiez aussi dans ce gouvernement, vous aviez une responsabilité partagée avec le Ministre Daerden, cela a été une vraie calamité, la perception de cette taxe. Maintenant, que vous jouiez votre rôle de récupérer l'impôt, c'est très bien, mais en attendant, vis-à-vis des citoyens, indépendamment du fait que c'est une taxe antisociale, tout à fait désuète quand on voit l'évolution technologique. Bien sûr, elle est forfaitaire, elle touche tout le monde de la même façon, Monsieur le Ministre. Il n'y a pas plus anti-social que cette taxe.

La Cour des comptes observe que les moyens réellement perçus sur le compte de la DGO7 s'élèvent à 137 millions d'euros, dont 14 millions d'euros correspondent à des perceptions provenant

des personnes exonérées au cours des exercices 2009 et 2010, si j'ai bien compris. Faut-il en conclure que les recettes réelles ne s'élèveront qu'à 123 millions d'euros ? C'est une question que je pose à la cour et au ministre. Ces 14 millions d'euros seront-ils retirés des recettes 2011 ?

À ce sujet, la cour conteste aussi l'orthodoxie budgétaire de la région en matière de remboursement des indus, notamment OMNIO. L'administration a prévu de rembourser ces montants directement, à partir des recettes perçues, au lieu de le faire *via* des moyens inscrits au budget de dépenses. C'est bien cela, Monsieur le Ministre ?

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

M. Jeholet (MR). – Le ministre compte-t-il suivre l'avis de la Cour des comptes et se montrer orthodoxe en la matière ou pas ? Quelle est la position du ministre ? Vous savez que c'est un sujet qui me tient à cœur. En effet, la cour indique que « les droits constatés nets comptabilisés en 2010 par le service en charge de la perception s'élèvent à 126 millions d'euros et que le montant des droits restant à recouvrir s'élevait à 113 millions d'euros, dont 24 millions pour 2010 ». Monsieur le Ministre, pouvez-nous indiquer l'évolution des recettes pour 2011 ? Ou peut-être n'avez-vous pas aujourd'hui l'information à ce sujet ?

Par rapport aux taxes liées à la fiscalité automobile, M. Borsus a justement, évidemment, pointé ce fameux décret écobonus/écomalus, puisque, si nous avions bien compris, c'était en quelque sorte un incitant pour les citoyens à utiliser des véhicules plus respectueux de l'environnement. Il y avait donc, en quelque sorte, une carotte pour ceux qui faisaient des efforts, c'était un objectif environnemental intéressant. En contrepartie, c'était une pénalité pour celles et ceux qui utilisaient plutôt des véhicules moins respectueux de l'environnement.

En ce qui concerne la taxe de mise en circulation — je m'adresserai à la cour -, elle n'indique pas la part que représente l'écomalus dans les 99 millions d'euros de recettes. Je pense qu'il y en avait 114 qui avaient été prévus. Il serait intéressant que le ministre ou la cour nous fournisse les derniers chiffres disponibles pour ce qui concerne l'écomalus. La surréalisation constatée provient-elle essentiellement de retards au niveau des écomalus ? Nous aurons tout à l'heure un décret de ratification à débattre, mais il est clair que le système devient plus que pénalisant et pas du tout incitant. C'est donc cela, quand vous dites : *« L'opposition promet ... »* Non, c'est, à un moment donné, votre gouvernement, qui fait des promesses. C'était la même chose pour supprimer la redevance télévision. Nous, nous y étions favorables depuis très longtemps, on a déposé des textes à partir de 2004. Mais il y avait eu une évolution dans votre gouvernement et vous aviez enfin compris que cette taxe était antisociale et qu'il fallait la supprimer. Vous aviez supprimé la redevance radio, mais pas la redevance télévision. Ici, concernant les écobonus et les écomalus, il en est de même, on a mis en place un système qu'on finit par détricoter complètement, Monsieur le Ministre.

Concernant le précompte immobilier, il serait peut-être intéressant d'avoir des précisions sur les causes des moindres perceptions en matière de précompte immobilier puisque, pour cela aussi, vous avez parlé des pouvoirs locaux tout à l'heure. Cela a évidemment des conséquences pour les pouvoirs locaux, que l'on peut estimer à 90 millions d'euros. Il serait peut-être intéressant d'avoir des précisions sur les causes de ces moindres perceptions.

Toujours concernant les recettes, on note que les recettes liées au remboursement de la cote part du Gouvernement fédéral dans le cadre des conventions premier emploi sont inférieures aux prévisions qui avaient été faites. À ce sujet, la cour relève des lacunes dans la gestion des déclarations et créances à adresser au SPF Emploi, *a priori* dans le chef de la région. La cour indique aussi que le SPF Emploi a effectué des paiements à la communauté alors que ces montants revenaient à la région. La cour demande de mettre de l'ordre en la matière. Peut-on avoir davantage de précisions sur ce sujet ?

On a chacun notre version. Il y a les méchants de l'opposition et vous.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

M. Jeholet (MR). – La cour rappelle — parce que vous aviez aussi été créatif — que les 100 millions d'euros en provenance de la communauté au titre de recettes exceptionnelles n'ont pas de base légale — on a déjà eu le débat dans cette commission, mais la cour est très claire -, le dispositif du décret 2 ne prévoyant pas l'attribution de dotations complémentaires à la CoCoF et à la région.

Concernant les recettes affectées, on voit un certain nombre de montants pour des droits non recouvrés, notamment pour la taxe sur les déchets ménagers, supprimée en 2003 — faut-il le rappeler — au profit de la taxe sur le déversement des eaux usées domestiques, on remarque que le constat de la cour est identique à celui de l'année dernière et que rien n'a évolué. Il serait intéressant, Monsieur le Ministre, que vous fassiez le point sur la question du recouvrement des créances. Pouvez-vous nous indiquer le volume des créances potentiellement irrécouvrables et votre analyse intéressante des raisons ayant conduit à cette perte de recettes ?

Concernant les dépenses, quelques remarques. La cour observe que bon nombre des transferts de crédits en programme n'ont pas fait l'objet d'arrêtés publiés au Moniteur belge. Je vous ai déjà interrogé

sur ce sujet et vous m'aviez promis de transmettre cette remarque au Ministre-Président, M. Demotte. Outre ces transferts entre programmes, le budget 2010 a donné lieu à 972 opérations de réallocation au sein de même programme pour un montant de 135 millions d'euros en moyens de paiement et 122 millions d'euros en moyens d'action.

Monsieur le ministre, je souhaiterais profiter de cette occasion pour vous interroger sur l'état de la réforme du droit budgétaire wallon dont vous aviez annoncé la mise en œuvre rapidement et au plus tard en 2012. Qu'en est-il ?

Concernant le Plan Marshall, Monsieur le Ministre, vous dites que cela va aller *crescendo*, on verra. Par rapport aux objectifs du Plan Marshall 2.vert, ce que l'on constate c'est qu'il y a beaucoup d'effets d'annonce, beaucoup de mesures lancées dans la presse, mais je ne suis pas convaincu que, aujourd'hui, les moyens budgétaires suivent comme ils devraient le faire.

Je ne vais pas revenir sur les encours, Monsieur le Ministre, 4 milliards d'euros, vous, vous, citez un autre chiffre. Je reprends le chiffre de la Cour des comptes : 4 milliards d'euros. C'est clair que cela hypothèque. On vous dit : « *Oui, mais ne vous tracassez pas, les moyens seront accordés à l'avenir dans le cadre du Plan Marshall.* » Par rapport aux encours, j'ai fait la démonstration de 400 millions d'euros pour les promesses qui sont effectuées. À part une augmentation évidemment importante de l'endettement, je ne sais pas les recettes que vous allez nous présenter.

Concernant l'endettement, Monsieur le Ministre, je pense qu'on en a déjà beaucoup parlé et par rapport au périmètre, c'est un élément que vous utilisez souvent, M. Borsus l'a dit, à un moment donné par rapport à l'endettement, il y a beaucoup de promesses qui ont été faites pour avoir des informations précises, un tableau de bord pour savoir où l'on va, au niveau de la Région wallonne, on attend évidemment toujours ces informations. Je pense que, à un moment donné, il sera intéressant de demander à la cour si vous disposez d'une estimation de l'endettement wallon au sens de la procédure des déficits excessifs, puisque c'est cette dette brute qui sera prise en compte pour l'examen des finances publiques belges par la commission et on sait que la Banque nationale l'a déjà estimé à plus de 7 milliards d'euros pour 2009. Est-ce qu'on peut l'estimer pour 2010 ?

Voilà, Monsieur le Ministre, et je pense que, par rapport aux compétences et au FOREM, on pourra y revenir tout à l'heure. Je terminerai en concluant que je ne pense pas que l'opposition dépeigne une situation. Par rapport à certains chiffres, il y a certaines inquiétudes que nous relevons, que la cour mentionne également, que l'Institut des comptes nationaux et que le bureau du plan indiquent également et dans le cadre des réformes institutionnelles. Cela me paraît essentiel que la Région wallonne ait des finances saines, un endettement limité, notamment par rapport aux autres entités fédérées et que ce sont évidemment des débats qui seront cruciaux à l'avenir. Je vous remercie, Madame la Présidente.

Mme la Présidente. – D'autres questions, d'autres réactions.

La parole à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Je voudrais apporter deux éléments supplémentaires. Je voudrais tout d'abord poser une question : où en est le travail de reddition, d'élaboration des comptes dans leur version définitive, des comptes régionaux ? N'importe quel organisme, n'importe quelle institution dont la région a la tutelle, n'importe quelle société s'inscrit très naturellement dans des délais stricts, fixés par décret, et la région, elle-même, M. le Ministre n'en est pas responsable, puisque c'est une situation dont il a hérité, mais la région elle-même, d'une façon totalement incompréhensible se dispense d'établir définitivement ses comptes. Si je ne m'abuse, c'est au début de cette année qu'on a évoqué cette situation pour la dernière fois et je crois que M. le Ministre nous avait indiqué qu'on avait repris, avec entrain, le rythme et qu'on travaillait d'une façon assez positive à la finalisation de 2005 et même de 2006. Pourrait-on nous donner aujourd'hui des précisions concernant ce qui est fait et surtout, des échéances sérieuses concernant la résorption de l'ensemble du retard ? Est-ce qu'on peut imaginer, Madame la Présidente, travailler avec des montants qui sont ceux qui sont évoqués, à savoir des milliards d'euros, en n'établissant pas ces comptes. La région wallonne, aujourd'hui, n'établit pas définitivement ses comptes suivant la procédure *ad hoc*, c'est tout de même totalement sidérant, vous en conviendrez.

Deuxième élément de mon propos, Monsieur le Ministre, lorsque j'évoquais le CRAC, ce n'est pas uniquement pour le motif du périmètre de l'investissement régional et donc, de la requalification du périmètre de l'endettement régional. Si je l'évoquais, c'est bien au-delà de la compétence strictement communale du ministre Furlan, c'est parce que le CRAC est l'un des réceptacles majeurs, et en l'espèce c'est le réceptacle ou en tout cas,de l'endettement caché de la Région wallonne, de l'endettement externalisé pour parler diplomatiquement, de ce qu'on emprunte parce qu'on n'aurait pas le droit de l'emprunter suivant les méthodes orthodoxes. Je pense qu'il est urgentissime de disposer lorsque l'on mène un travail d'analyse, de la préfiguration ou plus tard d'un travail d'ajustement pour l'élaboration du budget.

Il est urgentissime de disposer des comptes, du rapport de cette institution, de l'analyse, de l'impact

de l'ensemble de ce qui passe aujourd'hui par le CRAC puisque l'on sait que, au fil du temps, on a élargi les périmètres d'endettement via le CRAC en passant non seulement des pouvoirs locaux, mais des infrastructures sportives aux infrastructures hospitalières, aux maisons de repos et d'autres encore. Aujourd'hui, nous parlons de l'ensemble de la situation régionale, tout en fermant nos yeux sur une réalité extrêmement importante qui est à notre porte et que le gouvernement active d'abondance. C'est à cet égard-là que j'évoquais l'urgence de disposer des rapports prévus par décret de cette institution, je ne sais comment le gouvernement peut tolérer un tel laxisme de la part d'un organisme qui est chargé d'aller dire aux autres, c'est-à-dire aux pouvoirs locaux, comment il faut gérer alors que, lui-même, a au minimum, deux années de retard et bientôt trois, puisque nous sommes à l'été 2011, on peut donc ajouter certainement l'exercice 2010. C'est totalement intolérable ! Le gouvernement est complice de cela puisque personne ne semble s'émouvoir de la situation, ni donner les instructions pour qu'il y soit remédié dans les plus brefs délais. C'est à ce titre là que, dans une commission du budget, l'ensemble du CRAC me semble devoir être évoqué.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – J'ai omis de poser une question à la cour et au ministre par rapport aux fonds structurels européens. On remarque que, à la page 65 du rapport, en termes de recette, il est fait état de 86 millions d'euros en 2010 et notamment 21,6 millions d'euros pour le programme issu de la période 2000-2006. J'ai été un peu surpris puisqu'avec la règle N+2 les dépenses sont éligibles jusque fin 2008. Je voudrais donc savoir comment une telle somme, parce que ce n'est pas rien, il s'agit de près de 22 millions d'euros, n'a pas pu encore été versée en 2010 pour des programmes qui ont été clôturés depuis un certain temps ? Y a-t-il encore un solde à charge de l'Union européenne pour la programmation 2000-2006 ? Cela me semble un élément intéressant. Toujours par rapport à ces fonds européens, il y a une somme d'un peu moins de 6 millions d'euros qui a été désengagée en 2010. Est-ce qu'on peut avoir des précisions à cet égard ? Est-ce que ce sont des projets qui ont été abandonnés ? Est-ce qu'il y a une réorientation de cette somme ? Voilà des éléments par rapport aux fonds structurels européens à propos desquels je souhaiterais avoir des informations.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Duchêne.

M. Jeholet (MR). – Si vous me permettez, Madame, dans mon intervention, j'ai formulé des questions au ministre, mais j'ai aussi quelques questions à la cour. Ce n'est donc pas le seul élément sur lequel je souhaiterais entendre la cour.

M. Duchêne, Premier Auditeur Réviseur à la Cour des comptes. – Vous aviez posé une question sur la redevance radio-télévision. En fait, la cour a observé qu'elle aurait réellement perçu sur le compte bancaire géré par la DGO7, l'ancienne cellule administrative temporaire et exclusivement dédicacée à la perception de la téléredevance s'élève à 137,2 millions. Il ressort de cette analyse que ces recettes incluent un montant estimé à 14 millions d'euros, qui correspond à des perceptions réalisées auprès de personnes sous statut BIM et OMNIO, au cours des exercices 2009 et 2010 et que l'administration a prévu de rembourser ces sommes redevables en 2011 directement au moyen des recettes perçues.

En fait, la région n'a comptabilisé que les sommes qui viennent de la téléredevance et qui sont versées sur le compte du comptable des recettes de la région. La DGO7 a conservé une partie des recettes qui seront augmentées en 2011 et compte rembourser sur ces recettes perçues, une somme de 14 millions. La cour estime que la totalité des sommes doit être versée à la région, laquelle doit prévoir un crédit spécifique pour le remboursement des sommes dues à des personnes sous statut BIM et OMNIO. Je ne sais pas si le gouvernement ou M. le Ministre partage tout à fait ce point de vue, mais c'est le point de vue qui est exprimé par la cour.

Pour ce qui concerne les fonds européens, je ne pourrais pas vous répondre de but en blanc, n'étant pas personnellement spécialisé en la matière. Normalement, il était prévu que ce soit le ministre-président, qui gère ces fonds, qui réponde à ces questions.

Voici la réponse de la Cour des comptes : pour ce qui concerne la programmation 2000-2006, les dépenses sont effectivement éligibles jusqu'au terme de l'année 2008, mais les opérations de contrôle des déclarations de créance par les autorités compétentes prennent un certain temps. C'est ce délai qui explique que des recettes sont encore versées en 2010 par l'Union européenne. Un tableau qui reprend les désengagements de la section particulière est joint au présent rapport.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Merci, à nos collègues qui sont intervenus. M. Jeholet nous fait part d' une situation différente entre la Flandre et la Wallonie, mais ce n'est pas nouveau. Il fut une époque où la Flandre avait des surplus budgétaires. Surplus budgétaires sur lequel, le Fédéral comptait pour améliorer sa propre situation.

Aujourd'hui, c'est l'équilibre, donc c'est une autre hypothèse que celle que je viens d'évoquer, mais nous n'avons pas de difficulté avec la Flandre. Vous

suggérez que, dans l'exécution des trajectoires, il y aurait là un contentieux. Non.

J'ai rencontré Philippe Muyters mercredi dernier. Mon chef de cabinet l'a encore revu hier pour une nouvelle épreuve cycliste et franchement, ils en ont parlé comme j'en avais parlé avec lui, nous respectons la trajectoire. Par contre, nous avons un contentieux, nous, Région flamande et Région wallonne avec le Fédéral. C'est que M. Muyters, comme moi-même, nous contestons le fait que d'éventuels dérapages dans les pouvoirs locaux soient imputables à l'entité 2. Nous pensons, lui et moi, que le pouvoir fédéral est indubitablement autant responsable des finances locales que les régions.

J'en veux pour preuve le financement des polices, le financement du service des pompiers et vous-même, Monsieur Jeholet, vous avez évoqué la question par rapport au précompte immobilier. Est-ce que oui ou non, il y a un retard ? La réponse est oui. Ce retard est imputable à qui ? Pardonnez-moi, au service des finances fédéral, puisque c'est lui qui procède aux enrôlements. Du reste, l'Union des Villes et Communes, chaque année, publie l'évaluation du retard qui est préjudiciable aux communes puisque nous ne percevons qu'une toute petite partie du précompte immobilier. Donc oui, il y a du retard. Mais vous ne pouvez pas l'adresser chez moi.

J'en veux pour preuve que c'est la première année que, dans un certain nombre de communes, le produit a diminué. Comment expliquez-vous qu'un précompte immobilier soit en diminution alors qu'on est là en évolution positive en matière de construction et de rénovation ou en matière de population ? Il y a un nid à puces qui n'est pas nouveau, mais qui est évidemment imputable au seul fédéral puisque c'est lui qui a la collecte du précompte immobilier. Ce n'est pas nous qui l'avons.

Du reste, cette situation se retrouve à l'IPP. Regardez l'évolution présumée au budget 2011 des communes de l'IPP, c'était à l'identique ou atone. Nous venons de recevoir, dans les communes, il y a 15 jours, des correctifs. Vous pouvez demander à Mme Barzin qui a en charge les finances à Namur, c'est le cas dans ma commune, c'est le cas dans d'autres communes voisines. Le Fédéral vient d'écrire en disant : *« Attention, le montant que vous avez donné à la confection du budget 2011 n'est plus bon.. Vous devez intégrer d'autres recettes complémentaires »*.

Je veux dire par là qu'il y a des responsabilités partagées et celles que vous pointez ici, pardonnez-moi, ce sont essentiellement les services de M. Reynders qui sont visés.

Donc, sur la trajectoire de financement, je tiens à vous rassurer, nous avons d'excellentes relations avec la Flandre.

L'avenir, c'est évidemment une boussole ou une prédication, je ne sais pas ce qui va se passer. La Flandre va-t-elle revendiquer un maximum d'autonomie et de moyens financiers ? C'est certain. Est-ce que nous, nous allons résister ? Je crois pouvoir dire que votre parti, comme celui du PS, Écolo ou cdH disent la même chose, il y a là l'extraordinaire difficulté de la note de M. Di Rupo qui doit intégrer tous ces éléments-là. Nous verrons bien ce qu'il proposera aux uns et aux autres en la matière, mais ce n'est pas une surprise de voir que nos amis flamands veulent maximaliser leur situation en la matière.

Pour citer le bureau du plan, puis-je vous dire quand même, Monsieur Jeholet, à nouveau nuance et vérité, que le bureau du plan travaille sur les informations, comme la Cour, transmises en avril. Elles sont donc dépassées. Et de surcroît, le bureau du plan n'a pas tout à fait la même méthodologie que la nôtre ou que l'ICN, donc on a, c'est vrai, des règles qui sont appliquées de manière différente, ce qui peut vous donner un sentiment parfois de doute, mais qui est celui qui existe aujourd'hui.

Pour l'essentiel, retenons que nous respectons mieux la trajectoire que ce qui nous était assigné et ça, c'est l'élément le plus sécurisé pour nos concitoyens.

Différentes questions particulières. D'abord pour les redevances-télévision, effectivement, je pense qu'on a quand même fait un très gros travail. Je rappelle quand même que la Cour des comptes, dans le document qui accompagnait le budget initial 2011, si M. Duchêne s'en rappelle, vous aviez indiqué que si nous arrivions à 113 millions, de mémoire, c'était un résultat exceptionnel. Et vous aviez d'ailleurs cité dans votre document les créances douteuses et le rendement de l'année. Aujourd'hui, je constate que nous sommes indubitablement au-delà des 113, nous sommes à 137. Fallait-il inscrire un article en dépense ? J'ai la correction de dire, Monsieur Duchêne, que vous avez raison. Mais nous avons voulu nous montrer pragmatiques parce qu'il faut bien se rendre compte que sur le plan humain, les personnes concernées qui ont reçu une facture se disent : mais je suis exonéré, remboursez-moi. Nous avons donc donné comme consigne, vu la modicité de leurs revenus, de dire non, remboursez-les au plus vite. Ne les inquiétons pas encore davantage sur le sujet. Donc, voilà pourquoi la DGO7 a retenu par-devers elle un certain montant avant de le transmettre au budget général des dépenses, mais je note votre suggestion pour l'avenir.

Deuxième élément, vous relevez, et M. Jeholet l'amplifie, 14 millions BIM et OMNIO. La direction générale, la DGO7 a gardé une somme par-devers

elle qui ne correspond pas aux 14 millions. Pourquoi ? Parce que nous sommes en train de vérifier, l'exonération BIM et OMNIO a été introduite le 1er janvier 2009. Malgré une demande adressée à la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS) le 18 mars 2009 et rappelée à plusieurs reprises, ce n'est qu'en août 2010 que la BCSS a transmis à la DGO7 le fichier des bénéficiaires BIM/OMNIO. Après vérification du fichier, l'exonération automatique a pu être accordée à partir de cet exercice 2011 et une opération de remboursement pour les exercices 2009 et 2010 a pu débuter pour celles et ceux qui n'avaient pas demandé l'exonération conformément à l'article 19 de la loi du 13 juillet 1987. Pour les remboursements, nous devons donc vérifier pour chacun de ces dossiers si, auparavant, ils avaient payé correctement leur redevance ou s'il y a encore des créances pendantes. Et s'il y a des créances pendantes, nous devons faire un compte de régularisation. C'est aussi pour cela que la DGO7 a gardé les montants par-devers elle pour pouvoir elle-même procéder au décompte positif et négatif puisque, parmi ceux-là, avant le 1er janvier 2009, ils devaient la payer. Je rappelle qu'elle était plus importante que les montants que nous réclamons aujourd'hui. Il y a donc là un travail d'évaluation qu'il faut mener.

Mme la Présidente. – Monsieur Jeholet, une précision ?

M. Jeholet (MR). – Oui, par rapport à cela, des citoyens ont payé 2009 et 2010 alors qu'ils ne devaient pas le payer. On va leur rembourser ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Oui, sauf s'ils avaient des dettes à notre égard pour les années 2008 et précédentes.

M. Jeholet (MR). – Et on va leur rembourser avec un intérêt, on va majorer ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Alors c'est pour cela que, pour participer aux vœux qui sont le vôtre, nous avons donné instruction de payer au plus vite. J'ai dû voyager entre vous et M. Duchêne, si j'ose dire, et j'essaie de me rapprocher davantage de vous que de M. Duchêne en prenant un peu de liberté par rapport aux affectations budgétaires ..

M. Jeholet (MR). – Et les remboursements ont déjà commencé ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Bien sûr, mais nous devons, avant de vérifier, faire un compte de mérite pour chacun des contribuables, voir s'ils ont payé 2007, 2008, oui, non, et alors déduire et voir si, au cas où ils n'auraient pas payé, il y a bien sûr une créance, diminuer de ce qu'on leur a perçu indûment en 2009 et 2010 et le solde leur est réclamé.

M. Jeholet (MR). – On en est où dans le remboursement ? 90 %, 95 % ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – L'opération est en cours, mais cela nécessite évidemment des corrections précises. C'est le principe de l'équité fiscale.

M. Jeholet (MR). – Oui, mais l'équité fiscale, ce n'est pas payer un impôt quand on ne doit pas le payer ou alors c'est la nouvelle conception de l'équité fiscale.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Imaginez que M. X n'ait pas payé sa télé-redevance en 2008. En 2009, parce qu'il y a la campagne, *et caetera*, il a un peu peur, il la paie. Et il se rend compte par la suite qu'il bénéficie d'une exemption depuis 2009. Vous accepteriez avec moi que l'on fasse le décompte de ce qu'il nous doit et de ce que nous lui devons. Et bien voilà, c'est l'opération qui est en cours.

M. Jeholet (MR). – Vous l'avez tellement annoncée, la suppression, qu'il y en a qui ne l'ont pas payée et ils étaient de bonne foi parce qu'ils croyaient qu'elle était vraiment supprimée, de bonne foi. Ils vous ont cru à l'époque, ils vous croyaient encore. Et ils croyaient M. Daerden.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Monsieur Jeholet, tant M. Daerden que M. Kubla dans sa proposition de décret ont prévu un démantèlement progressif. En 2010, et M. Kubla et M. Daerden prévoyaient un paiement de téléredevance, les deux !

M. Jeholet (MR). – J'ai déposé un texte en 2005.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – J'ai pris M. Kubla parce que c'était votre chef de groupe à l'époque.

Vous aurez constaté qu'il y a 24 millions qui sont encore dus. Alors pourquoi ces 24 millions ? Parce que nous accédons à des demandes de plan d'apurement parce qu'il y a des gens, évidemment, des citoyens, qui disent ne pas pouvoir payer la somme en une seule fois. Il y a donc encore un décalage sur l'année ou sur le cumulé de ces montants-là. Il n'empêche, pour la première fois, Monsieur Jeholet, nous avons dépassé le taux de pénétration de 90 %. Ce qui est quand même assez remarquable par rapport à la cible, sachant qu'il y a

ça et là un certain nombre de ménages qui n'ont pas de télévision.

Pour ce qui concerne les écobonus ou les écomalus, cela a toujours été conçu dans la bouche de M. Daerden comme un système évolutif. La France, du reste, n'a pas fait différemment et nous devons être à la pointe du progrès. C'est pour cela qu'aujourd'hui, après avoir réduit une première fois, nous réduisons une seconde fois, mais nous avons tenu compte des remarques de plusieurs parlementaires en instaurant un système sur trois ans, cette fois-ci, de telle manière qu'il est anticipé. Bien sûr, il sera de plus en plus volontaire, commencer à moins de 90 grammes jusqu'au *full* électrique ou zéro émission. Mais à l'inverse, nous avons prévu des primes beaucoup plus importantes et nous avons relevé les valeurs vénales de ces voitures et les voitures *full* électrique ou hybrides, on les annonce pour l'automne. Nous devons tenir compte de cet élément-là.

M. Jeholet (MR). – L'écobonus, ce sera uniquement sur les vélos électriques, à terme ou pas ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – M. Clerfayt a, lui aussi, annoncé un démantèlement de certains dispositifs fiscaux. À nouveau, nuance et vérité, si vous le voulez bien.

M. Jeholet (MR). – C'est bon signe. Quand vous parlez autant du Fédéral, c'est bon signe.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Parce que, en matière fiscale, je suis désolé pour vous, nous dépendons du Fédéral. C'est du reste pour cela qu'il y a un projet de décret qui vous est soumis aujourd'hui, qui vous demande de conforter le gouvernement pour créer sa propre administration fiscale.

Vous voyez donc qu'on se plaint du fédéral, j'ose le dire, je me plains. Il y a du retard dans le précompte immobilier, c'est clair. Je me plains parce que, sur la taxe de mise en circulation, d'abord deux remarque. Un, elle ne donne pas le rendement attendu puisque le Fédéral vient de s'en rendre compte, et ils ont décidé d'acquérir des radars pour faire des relevés et les lectures de plaques. Pourquoi ? Parce qu'ils estimaient que la taxe de mise en circulation — c'est le Fédéral qui parle — est inférieure à 20 % à ce qu'il fallait attendre. Quand je dis : ça ne va pas, ce n'est pas moi qui le dis, c'est le Fédéral. C'est du reste pour cela que l'administration des finances a racheté des radars de lecture des plaques de voitures pour pouvoir les vérifier. Et nous avons des problèmes avec les écomalus parce que la DIV, lorsqu'elle délivre les nouvelles plaques, ne radie pas les anciennes. Nous avons donc des propriétaires qui se retrouvent avec deux plaques de voiture. Que voulez-vous que je fasse ? Je ne suis pas compétent, c'est le Fédéral.

M. Jeholet (MR). – Et la perception de la téléredevance ....

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Attendez, ça c'est nous. Je viens de dire ce que nous avons fait pour en améliorer la perception. Je suis donc désolé aujourd'hui, pas plus la Cour des comptes que nous, ne pouvons vous renseigner que le montant brut, taxe de mise en circulation écomalus. Nous n'avons pas d'autres détails en provenance du Fédéral sur cette question en la matière.

Précompte immobilier, je l'ai dit.

Pour les recettes convention premier emploi, effectivement — mais vous l'avez lu — c'est, semble-t-il, le service public fédéral qui a procédé à une mauvaise imputation entre la communauté et la région. Nous allons bien sûr demander les vérifications d'usage et nous ferons les corrections. Ceci dit, pour moi, c'est d'abord un montant marginal — on parle de 4 ou 5 millions — et de toute façon, on consolide la trajectoire communauté-région. Il n'y a pas péril en la demeure, mais ce n'est pas de nous que provient l'erreur, mais c'est intéressant que la Cour l'ait relevée. La seule différence, c'est qu'ici, ça rapporte 20 millions. La mise en circulation du précompte immobilier, c'est par des dizaines de millions d'euros.

La base légale, ce n'est pas la première fois que vous faites la remarque, mais le décret que cite la Cour renvoie au transfert de compétences et pas des transferts de moyens. Voilà, je suis désolé, mais nous avons eu un accord le 3 février 2010 et même avant, déjà en décembre 2009, nous permettant de consolider Région wallonne et Fédération Wallonie-Bruxelles, à notre guise. Qui pourrait contester ces transferts ?

Et mieux, je crois avoir entendu dans une autre commission Wallonie-Bruxelles que nous avions intérêt à intégrer les deux. Parce que certains ont même plaidé pour aller plus loin. Donc, voilà, je constate qu'il y a là une divergence très formelle, mais cela ne change rien à mon sens au niveau des résultats.

Convention premier emploi, j'en ai parlé.

Au niveau du CRAC, Monsieur Borsus, il y a un ministre de tutelle, je lui ferai part de vos remarques. Vous nous querellez sur le financement d'un certain nombre de dispositifs, il y a des financements alternatifs. Je voudrais dire que le taux d'exécution de ces financements alternatifs posent aussi problème. Et là, ce n'est pas nous, c'est les communes. Le nombre de communes qui rentrent un

dossier pour construire une maison de repos ou un complexe sportif et qui, des années après, ne l'on toujours pas fait... Tout à l'heure, dans une envolée caractéristique qui n'est jamais que la 54ième édition, je l'ai déjà entendu, vous vous plaigniez du nombre de logements dans l'exécutif, mais les communes aussi sont parfois responsables parce qu'on a changé de localisation, parce que l'adjudication a dépassé les estimations budgétaires de la commune, il n'y a pas d'inquiétude à avoir au niveau du CRAC. Vous parliez maintenant de la consolidation ICN, puis-je vous faire remarquer que l'ICN a validé des dispositifs, notamment, d'investissements en Flandre pour les maisons de repos ? À nouveau, ne soyez pas trop sentencieux, s'il vous plaît, un peu de nuance.

Nous continuons l'effort de rattrapage que nous avions entrepris tant pour la fédération Wallonie-Bruxelles que pour la région, ce n'est pas encore satisfaisant, mais vous avez la correction de reconnaître que j'ai hérité de ce problème et j'essaie de faire de mon mieux avec les services.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Je suis un peu étonné de la dernière réflexion par rapport aux fonds structurels. On va interroger M. Demotte, mais je pense que le Ministre du Budget préfère laisser M. Demotte annoncer de mauvaises nouvelles, mais cela m'étonne un peu que le ministre ne réponde pas. Je suppose qu'il a la réponse.

Par rapport à la télé redevance, Monsieur le Ministre, il y a bien 14 millions d'euros qui ont été perçus, qui n'auraient pas dû l'être, simplement, vous allez supprimer ces 14 millions, et ils vont apparaître comment à un moment donné ? Une diminution dans les recettes 2011 ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – En fait, M. Duchêne vous l'a expliqué. La DGO7, quand elle a collecté l'ensemble de la télé redevance, n'a pas transféré la totalité du produit à la recette générale pour lui permettre, sur base des dossiers qu'elle gère des comptes positifs et négatifs, de rembourser à nos concitoyens dans les meilleurs délais.

M. Jeholet (MR). – Donc, ces 14 millions d'euros là n'apparaissent pas dans les 133 millions de recette.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – De mémoire, le service a gardé pratiquement 5 millions d'euros pourquoi ? Parce qu'ils doivent vérifier si avant l'introduction de l'exonération, ces personnes-là avaient bel et bien payé leur télé redevance puisqu'à l'époque, elle était dès lors supérieure en montant. Il y a un compte de mérite qui est ouvert. C'est légitime. Sinon, si on ne fait pas cela, cela va prendre plus de temps. La formule de M. Duchêne est tout à fait idoine, réglementaire et je dirais souhaitable, pas de soucis, je lui donne totalement raison, mais au nom de l'efficacité du remboursement de nos concitoyens qui se plaignent déjà, je préfère les rembourser au plus vite.

M. Jeholet (MR). – C'est une technique rarement utilisée en Région wallonne jusqu'à présent, je suppose, ou c'est une nouvelle technique qui va...

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Il y a deux enrôlements. On fait de la lettre A à J et puis de la lettre K à Z et le deuxième enrôlement ne part qu'en octobre. Aujourd'hui, le deuxième enrôlement n'a pas eu lieu pour 2011. Dans le cadre du budget 2012, de la discussion, je vous amènerai des chiffres plus précis sur les décomptes qui nous préoccupe maintenant.

M. Jeholet (MR). – Mais simplement, quand même, pour donner un petit conseil à M. le Ministre, qui veut régionaliser la perception de l'impôt puisque le fédéral ne le fait pas bien, j'attire simplement, parce que c'est quand même une technique, — l'administration qui a sa petite caisse, sa petite boîte et on va rembourser- . Attention, si vous percevez davantage d'impôts à l'avenir, faites quand même attention d'éviter ce type de technique, de dire : « voilà, on va aller au guichet, on va rembourser, tiens on a le bon dossier », attention, c'est un conseil que je vous donne, mais l'équilibre fiscal...

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Monsieur Jeholet, rassurez-vous, le troc n'existe pas en Région wallonne.

Mme la Présidente. – Si nous avons terminé avec la partie générale, on peut passer à l'examen des matières relatives aux compétences de M. le Ministre, à savoir :

- 8.1. Division organique 10 – Secrétariat général ;
- 8.1.3. Programme 05 – Audit p. 72 ;
- A.B. 12.03.00 Frais de fonctionnement de la direction de l'audit des fonds européens p. 72 :
- 8.7. Division organique 18 – Entreprises, Emploi et Recherche ;
- 8.7.6. Forem – Programmes 18.12, 18.13 et 18.22 p. 91.

Y a-t-il des remarques concernant les matières relatives aux compétences de M. le Ministre ?

Non. On peut en rester là.

Confiance au rapporteur

Mme la Présidente. – À l'unanimité des membres, il a été décidé de faire confiance au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Je voudrais remercier M. Duchêne et le libérer parce que nous allons continuer sans lui. Merci beaucoup M. le Premier Auditeur.

PROJET DE DÉCRET PORTANT MODIFICATION DU DÉCRET DU 23 JUIN 1994 RELATIF À LA CRÉATION ET À L'EXPLOITATION DES AÉROPORTS ET AÉRODROMES RELEVANTS DE LA RÉGION WALLONNE (Doc. 399 (2010-2011) – N° 1)

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle le projet de décret portant modification du décret du 23 juin 1994 relatif à la création et à l'exploitation des aéroports et aérodromes relevant de la Région wallonne.

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. – Nous devons désigner un rapporteur.

Mme Gonzalez Moyano est désignée en qualité de rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

Exposé du Ministre Antoine

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre pour un exposé général sur son projet de décret.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Très chers collègues, je suis heureux de vous présenter un projet de décret qui est en fait une transposition d'une directive 2009/12/CE qui nous invite, qui nous impose d'organiser de manière différente la fixation des redevances aéroportuaires dès lors que l'aéroport en question a dépassé les 5 millions de passagers, ce qui est évidemment le cas de notre aéroport de Charleroi. Ce matin, j'ai d'ailleurs eu l'immense bonheur d'aller inaugurer les quatre nouvelles portes d'embarquement en compagnie de Miss Belgique.

Peut-être un bref rappel. M. Kubla n'est plus là, c'est dommage, parce qu'il aurait pu vous confirmer qu'auparavant, c'était lui qui proposait au gouvernement de fixer les redevances. Ensuite, il y eut la décision de la Commission européenne du 12 février 2004 dans le cadre du dossier Ryanair, bien connu. La commission a considéré que les rabais sur les redevances à l'atterrissage, donc cette réduction promotionnelle d'un euro par passager accordé par la Région wallonne et la Ryanair via le contrat qu'il avait négocié en 2001, étaient des aides d'état incompatibles avec le Marché commun.

Nous avons réagi très vite puisque, rappelez-vous, dans le décret RESA que M. Borsus connaît par cœur, du 3 février 2005, nous avons transféré la fixation des redevances aéroportuaires aux sociétés de gestion, pour leur permettre ainsi de dynamiser leur politique commerciale. Elles pouvaient dès lors fixer elles-mêmes les redevances et cela permettait une réorganisation cohérente des rôles, puisque nous n'intervenions plus, nous Gouvernement wallon, dans la gestion commerciale. Par contre, nous intervenions en contrôlant via le comité de régulation qui était chargé de rendre un avis sur les redevances fixées par les sociétés de gestion en vue du respect des lignes directrices issues de la législation, la jurisprudence européenne, bien connue, que du reste la directive a consacrée par la suite.

Un petit rappel du tarif actuel des redevances fixées par BSCA et par Liège airport. Vous voyez que ce n'est pas les mêmes redevances : atterrissage : 7 euros la tonne à Liège, parking avion : 3,89 euros par tonne pour 24 heures et redevance passager : 8 euros, tandis que pour BSCA, les redevances passagers c'est 0 euro, atterrissage : 2,12 euros et parking avion : 1,92 euros. De par le flux de trafic et du nombre de passagers, puisque cette année nous ne serons pas loin des 5,9 millions passagers à Charleroi, dans la dynamique commerciale qui est la sienne, l'aéroport peut fixer des redevances plus basses qu'à Liège ; c'est la conséquence du transfert par le RESA de la fixation des redevances par les deux sociétés d'exploitation.

Et puis est arrivée alors la directive du Parlement européen et du conseil du 11 mars 2009, dont l'objectif est la mise en place d'un cadre commun pour les composantes des redevances aéroportuaires et leur mode de fixation afin de réguler les relations entre les exploitants aéroportuaires et les usagers. Les grands principes et les objectifs tournent autour de la consultation des usagers. Autrement dit, l'usager d'un aéroport doit pouvoir vérifier s'il n'est pas traité de manière discriminatoire par rapport à un autre opérateur. C'est également un élément important pour qu'il n'y ait pas de niveau excessif par rapport au coût des services prestés par le gestionnaire de l'aéroport.

Champ d'application, je vous l'ai dit, ce sont les aéroports de plus de 5 millions de passagers et nous sommes désormais, et heureusement du reste, concernés, puisque si je prends l'aéroport de Charleroi en avril 2011 par rapport aux chiffres d'avril 2011, c'est une progression de 41 %. C'est donc dire si — tout à l'heure, j'ai pu le constater — les quatre portes supplémentaires étaient essentielles pour le confort et le nombre de passagers concernés. J'ajoute que ces travaux, des quatre portes, du terminal et du parking de voitures sont totalement financés par la société de gestion et non plus par la Région wallonne. Vous voyez l'évolution, c'est la société qui investit et c'est la société qui verse les

dividendes au Gouvernement wallon. Nous sommes dans un modèle vertueux, n'en déplaise au commissaire européen qui revient avec une vieille affaire qui, du reste, a fait l'objet d'une décision du tribunal de première instance de l'Union européenne.

Donc, la directive vise les aéroports de plus de 5 millions de passagers, et elle détermine le mode de fixation des redevances aéroportuaires à l'exception des trois catégories de redevances : celles liées aux services de navigation aérienne (c'est Belgocontrol chez nous), aux services d'assistance en escale (le *handling*) et aux services aux PMR, puisque nous devons traiter de manière préférentielle l'embarquement et le débarquement de ces personnes qui nécessitent souvent de l'aide par des tiers. Voilà pour ce qui est visé.

Le projet de décret modifie le décret du 23 juin 1994 relatif à l'exploitation des aéroports et aérodromes en Région wallonne. Il vise bien les aéroports de plus de 5 millions de passagers et les redevances liées à l'atterrissage et au décollage ou au balisage voire encore au stationnement des aéronefs et la prise en charge des passagers et du fret.

Les redevances doivent avoir été établies conformément aux modalités fixées par le Gouvernement et qui sont donc calquées sur les exigences de la directive, les principes de non-discrimination ou encore de la différenciation des services, notamment. Il peut en effet y avoir une différenciation en fonction de la qualité et du champ des services offerts ainsi que de leur coût.

Nous en arrivons à l'élément essentiel qui est la consultation obligatoire des usagers d'aéroports puisqu'avant toute modification du système ou du niveau des redevances. Si le concessionnaire décide de ne pas suivre l'avis des usagers d'aéroports, il doit motiver sa décision.

En outre, une fois par an, il doit se concerte avec les usagers.

Préalablement à la finalisation de tout plan relatif aux nouveaux grands projets d'infrastructure, là aussi, il doit y avoir une consultation des usagers parce que les travaux d'infrastructure pourraient justifier une augmentation, le moment venu, de la redevance. Tout ce qui concerne la redevance doit faire l'objet d'une communication dans le chef de l'exploitant vis-à-vis des usagers.

Nous créons enfin, par ce décret, une autorité aéroportuaire de supervision indépendante de Wallonie. Elle sera constituée d'un délégué du ministre-président, d'un délégué du ministre du budget, d'un délégué du ministre ayant en charge les aéroports et d'un délégué du Service public de Wallonie. Ces quatre délégués constitueront alors l'autorité aéroportuaire de supervision, laquelle remplacera l'actuel comité de régulation. Elle sera mise en place afin de trancher toute contestation qui pourrait naître quant à des modifications du système ou du niveau des redevances. Elle doit être indépendante des concessionnaires, ce qui est explique qu'il n'y a pas de délégué de la Société wallonne des aéroports.

Voilà, chers collègues, l'essentiel de ce projet de décret.

Discussion générale

Mme la Présidente. – Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour ces différents éléments de présentation. Soulignons tout d'abord le développement de l'activité de nos aéroports wallons. Il s'agit, vous avez eu la courtoisie de le rappeler, Monsieur le Ministre, d'une politique qui a traversé les législatures régionales. On sait combien pouvoir, autour des aéroports, développer un certain nombre d'activités, non seulement très directement liées à l'activité aéroportuaire elle-même, mais aussi à tout ce qui se trouve en amont, en aval, et autour de ceux-ci, nous paraît important et, singulièrement, dans le chef de notre région, qui doit évidemment mettre tout en œuvre ou, en tout cas, tout ce qui est de l'ordre du raisonnable, pour pouvoir assurer son redéploiement économique.

Nonobstant cette analyse globale de notre approche aéroportuaire en Région wallonne, il convient de nous pencher plus en avant et de façon plus détaillée sur le texte qui nous est soumis aujourd'hui.

Le premier élément de constat, Monsieur le Ministre, c'est effectivement — je crains de devoir le dire encore ici — une situation de retard dans une transposition qui nous est aujourd'hui offerte, puisqu'on sait que la directive imposait une transposition pour le 15 mars 2011 au plus tard. Nous sommes, si je ne m'abuse, à la porte du mois de juillet, raison pour laquelle nous sommes, à l'évidence, ici, aussi en retard.

Par ailleurs, dans ce contexte, le travail n'est pas terminé, puisque ce n'est pas la seule adoption en commission, puis plus tard en plénière, et enfin la publication. Il ne résout pas encore notre devoir et ne répond pas à nos obligations en termes de transposition, puisqu'il ne suffit pas qu'une norme soit adoptée, il faut qu'elle soit traduite dans les faits, qu'elle soit entrée en vigueur et qu'en l'espèce, un arrêté soit pris en ce qui concerne sa transposition effective.

Donc, premier élément : comment expliquer ce retard ? Le gouvernement était parfaitement informé, puisqu'on sait que, depuis mai 2009, cette question a été transmise au gouvernement par le Comité de régulation des aéroports. Donc, ce n'est vraiment pas une surprise. Je m'explique donc difficilement ce peu de diligence pour transposer la directive, d'une part. D'autre part, qu'en est-il de cet avis du Comité de régulation ? Je pense qu'il eut été sage de transmettre cet avis aux parlementaires, de manière à ce que nous puissions apprécier pleinement le texte et la réponse que le texte apporte à l'objectif qu'il poursuit. Qu'en est-il, donc, de cet arrêté d'exécution que j'évoquais il y a quelques instants ?

Ensuite, nous avons assez fondamentalement des remarques par rapport à la transposition de la directive, considérant que cette transposition n'est que partielle. Nous venons de recevoir, si je ne m'abuse, parce que je le découvre, le tableau de la transposition, au moment même où nous sommes en train d'exposer notre point de vue. C'est assez difficile, si je ne m'abuse, il nous était recommandé de façon expresse que ce tableau puisse être transmis, de manière à ce que les parlementaires puissent mettre la directive en vis-à-vis et comparer le texte qui nous est soumis, de manière à voir si celui-ci répond effectivement aux attentes.

En ce qui nous concerne, on a quelques indices, du fait qu'on ne transpose que partiellement la directive, puisqu'un des éléments essentiels — vous l'avez indiqué, Monsieur le Ministre — est ce mécanisme de transparence dans la transmission des données, que l'article 7 de la directive évoque. Est-ce que votre texte traduit bien cet article 7 de la directive en ce qui concerne les transparences et ce mécanisme de transparence évoqué par celle-ci ?

D'autre part, en ce qui concerne les normes de qualité, par exemple évoquées dans l'article 9 de la même directive, qu'en est-il en ce qui concerne la transposition dans votre texte ? Où trouve-t-on l'assurance — il y a ici des juristes avertis, je me tourne notamment vers M. Eerdekens — pour pouvoir apprécier si votre devoir est complet ? Il convient de pouvoir, ici aussi, vérifier si ces normes de qualité sont introduites ?

Par ailleurs, deuxième élément de notre opposition, vous savez que je suis un ennemi irréductible de la surahabilitation des exécutifs en général et du Gouvernement wallon en particulier ?

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

M. Borsus (MR). – Ce n'est pas que, subitement, je souhaiterais que le gouvernement ne soit plus saisi des affaires ...

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – À l'avenir, peut-être que vous pourriez évoluer, Monsieur Borsus.

M. Borsus (MR). – ... exécutives, de fixation de normes. On sait qu'un certain nombre de choses ne doit pas passer par le parlement. Mais lorsqu'on habilite le gouvernement à outrance, on s'expose à un certain nombre de situations où le gouvernement, habilité par votre parlement, n'a tout simplement pas du tout usé de l'habilitation qui lui était confiée. Dois-je rappeler, par exemple, dans un autre domaine, le transfert des voiries et des cours d'eau aujourd'hui à la province, qui est en rade depuis plus de six ans ? Je pourrais certainement vous citer de mémoire dix ou quinze exemples d'habilitations ainsi faites au gouvernement qui n'ont pas été concrétisées, même après de très longs délais.

Puis-je, en l'espèce, vous citer quelques éléments de cette habilitation que la majorité se prépare un peu audacieusement à confier au gouvernement ? Par exemple : *« C'est le gouvernement qui fixe et perçoit les redevances aéroportuaires selon les modalités qu'il détermine. »* Pas un mot quant au cadre, pas un mot des limites à fixer pour cet exercice.

« Il est créé une autorité aéroportuaire de supervision indépendante de Wallonie, dont la composition et les règles de fonctionnement sont déterminées par le gouvernement. » Mais encore ? M. le Ministre vient de nous indiquer — si j'ai bien entendu — rapidement, ce qui était envisagé. Mais il est bien noté : *« Une autorité aéroportuaire de supervision indépendante de Wallonie. »* Donc, on souhaite que cet organisme soit parfaitement indépendant de l'autorité, parfaitement indépendant du gouvernement, de l'aéroport, *et caetera*. Et cela, ce n'est pas un point de pure forme, Monsieur le Ministre.

Vous avez certainement lu le récent rapport du GERFA concernant le caractère peu indépendant de l'autorité politique, notamment de l'administration wallonne. J'attends que vous puissiez nous faire une démonstration du fait qu'il y a là un vrai organe indépendant, qui ne devra rendre compte à personne, si ce n'est qu'à la noblesse de la mission qui lui a été confiée. Là, je souhaiterais vraiment avoir des précisions extrêmement claires. Nous déposerons d'ailleurs un amendement en ce sens, parce que créer une similiautorité indépendante, ce n'est pas rendre service aux usagers. Il faut que l'usager ait la conviction que la porte à laquelle il ira, le cas échéant, frapper, soit vraiment neutre et indépendant.

Par ailleurs, pouvez-vous nous préciser qui va financer cette autorité ? Sait-on qu'il est possible que cette autorité soit financée *via* une redevance aéroportuaire supplémentaire ? Je pense qu'une autorité vraiment indépendante qui a les moyens de son action, qui est utile, va représenter un certain

budget. Je serais donc assez heureux de pouvoir être informé de ce qu'on prévoit comme budget, et surtout de qui va payer, et suivant quel mécanisme, et que vous puissiez nous rassurer quant à l'absence d'une redevance supplémentaire pour, le cas échéant, couvrir le fonctionnement de cette autorité ainsi créée.

Par ailleurs, je souhaiterais que vous puissiez nous apporter quelques éléments de clarification concernant la composition, l'impartialité et la transparence de cet organisme. Je ne suis pas trop rassuré, puisqu'il me semble, Monsieur le Ministre — mais n'hésitez pas à me corriger — qu'à la lecture de la notification du point b21 — je suis précis, Monsieur le Ministre, je ne viens jamais sans avoir les pièces sous les yeux, de crainte d'une vaine querelle — du gouvernement du 31 mars 2011, il est stipulé par qu'un observateur doit être désigné par le ministre du Développement durable et un autre par le ministre de l'Économie, lesquels assisteront aux réunions de l'autorité. Mais, diable, que voilà un partage très politicien d'un groupe de belles mères qui va aller observer les travaux. Je ne vois pas où est la nécessité d'avoir ainsi, chaque ministre de chaque composante de l'olivier, qui vient assister, si je comprends bien, aux réunions d'une autorité indépendante. Or, il y a un truc qui m'échappe, mais nul doute que vous allez pouvoir m'éclairer à cet égard.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

M. Borsus (MR). – Monsieur le Ministre, un petit détour par la complexité du montage retenu par le gouvernement. Chers collègues, regardez le mécanisme actuel de fixation des redevances. Vous le comparez au nouveau mécanisme, vous déclinez cela BSCA et *Liège Airport*. Le mécanisme qui nous est soumis est un mécanisme plus complexe, plus long, avec plusieurs structures chargées d'intervenir. Excusez-moi, mais je pense qu'il y a plutôt des risques de difficultés plutôt que des optimalisations en l'espèce. Il y a deux structures qui se chevauchent. Quel est le périmètre respectif de chacune d'entre elles ? Y en a-t-il une qui a autorité sur l'autre ? Comment cela se passe-t-il si les avis sont différents, nuancés, avec des accents différents ?

Bref, Monsieur le Ministre, de manière à tenter d'améliorer le texte, nous déposerons quelques amendements.

Dois-je vous faire part, si je ne m'abuse, de mon étonnement, puisque l'entrée en vigueur du texte est laissée à l'appréciation du gouvernement. Notre parlement n'est pas un parlement composé de gens distraits, incapables d'apprécier l'opportunité de l'entrée en vigueur d'une disposition qui est imposée par une directive européenne. Je ne plaide vraiment pas, ni dans ce texte-ci, ni dans un autre, pour que, subitement, le parlementaire devienne simplement quelqu'un qui dit : *« Je confie tout au gouvernement, en ce qui compris l'entrée en vigueur des textes que je vote »*, que l'on prévoit, à un moment, s'agissant de surcroît d'une matière où il y a urgence, puisque la directive devrait être aujourd'hui transposée. Pourquoi, subitement, aller dire au gouvernement : *« Voilà, cela entrera en vigueur quand vous serez prêts »* ? Je vais déposer un amendement, avec mon collègue M. Jeholet, pour vraiment avoir un tout petit peu plus d'ambition. Sans quoi, le gouvernement ne s'engage vraiment pas substantiellement.

Dernièrement, le parlement lui-même n'assume pas sa responsabilité. Quand il y a une directive européenne à transposer, le gouvernement vient avec son travail, fût-il en retard, le parlement ne va pas en plus lui laisser la bride sur le cou, en disant : *« Cela entrera en vigueur quand vous saurez. »* Non, il faut un peu hausser — et on est encore qu'à un niveau très modeste — le niveau de ces ambitions en l'espèce.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Noiret.

M. Noiret (Écolo). – On sait que, en matière d'aéroport, la nuance est de mise, et surtout, la transparence est nécessaire en matière fonctionnement interne. Je crois que l'on peut se réjouir que, à l'occasion de cette transposition, un effort de transparence complémentaire — je ne dis donc pas qu'il n'y en avait pas auparavant, je dis qu'il est complémentaire — soit fourni ici. En effet, on sait que la question des redevances génère des coûts pour chaque opérateur, si les règles de concurrence sont bien respectées au niveau européen. On sait que toutes ces questions ont nourri un certain nombre de débats.

Donc, je crois que cette transposition de directive européenne vient à point, non seulement pour clarifier, mais aussi, au fond, pour rebaliser, par rapport à un certain nombre d'autorités externes, cette question et ce débat.

Quelques éléments, Monsieur le Ministre, au-delà du fait qu'on peut se réjouir de cette transposition, quelques éléments, me semble-t-il, seraient en tout cas nécessaires d'être précisé dans nos débats ici. Vous avez peut-être partiellement et peut-être complètement — et j'attends vos précisions là dessus — indiqué quelle était la composition de cette autorité aéroportuaire. Est-ce que c'est seulement les quatre mandataires que vous avez indiqué ? Ou est-ce que ceux-ci constituent seulement le pôle public ? Est-ce que d'autres acteurs interviendront et seront présents dans cette autorité ? Vous en avez indiqué, partiellement ou complètement, la composition, mais quel va être son fonctionnement ? Quel est le produit annuelle des comptes, des budgets, des dépenses qui seront organisés ou pas ? Ces gens interviendront-ils simplement dans le cadre de leur mandat actuel — je dirais presque bénévolement — au-delà de ce

qu'ils font aujourd'hui ? Comment seront pris en charge les quelques dépenses inévitables évidemment qui sont liées à ce type de fonction ?

Élément complémentaire qu'il est nécessaire de souligner, c'est que ceci va permettre, de par la publication de ce rapport et j'imagine aussi grâce aux prix qui sont pratiqués singulièrement à l'Aéroport de Charleroi, puisqu'on est bien au-delà des 5 millions de passagers et donc, Liège n'est pas concerné avant un long moment par cette contrainte. La comparaison des prix au plan européen me semble être un élément qui est tout à fait important, à la fois comme outil d'attractivité, mais aussi quand il y a des marges à prévoir. Quels sont les enjeux possibles et quelles marges disponibles pour pouvoir faire évoluer ? Cet effort de transparence va-t-il jusque-là, autrement dit ?

Vous nous avez distribué un document où, effectivement, on rappelle que deux articles ne sont pas transposés, j'aurais voulu entendre votre commentaire là-dessus. Qu'est-ce qui fait qu'ils ne sont pas transposés ? Est-ce qu'ils le sont à travers un autre projet de décret que vous proposeriez d'ici peu ? Quelle est la raison ?

Deux articles ne sont pas transposés, je voulais donc comprendre le pourquoi du comment. La nécessité de ne pas les transposer est peut-être tout à fait compréhensible, mais je voudrais, en tout cas, avoir votre explication.

Et enfin, j'avais également relevé cette absence de date. Il me semble, au contraire, que, comme nous sommes déjà sous le coup du 5 millions de passagers franchis, c'est immédiat. Je voudrais avoir une confirmation de votre part là-dessus. Si, effectivement, la prise en compte est immédiate, nous sommes conformes aux règles européennes que nous traduisons à travers ce décret et tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes aériens.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Gonzalez.

Mme Gonzalez Moyano (PS). – Merci, Madame la Présidente. Moi, Monsieur le Ministre, du point de vue du fond, évidemment, je n'ai rien à dire puisque le projet de décret transpose une directive européenne. En outre, c'est certainement l'occasion, tout comme l'a fait mon collègue, M. Borsus, de souligner la réussite économique exceptionnelle de nos aéroports wallons. Par contre, sur la forme, évidemment, le texte arrive avec un peu de retard et donc, on peut poser certaines questions.

D'un point de vue pratique, n'aurait-il pas été plus simple, voire plus clair et peut-être plus rapide, d'inclure la composition de l'autorité aéroportuaire dans le corps du décret ? À ce sujet, Monsieur le Ministre, peut-il nous préciser, tout comme mes collègues, j'aurais aimé savoir la date de l'entrée en fonction ? Ne risque-t-on pas d'avoir des sanctions de la part de l'Europe en cas de retard de la transposition de la directive ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Rapidement, Madame la Présidente, je ne vais pas rallonger les questions puisqu'elles ont toutes été posées, si je peux dire la chose de cette manière-là, mais c'est de dire que finalement, Monsieur le Ministre, c'est une bonne nouvelle puisqu'on dépasse les 5 millions de passagers à Charleroi. C'est aussi l'impact d'une croissance et d'un développement de l'Aéroport de Charleroi qui intéresse beaucoup de monde, qui participe au développement d'une région et quand une région se développe, à un endroit de la Wallonie, c'est toute la Wallonie qui en profite et c'est intéressant dans ce sens-là. Pour la fixation de la redevance, j'ai bien noté qu'elle sera effectivement fixée avec la consultation des usagers, ce qui appelle effectivement un équilibre dans le choix des montants, par rapport aux coûts et aux services rendus, au caractère excessif ou non des services fournis par le gestionnaire d'aéroport et la présence des utilisateurs est une démarche intéressante.

L'ensemble de mes questions rejoignent celles de mes collègues et donc, je ne vais pas allonger le débat et la question d'entrée en vigueur est évidemment une des questions importantes pour tout un chacun. J'écouterais les réponses à toutes les questions de manière intéressé.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Eerdekens.

M. Eerdekens (PS). – Je remercie Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, nous ne pouvons évidemment qu'approuver ce projet de décret transposant une directive européenne, une de plus pourrais-je dire, mais M. le Ministre, on parlait de la dette lors du précédent point, alors je voudrais ici, tout en soulignant le succès de nos aéroports, espérer que Liège aura aussi un jour plus de 5 millions de passagers et que Charleroi en aurait peut-être 12 millions, c'est tout ce qu'on peut souhaiter manifestement.

En matière de dettes et d'investissements, je vous invite à lire un ouvrage qui a été réalisé, il y a deux ans, par Jacques Attali, intitulés « Tous ruinés dans dix ans ». Cet ouvrage, je l'ai reçu pour mon anniversaire, c'est le cadeau d'anniversaire de mon épouse : 6 euros, vous imaginez, elle ne risquait pas de s'endetter ! Toujours est-il...

(Rires)

(Réaction de M. de Lamotte)

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Mais le début est très long, tout l'inventaire...

M. Eerdekens (PS). – À la page 144, l'auteur exprime ce qui est une bonne dette, à la page 145, une mauvaise dette, la dette odieuse et même des dettes abominablement insupportables sur le plan éthique et des principes. La bonne dette, est-il exprimé, c'est celle qui finance des investissements matériels rentables à très long terme, et les meilleures ce sont les infrastructures de transport. Vous imaginez ! Quand vous avez un tel plaidoyer de la part d'un homme pareil, je crois que personne au gouvernement ne va plus s'opposer au développement de nos aéroports et qu'on pourra disposer, en tout cas, d'un réel soutien.

(Réaction de M. Borsus)

(Réaction de M. de Lamotte)

M. Eerdekens (PS). – Du tout, Bierset c'est à portée de cela, à 30 kilomètres d'Andenne, cela me convient très bien.

Monsieur le ministre, c'est très bien. Par contre, la mauvaise dette c'est celle qui finance des dépenses de fonctionnement et,dans la directive, c'est cette création de cette nouvelle structure. Cette autorité de supervision indépendante. L'Europe, elle veut bien faire, il faut consulter les usagers, c'est à la mode, *et cætera* , c'est sympa, il y en a 6 millions à Charleroi, on va consulter 6 millions d'usagers ? On va les consulter comment, on leur écrire, mais cela va coûter un pont ce truc-là, pour faire une consultation, on est en train de générer la dette odieuse, la dette qui finance les dépenses de fonctionnement.

Moi, qui suit toujours partisan d'une simplification, je me dis que nous vivons ici, à cause de l'Europe, pas de votre faute, un nouveau mécanisme d'inflation, je dirais, d*écrétale* imposé par l'Europe, avec finalement une bureaucratie galopante qui à ses coûts et qui finalement ne va quand même pas être très utile aux usagers. Comment s'écarter de l'avis des usagers ?Comment analyser cela ? J'avoue, on va le faire, c'est un nouveau machin, aurait dit le général De Gaulle, on rentre dedans, très bien, il faut l'approuver, on n'a pas le choix, mais je ne pense pas que c'est cela qui va faire avancer le « smilblick » du développement de la politique aéroportuaire. Ce qui compte finalement, c'est de développer nos aéroports et parfois en développant, on aura ces petits stigmas qui sont ces directives qu'on n'a pas le droit de ne pas transposer, et qu'on va tous transposer, la main sur le cœur. On aura fait notre devoir européen en transposant une directive qui ne sert pas à grand-chose, à mon avis.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – D'emblée pour être tout à fait honnête, si j'avais pu écrire le texte différemment, je l'aurais écrit différemment. Lorsque M. Borsus dit : « *Le montage est compliqué.* » Il a raison. Est-ce que ce mécanisme est sans risque ? Non et, là, je vais vous apporter une petite précision, pour quand même rassurer M. Eerdekens, il faut entendre par usager, tout opérateur de transport : ce sont les compagnies d'aviation et non pas celles et ceux qui montent dans l'avion que l'on vise, ce qui simplifie quand même notre tâche de concertation, vous êtes donc déjà rassurés. Mais il est clair, on peut se dire d'un côté : voilà, il y a une transparence, chacun va savoir quelles sont les conditions de l'autre. A l'inverse, imaginez, mais c'est un cas d'école, une compagnie qui est omniprésente dans un aéroport, elle va avoir ainsi l'occasion de faire pression dans la fixation des redevances. C'est parfois un peu curieux, de la part de l'Union européenne, de pousser dans une voie que par ailleurs elle dénonce et elle combat. Je ne dois pas vous rappeler les propos un peu curieux du commissaire européen au transport, s'inquiétant de la concurrence qu'exercerait *Brussels South Charleroi* à l'égard de Zaventem. Je trouve que pour un commissaire qui a la charge de 27 pays, connaître aussi bien ces deux aéroports c'est quand même assez étonnant et magistral, mais voilà, ces propos ont été tenus sans même que l'instruction n'ait eu lieu, sans même que nous ayons pu communiquer des informations, et après que le tribunal de première instance de l'Union européenne nous ait donné raison, mais soit.

Ici, nous sommes tenus, très chers collègues et M. Eerdekens l'a dit avec beaucoup de talent et la perfidie qu'on lui connaît à certains égards, on est bien obligé, ma chère Yvonne, de transposer cette directive.

Sommes-nous en retard et pourquoi le serions-nous ? Question posée par MM. Borsus, Noiret et de Lamotte. D'abord, nous ne pouvions prévoir que l'aéroport de *Brussels South Charleroi*, seul concerné, dépasserait les 5 millions si vite. Je rappelle que nous avons des croissances aujourd'hui de 33 %, de 41 %, c'est une *succes story* qui est inexpliquée au niveau européen et même inexplicable, et qui même soulève les jalousies, les curiosités et quelques taquineries administratives, parce que le ciel européen aujourd'hui, suite à la crise financière économique que nous avons traversée, ce sont des aéroports qui sont en perte de passagers. Ce fut d'ailleurs le cas pour Zaventem, les derniers exercices. Partout, il y avait des pertes de passagers, nous, nous en gagnons, mais pas un peu, quand on gagne des proportions comme 33 %. Nous étions, il y a dix ans, à 300 000 passagers, nous

sommes aujourd'hui à pratiquement 5,9 millions de passagers. C'est vingt fois plus.

Sous la même période, le chiffre d'affaire est passé de 5 millions à 48 millions, pratiquement dix fois plus. Si je fais le compte en matière de personnel direct de BSCA, nous sommes maintenant à 551, le mois dernier, on a recruté 31 personnes.

(Réaction de M. Borsus)

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Les proportions sont quand même importantes en matière de passagers. Là, c'est fois vingt. En termes de gestion, aujourd'hui, nous ne payons plus les investissements, mais nous touchons les dividendes et en matière de personnel, on doit être à peu près à 2400 sur le site. C'est quand même un succès phénoménal et cela nous le devons à nous Wallons et aussi à notre la persévérance. Quand tout à l'heure, M. Borsus venait avec la faconde qu'on lui connaît, maintenant, elle sera peut-être un peu moins présente, il y a moins de presses, de dire : *« Mais, attention, attention, à tel avis, à telle autorité, mais est-ce que vous rendez compte dans quel sens vous vous orientez »*. Si j'avais dû reprendre ces propos, mais je n'étais pas là, à ce moment-là, en 1999, en 2003, en 2004, en 2007 au moment du développement des aéroports où nous étions entourés de recours... D'ailleurs, je l'ai dit, il n'y a que la justice de paix que nous n'avons pas fréquentée. Tout le reste, c'est allé dans tous les tribunaux de ce pays, y compris au niveau européen.

Voilà, il faut parfois aussi avoir de la persévérance et le grand mérite de la Wallonie, quelles que soient les majorités, du reste, c'est d'avoir cru à ce projet. Chacun des ministres y a apporté sa touche, M. Lebrun en lançant les aéroports, M. Kubla en signant les premières conventions qui ont par la suite été querellées et votre serviteur, dès 2004, en ayant vraiment un programme volontariste et ambitieux en matière d'insonorisation des riverains ou de rachat de leur maison puisque nous en sommes aujourd'hui à 7600 familles aidées. C'est unique au monde, en Europe et en Belgique. Il n'y a pas, à Zaventem, cinq maisons achetées ni trois insonorisées.

Donc, là aussi, nous avons pris les devants par rapport à la directive européenne. Ce qui fait que, quand il y aura les directives, oui, elles vont sortir, elles seront beaucoup plus sévères qu'aujourd'hui, nous serons dans une situation idéale.

M. Eerdekens nous demande quand Liège va arriver à cinq millions de passagers. Ce n'est pas sa vocation. Sa vocation, c'est le fret, vous le savez. Nous sommes à 380000 passagers et là, autant pour Charleroi, on peut viser huit millions de passagers, autant pour Liège, je me montrerais prudent. À l'inverse, sur le fret, nous sommes aujourd'hui huitième en Europe, avant Zaventem, avant Maastricht, donc, nous progressons dans le classement et l'allongement de piste que nous avons inauguré nous permet aujourd'hui de nous connecter avec les pays émergents, notamment avec l'Asie et ça, c'est particulièrement prometteur pour l'aéroport de Liège.

Premier élément de ce retard, c'est : pouvions-nous savoir que nous serions aussi vite à cinq millions ? Et d'autre part, le retard, je voudrais le relativiser puisqu'en fait, la Commission européenne nous a écrit pour dire qu'elle attendait une réponse définitive de notre part le 18 juillet. Donc, d'ici là, nous devons voter ce décret, si vous le voulez bien. Quant à M. Borsus — vous avez constaté, Madame la Présidente, la capacité de l'homme de poser une question dont il a la réponse, puisqu'il dit : mais est-ce que tout est dans le décret ? N'y a-t-il pas un autre texte ? Dès lors qu'il a lu toutes les notifications du gouvernement, ça ne lui a pas échappé non plus qu'il y avait un arrêté qui était passé en première lecture, qui était parti au Conseil d'État. C'est dommage qu'il ne nous l'a pas dit parce qu'il nous a plongés dans un suspense qui a dû vous angoisser toutes et tous. Je le mesure bien et je veux vraiment vous rassurer, comme pour faire un petit geste à notre ami Colombo qui nous a quittés : « hein m'sieur, vous avez oublié l'arrêté, M'sieur ? ».

Donc, cet arrêté complète évidemment et intègre complètement la directive. Du reste, à certains égards, il la recopie, ni plus ni moins.

M. Noiret, très justement, me pose une question disant : mais, vous me donnez une grille et je vois là qu'il y a deux articles non transposés. La question est évidemment pertinente, mais cela concerne les réseaux aéroportuaires et nous n'en avons pas chez nous, donc nous ne devions pas intégrer cette partie de directive.

L'article 7 sur la transparence figure bien à l'arrêté et pour qu'il n'y ait pas d'équivoque, ce que je vous propose, ça ne se fait pas, je me ferai chapitrer par mes collègues du gouvernement, mais tant pis, je proposerai peut-être qu'on distribue l'arrêté qui est passé en première lecture, il y aura peut-être quelques modifications après le Conseil d'État, mais au moins, vous verrez que nous avons été très soucieux de l'Union européenne en la matière.

L'indépendance, Monsieur Borsus, que vous appelez de vos propos et de vos gestes, ce n'est pas à l'égard de la Wallonie puisque la Wallonie, c'est l'autorité, il faut donc des représentants de l'autorité. C'est l'indépendance par rapport aux gestionnaires des aéroports. Donc, nous ne pouvions pas avoir un délégué de Liège, de Charleroi ou encore de la Wallonne des aéroports puisque ceux-ci se retrouvent dans les deux aéroports. Cela ne pouvait donc être que l'autorité. Qui est l'autorité en

Wallonie ? C'est le gouvernement et le gouvernement, par la voie des représentants que je vous ai cités, sera tenu responsable devant vous ou devant l'Union européenne, quoi de plus normal.

Merci d'avoir rappelé, dans la notification — et ce n'est pas l'arrêté — qu'il y a deux observateurs. Là aussi, M. Borsus s'étonne. C'est comme si je disais : dans la famille MR, il y a trois composantes. Il me dirait : oui, c'est une évidence. Et bien, il y a trois composantes au gouvernement aussi. Je ne vois pas pourquoi il faudrait s'étonner et au contraire, je me réjouis que les deux ministres concernés, de l'économie et du développement durable, — reconnaissez que l'un et l'autre sont quand même quelque part concernés par le développement de nos aéroports -, s'impliquent, soient correctement informés. Mieux vaut être dedans que dehors, cela évite toute une série de questions ou d'incompréhension en la matière.

Les coûts, vous avez été très nombreux à vous en soucier. Rassurez-vous, il n'y en a aucun. Puisque, que va-t-il se passer ? J'imagine que les ministres, dans leur grande sagesse, vous désigner des représentants membres de leur cabinet ou des conseillers qui leur sont proches d'une autre manière. Il n'y a aucun défraiement, aucune indemnité qui est prévue et les éventuels débours sont pris en charge aujourd'hui par la DGO2 comme c'est déjà le cas pour le comité de régulation. Il n'y a donc pas de difficulté en la matière. J'ai dit ce que je pensais de la directive.

Madame Gonzalez a rappelé la réussite, le succès, je me suis expliqué sur le retard qui n'en est pas un, on sera dans les délais *in fine*. La composition se situe dans l'arrêté, vous le verrez défiler. Évidemment, seuls les membres officiels de la haute autorité auront droit de vote et d'expression. Les observateurs observent, cela va sans dire.

Encourons-nous des sanctions de l'Union européenne ? Non puisqu'on sera dans les délais pour le 18 juillet. Ceci dit, je reste toujours attentif à la commission parce que, parfois, il y a des commentaires et des comportements curieux, on l'a bien vu dans le chef du commissaire qui s'inquiétait de Zaventem. Il devrait autant s'inquiéter de Charleroi que de Zaventem. Il y a donc quand même une lucidité et une préoccupation de tous les moments que nous devons garder.

En ce qui concerne la date d'entrée en vigueur, tout simplement, nous vous demandons l'habilitation de le mettre en vigueur nous-mêmes. Pourquoi ? Parce que nous attendrons que l'arrêté revienne du Conseil d'État et qu'il soit définitivement approuvé aussi, l'un n'allant pas sans l'autre. Rassurez-vous, dès que l'arrêté reviendra du Conseil d'État, nous pourrons assurer la publication et l'application de ces deux textes simultanément.

Mme la Présidente. – Y a-t-il des remarques ou des questions complémentaires ?

La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Je pense que — j'ai la directive ici sous les yeux — ce n'est pas du tout l'état d'esprit de la directive, ce n'est pas du tout une structure indépendante au sens de la directive. Singulièrement, dans le chapitre qui évoque les états membres, ils gardent la propriété d'aéroports, ce n'est pas du tout l'esprit d'avoir des délégués de cabinets ministériels qui vont constituer cette autorité indépendante, me semble-t-il. L'idée de la directive, c'est vraiment — et on y insiste à de nombreuses reprises — l'impartialité, la transparence, aucun lien avec les sociétés gestionnaires, avec les transporteurs bien évidemment, mais avec l'autorité gestionnaire, ici, il y a un entrelacs qui fait qu'on n'a pas cette structure indépendante ....

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – L'indépendance doit se comprendre par rapport aux opérateurs présents sur le site, donc les compagnies d'aviation et indépendance par rapport aux sociétés de gestion. C'est tout.

M. Borsus (MR). – Deuxième élément, votre slide, si je ne m'abuse — mais je suppose qu'on aura le *slide* en annexe — et ...

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Oui, vous aurez tout cela, on ne vous cache rien, Monsieur Borsus. Je vous donne tout.

M. Borsus (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Mais de toute façon, je risque de ne pas donner tout parce que vous trouverez bien quelque chose qui fait qu'on n'aura pas donné tout.

M. Borsus (MR). – On ne fait pas sa mauvaise tête, Monsieur le Ministre.

Le comité de régulation va disparaître ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Oui, complètement. Mais il reste pour Liège.

M. Borsus (MR). – Et comment le fait-on disparaître ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Outre le fait qu'il doit rester compétent pour Liège, cet

aéroport n'étant pas concerné, on doit également le maintenir pour la fixation des redevances PMR.

En fait, le comité de régulation reste bien évidemment en vigueur pour ce qui concerne Liège-Bierset et pour ce qui concerne Charleroi, il reste en vigueur pour ce qui concerne la fixation des redevances PMR qui, elles, ne sont pas visées par la directive européenne et donc, c'est pour cela que le texte a été reformulé au niveau du projet de décret de façon à ce qu'on maintienne bien entendu ce comité de régulation, mais pour des types bien particuliers de redevance. Pour les redevances visées par la directive, lorsque l'aéroport a dépassé cinq millions de passagers, à ce moment-là, c'est une autre autorité, c'est l'autorité indépendante qui est compétente à la place du comité de régulation. On y a bien pris soin au niveau de la rédaction du décret.

M. Borsus (MR). – Donc, il disparaît pour une catégorie et ça va être modifié décrétalement ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – C'est fait, c'est ce qui est prévu au niveau du décret.

En fait, il faut se référer aux définitions en tête de décret où on définit quelles sont les redevances qui sont visées par la modification décrétale. En fait, par ce biais-là, on rend l'autorité exclusivement compétente pour ces redevances-là.

Monsieur Borsus, vous n'avez pas remarque sur le sujet ? *(M. Borsus s'exprime hors micro)* Non, il n'a pas voulu le faire. On leur avait demandé les cinq jours du fait de notre crainte d'arriver en dehors des délais par rapport à l'Union européenne et le Conseil d'État considérait que cela ne suffisait pas pour justifier les cinq jours.

Mme la Présidente. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Nous passons à l'examen des articles.

Examen des articles

Mme la Présidente. – J'ai reçu quatre amendements de MM. Jeholet et Borsus.

« Article premier

L'article premier ne fait l'objet d'aucun commentaire.

« Art. 2

L'article 2 ne fait l'objet d'aucun commentaire.

« Art. 3

L'article 3 ne fait l'objet d'aucun commentaire.

« Art. 4

À l'article 4, un amendement n° 1 (Doc. 399 (2010-2011) — N° 2) a été déposé par MM. Borsus et Jeholet.

La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Dans ce premier amendement, au premier alinéa du paragraphe 4 de l'article 5*bis* — tel qu'inséré par l'article 4 — après les termes « *au plus tard quatre mois avant leur entrée en vigueur* », il est inséré les termes suivants : « *sous peine de nullité* ».

Le concessionnaire devra soumettre aux usagers toute proposition de modification de redevance au plus tard quatre mois avant l'entrée en vigueur des modifications envisagées sous peine de nullité parce qu'on estime que ce délai de quatre mois nous paraît un délai raisonnable pour changer les règles de modification de redevance dans le cas d'une relation commerciale raisonnable. Ce délai nous paraît tout à fait correct.

Mme la Présidente. – Un amendement n° 2 (Doc. 399 (2010-2011) — N° 2) a été déposé par MM. Borsus et Jeholet.

La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Nous avons la même approche concernant la publication au *Moniteur belge* où, sous peine de nullité, il faudra avoir publié deux mois avant les modifications du régime de redevance. Cela me paraît, dès l'instant où on modifie le relationnel avec les interlocuteurs, raisonnable que les interlocuteurs concernés soient informés un peu avant.

Mme la Présidente. – Un amendement n° 3 (Doc. 399 (2010-2011) — N° 2) a été déposé par MM. Borsus et Jeholet.

La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Dans ce troisième amendement, nous prévoyons la transmission au Gouvernement et au Parlement wallons du rapport annuel qui est visé ici, s'agissant de l'autorité aéroportuaire de supervision indépendante.

« Art. 5

Mme la Présidente. – À l'article 5, un amendement n° 4 (Doc. 399 (2010-2011) — N° 2) a été déposé par MM. Borsus et Jeholet.

La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Ici, en l'espèce, nous souhaitons qu'il y ait une date, forcément, pour l'entrée en vigueur du décret. Je ne soutiendrai jamais un décret s'il n'y a pas de date d'entrée en vigueur. En l'espèce, ici, on vous propose dix jours après sa publication au *Moniteur belge*.

D'autant, Monsieur le Ministre, que le travail de l'arrêté a été largement mené à bien puisqu'un document nous a été remis, donc il n'y a pas de raison d'attendre.

Mme la Présidente. – Monsieur le Ministre, quel est votre positionnement sur ces différents amendements ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – D'abord, nous ne savons pas quel délai prendra le Conseil d'État pour examiner notre texte. C'est toujours l'incertitude. Si ce n'est pas cinq jours en urgence, c'est de l'ordre d'un mois, mais nous avons parfois vu des textes qui traînaient deux ou trois mois de manière tout à fait inexpliquée. Là, nous n'avons pas la maîtrise. C'est d'ailleurs pour cela que je vous demanderai, chers collègues, de rejeter les amendements que M. Borsus liés à tous les délais parce que s'il y a jamais la moindre anicroche au Conseil d'État, nous serions vraiment en difficulté par rapport à l'Union européenne. Donc, je ne souhaite pas les retenir.

Pour le reste, la transmission au parlement, si la majorité le souhaite, je n'ai pas de difficulté à organiser la transmission et au gouvernement et au parlement.

Mme la Présidente. – C'est-à-dire l'amendement n° 3.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Oui.

Mme la Présidente. – Y a-t-il d'autres remarques ? Non.

Nous passons au vote des articles.

Y a-t-il d'autres remarques ? Nous pouvons passer aux votes ?

M. Borsus (MR). – C'est le trois ?

Mme la Présidente. – Oui, l'amendement numéro trois...

M. Borsus (MR). – Un petit instant...L'amendement numéro trois...

Mme la Présidente. – Oui, numéro trois, relatif à la transmission du rapport au Gouvernement wallon et au parlement.

M. Borsus (MR). – Voilà, c'est celui qui ne pose pas de problème au ministre.

Votes

Mme la Présidente. – Nous passons aux votes.

« Article premier

- Adopté par 9 voix et 1 abstention.

« Art. 2

- Adopté à l'unanimité des membres votants.

« Art. 3

- Adopté par 9 voix et 2 abstentions.

« Art. 4

Pour l'article 4, nous allons voter pour les différents amendements.

L'amendement n°1 (Doc. 399 (2010-2011) N° 2), déposé par MM. Jeholet et Borsus est rejeté par 9 voix contre 2.

L'amendement n°2 (Doc. 399 (2010-2011) N° 2), déposé par MM. Jeholet et Borsus est rejeté par 9 voix contre 2.

L'amendement n°3 (Doc. 399 (2010-2011) N° 2), déposé par MM. Jeholet et Borsus est adopté à l'unanimité des membres votants.

L'article 4 tel qu'amendé est adopté par 9 voix et 2 abstentions.

« Art. 5

Pour l'article 5, nous allons voter pour un amendement.

L'amendement n°4 (Doc. 399 (2010-2011) N° 2), déposé par MM. Jeholet et Borsus est rejeté par 9 voix contre 2.

L'article 5 est adopté par 9 voix et 2 abstentions.

Vote sur l'ensemble

Mme la Présidente. – Nous pouvons voter sur l'ensemble du projet de décret.

L'ensemble du projet de décret tel qu'amendé est adopté par 9 voix et 2 abstentions.

Confiance à la rapporteuse

Mme la Présidente. – La confiance est accordée à l'unanimité à la rapporteuse et à la présidente pour l'élaboration du rapport.

PROJET DE DÉCRET CONFIRMANT L'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT WALLON DU 26 MAI 2011, MODIFIANT LE DÉCRET DU 17 JANVIER 2008 PORTANT CRÉATION D'UN ÉCOBONUS SUR LES ÉMISSIONS DE CO^2 PAR LES VÉHICULES AUTOMOBILES DES PERSONNES PHYSIQUES (DOC. 400 (2010-2011) N°1

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret confirmant l'arrêté du Gouvernement wallon du 26 mai 2011, modifiant le décret du 17 janvier 2008 portant création d'un écobonus sur les émissions de CO^2 par les véhicules automobiles des personnes physiques.

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. – M. Disabato est désigné en qualité de rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Exposé du Ministre Antoine

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine pour sa présentation générale.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Nous changeons de musicien. C'est désormais M. Briet qui dirige la cellule fiscale du cabinet qui prend le relais de Mme Leburton, ainsi les présentations seront faites.

Le projet de décret vise simplement à ratifier l'arrêté du Gouvernement wallon du 26 mai 2011, lui-même modifiant le décret du 17 janvier 2008, portant création d'un écobonus sur les émissions de CO^2 par les véhicules automobiles des personnes physiques.

En effet, les articles 5 § 2 et 6 § 2 habilitent le gouvernement à modifier la classification des fourchettes d'émission de CO^2 et les montants des écobonus, preuve s'il en est que dés l'abord, le décret avait prévu une progressivité dans les montants et dans l'assiette si j'ose dire, et dans les deux cas bien sûr, il est prévu que le gouvernement saisira le Parlement wallon d'un projet de décret de confirmation d'arrêté pris, c'est le sens de la démarche que nous utilisons ici.

Pour rappel, l'arrêté du Gouvernement wallon du 26 mai 2011 a été adopté afin d'adapter la grille et les montants à la rapide évolution technologique, et nous pouvons d'ailleurs nous en réjouir, des véhicules automobiles. En effet, le régime d'écobonus a été un succès incontestable depuis son entrée en vigueur en 2008, il a participé directement à la diminution du seuil moyen d'émission de CO^2 des véhicules en Wallonie puisque nous sommes passés de 147 grammes en 2007 à 124,7 en 2010. C'est donc vraiment une diminution extrêmement sensible de 23 grammes de CO^2 et si l'on prend les véhicules neufs de moins de 115 grammes, on a doublé le nombre d'immatriculations pendant cette période, c'est dire si le résultat est probant et nous sommes du reste, par rapport à Bruxelles et à la Flandre, qui ne connaissent pas de pareil dispositif, la région qui présente le parc automobile le plus propre et celui qui évolue le plus favorablement.

Il est vrai que nous avons consacré des moyens importants puisque depuis l'avénement de ces écobonus, nous avons consacré 147 millions d'euros à cette dépense de 2008 à 2010. À l'ajusté, vous le verrez dans quinze jours, nous avons d'ailleurs augmenté le crédit de quatre millions pour couvrir la totalité des dépenses de 2011.

Bien sûr, il n'y a pas d'équivalent dans d'autres régions et ces mesures se cumulent bien sûr avec les dispositions fiscales que vous connaissez bien par ailleurs, au niveau fédéral.

Quelques mots pour dire que la nouvelle grille a l'avantage de la prévisibilité puisqu'elle fixe pour trois ans, de la progressivité puisqu'elle tient compte de l'évolution technologique annoncée, qu'elle modifie la valeur vénale puisqu'elle la porte à 35000 euros pour les véhicules électriques.

Il y a un régime transitoire qui a été prévu puisque le nouveau régime s'appliquera au 1er juillet, mais pour tous les véhicules commandés avant le 1er juillet et immatriculés après, s'ils produisent leurs bons de commande à la DGO7 avant le 8 juillet, ils continuent à bénéficier de l'ancien système.

Tout cela a fait l'objet de vastes concertations avec la FEBIAC et FEDERAUTO, qui se sont déclarés satisfaits du maintien des écobonus et de leur lien avec les performances environnementales telles que je viens de le rappeler.

Enfin, je rappelle qu'il y aura aussi un montant qui sera réservé dès cette année, et puis les années futures, pour l'équipement des bornes électriques dans toutes les communes qui pourront rentrer des dossiers et nous subventionnerons à 75% leur installation, car il ne suffit pas d'avoir des véhicules électriques, encore faut-il avoir un parc de bornes qui soient suffisantes et là aussi, nous voulons initier le mouvement à côté peut-être d'autres sociétés privées, mais nous voulons être au rendez-vous plus vite pour qu'on ne nous fasse pas le reproche d'avoir des véhicules sans borne en la matière.

Voilà ce que je voulais vous dire de la manière la plus complète. C'est un décret de ratification de l'arrêté.

Échange de vues

Mme la Présidente. – Y a-t-il des questions ?

La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Ministre, chers collègues, on est vraiment ici au point de rupture de ce dispositif. Je rappelle que cette mesure avait été lancée en 2008, Pierre-Yves l'a rappelé lors du débat concernant la préfiguration. Je vous incline à aller relire ce qui a été successivement déclaré en 2008 et en 2009 à propos de ce dispositif. C'est vraiment sidérant.

En fait, le dispositif était vraiment incitatif. Il comportait un volet aussi qui tendait à sanctionner celles et ceux qui se portaient acquéreurs de véhicules plus polluants, et puis le dispositif a été en fait rapidement détricoté. Mais ne vous y faites pas prendre, les amis. Chacun sait que ce n'est pas au départ de la Wallonie que notre dispositif a modifié l'ensemble des comportements des grands constructeurs internationaux de véhicules et que notre dispositif a atteint ses objectifs. On le détricote aujourd'hui, il est exact qu'on le détricote. L'affirmation est à moitié exacte. Par contre, on le détricote pour des raisons budgétaires. Vous vous souvenez de la polémique survenue au moment de l'élaboration du budget, le ministre annonçant que c'était la fin, démentant, considérant après, pressé de questions par le parlement, qu'il n'y avait pas de problème budgétaire, il vient d'annoncer qu'une rallonge de plusieurs millions d'euros était nécessaire pour assumer, on a parlé de quatre il y a deux minutes, deux millions d'euros la minute, Monsieur le Ministre...

Bref, pour des raisons strictement budgétaires, la Région wallonne abandonne une mesure environnementale fort appréciée de nos concitoyens et qui effectivement avait une valeur symbolique, me semble-t-il, indéniable.

Le processus était déjà enclenché malheureusement puisque vous le savez, en décembre 2009, diminution des seuils d'émissions éligibles. Ici, plus d'écobonus si l'émission est supérieure à 125 grammes et puis le forfait subit ensuite une nouvelle modification via l'amendement au décret programme en juillet 2010. Nous savons tous le débat intervenu au moment du budget. En fait, de façon très linéaire, il suffit de voir les moyens inscrits au budget pour se rendre compte que la région, tout simplement, ne souhaite plus, parce qu'elle n'en a plus les moyens, elle n'en a plus la volonté politique, assumer le dispositif au grand dam de nos concitoyens et où le signe que l'on donne aujourd'hui est un signe négatif de la même ampleur que le signe que l'on voulait donner positivement, premier élément.

Deuxième élément, la vaste blague qui consiste aujourd'hui en l'exposé qui est de dire qu'on va mieux coller à la réalité du marché, la réalité des technologies. Vous savez, ce n'est pas l'opposition qui le dit, lorsqu'on a annoncé la suppression des écobonus, un certain nombre de journalistes se sont documentés et vous avez vu ces reportages je suppose à la télévision où un journaliste allait de façon neutre demander dans telle concession de garage et puis dans telle autre, quel véhicule il pouvait acheter pour correspondre à l'avenir au niveau d'émission que la Région wallonne fixe. Il en reste quelques-uns, mais vraiment plus beaucoup ; le pourcentage du parc automobile que vous pouvez désormais acquérir pour correspondre aux normes de la Région wallonne est un pourcentage infinitésimal, soyons clairs. Vous voyez d'ailleurs l'ensemble des campagnes publicitaires des vendeurs d'automobiles qui, il suffit de regarder dans un certain nombre de médias, annoncent qu'il faut se dépêcher d'acheter sa nouvelle voiture parce que, à partir du 1er juillet, c'est fini ou quasiment fini, ou fini en tout cas avec l'ampleur que vous avez connue pour les véhicules que vous pouvez acheter.

C'est d'autant plus déplorable que toute une série de véhicules moyens aille désormais passer à la trappe. Ce n'est pas la société, ce n'est pas celui qui a un certain niveau de revenus qui va être concerné par cette pénalisation réginale, c'est la classe moyenne wallonne qui, une fois de plus, va trinquer parce que le gouvernement a repris très vite ce qu'il avait tendu d'une main il y a quelques mois à peine.

Troisième élément qui est tout à fait détestable, ce texte comprend à mes yeux des vices évidents. Vous savez toute la polémique qu'il y a eu concernant la rétro-activité en matière fiscale ou parafiscale. Ici, concrètement, ce qui vous est proposé de faire, c'est de ratifier un arrêté. L'acte que vous posez a une portée juridique sinon, cela ne servirait à rien d'avoir un débat sur la ratification de cet arrêté, on est bien d'accord.

La ratification de cet arrêté dont l'entrée en vigueur est fixée au 1er juillet.

Nous sommes le 27 juin, en fin de journée, si je ne m'abuse, on va tout de même devoir soumettre ce texte au parlement, on va devoir le publier. Donc, ce texte sera publié courant juillet. Dans ce texte, on ratifie des dispositions qui disent : *« Il faut acheter des voitures avant le 30 juin pour pouvoir bénéficier des anciennes normes d'intervention de la Région wallonne. »* Par ailleurs, la bouche en cœur, on dit : *« Attention, vous en bénéficiez si vous avez non seulement commandé avant le 30 juin, mais si vous avez par ailleurs communiqué à la Région wallonne pour le 8 juillet votre bon de commande. »*. On se fout du monde, ici ! C'est d'une incorrection absolue, les amis ! On va publier cela au *Moniteur* après le 8 juillet ? Forcément, puisque nous ne l'aurons voté au

parlement, dans le meilleur des cas, que dans 15 jours. Et on va publier au parlement quelque chose qui dit à nos concitoyens qu'ils doivent effectuer une démarche pour le 8 juillet ? On ne peut pas accepter cela ! Je trouve que c'est maltraiter nos concitoyens. Que vous ayez fait des choix politiques, vous les faites, on en rend compte devant les électeurs, on en rend compte au moment des élections, on en rend compte face à l'opinion. Mais tout de même pas aller publier des textes où vous allez lire, benoîtement, le 10 juillet, qu'il fallait avoir fait une démarche le 8 juillet pour bénéficier de quelque chose. Excusez-moi, cela ne va pas !

Nous devons ratifier, par décret, un texte. C'est donc un décret qui a une portée. Sa portée ne sera connue, tout le monde ne siège pas dans notre commission, pour le plus grand malheur de l'ensemble de nos centaines de milliers de concitoyens, et je trouve que ceci ne va pas !

On a fait un processus de ratification d'un arrêté par décret, alors que le décret n'était pas, Monsieur le Ministre, encore voté. On a donc entamé la procédure de modification du dispositif. M. le Ministre a rappelé que l'arrêté a été approuvé le 26 mai, si je ne m'abuse. L'avant-projet de décret avait déjà, lui, commencé son chemin au gouvernement. On va, dans le même temps, lancer la procédure décrétale, dans sa première phase d'approbation d'un arrêté qui n'est pas encore approuvé. Comment fait-on cela ? Juridiquement, cela tient-il la route ? Tout fait farine au moulin. Vous parlez de millions d'euros, Monsieur le Ministre.

Premièrement, la disposition de rétroactivité en matière fiscale. Deuxièmement, vous avez lancé votre décret pour approuver un texte qui n'était même pas encore approuvé ! Comment fait-on pour approuver un arrêté dont la décision n'est pas encore tombée ? Évidemment, au niveau de l'avant-projet, il est tombé, mais le gouvernement a commencé son processus d*écrétale* avant même que l'arrêté ne soit approuvé.

Troisièmement, je le dis pour toutes les victimes des écobonus et écomalus qui vont lire le compte-rendu de notre commission : à tort, le gouvernement a invoqué l'urgence pour susciter l'avis du Conseil d'État. C'est, de façon incorrecte, non motivée, implaidable, que le gouvernement a justifié de l'urgence pour solliciter le Conseil d'État concernant l'arrêté, concernant le décret. L'urgence au Conseil d'État doit être spécialement motivé par l'autorité qui la sollicite. Où y a-t-il urgence à supprimer les écobonus ? Où est l'urgence ? Est-ce qu'un mois de plus changeait quoi que ce soit ? Est-ce qu'un mois et demi de plus changeait quoi que ce soit ? Où était l'urgence ? Si je comprends bien la motivation de M. le Ministre, c'est qu'on colle à l'évolution internationale des technologies. Excusez-moi, mais, entre juillet et septembre, je ne pense qu'il y aura une révolution technologique. Il n'y a aucune urgence, si ce n'est budgétaire, mais comme, officiellement, la raison n'est pas budgétaire, le gouvernement ne va pas évoquer cette raison budgétaire, puisque tout ceci est simplement pour répondre à l'évolution des technologies et au fait que les voitures sont, entre juillet et septembre, moins polluantes.

Donc, le Conseil d'État a été sollicité deux fois de façon impropre. Si le gouvernement ne change pas sa date d'entrée en vigueur, Dieu sait que je suis un légaliste, mais je comprendrai les milliers de lecteurs qui vont lire le compte rendu de cette commission, je comprendrai — je ne le ferai pas, personnellement, mais je comprendrai — celles et ceux qui, se sentant injustement traités par le gouvernement, injustement traité dans les promesses faites concernant ce dispositif ; qui se sentant demain pénalisés financièrement, ou n'obtenant pas le bénéfice de ce qu'ils escomptaient, introduiraient individuellement des recours concernant ce texte devant une autorité administrative ou devant les plus hautes autorités administratives. On a beau dire que tout cela, c'est de la blague, on a bien vu qu'il s'est trouvé l'un ou l'autre contribuable à oser, le cas échéant, quelle que soit la disposition, tant fédérale que régionale, aller au bout de la démarche en disant qu'il n'était pas d'accord, notamment sur la rétroactivité fiscale des normes et que ces personnes ont obtenu gain de cause. Il y a encore des gens qui, même pour le principe — mais ici, il y a en plus un intérêt financier -, seraient de nature à faire valoir leurs droits.

Je pense donc qu'ici, il y a un renoncement à l'engagement politique. Nos amis écologistes suppriment chacun le bilan des mesures concrètes d'aide en matière environnementale, singulièrement en matière automobile, mais dans d'autres dispositifs aussi, après deux ans de législature gouvernementale, excusez-moi, mais il est négatif.

De plus, on a un dispositif qui ne tient pas la route. Je serais avocat spécialisé en la matière, je brasserais cela.

M. le Ministre, fort de ses certitudes en commission, va devoir nous expliquer, ici, mais surtout devant une juridiction administrative, que ceci est un processus normal. Ratifier un décret dont la publication au *Moniteur* sera postérieure à l'entrée en vigueur de deux de ses échéances.

Troisième élément du processus, on nous explique l'électrique. C'était habilement fait, Monsieur le Ministre, je dois le dire, je reconnais là votre gouaille de titi parisien — je dis cela positivement, il n'y a pas de jugement de valeur -. Lorsque vous avez présenté ...

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

M. Borsus (MR). – Lorsqu'on vous a questionné, vous avez fait l'éloge de l'électrique. C'était subitement devenu l'éloge du véhicule électrique. La Région wallonne faisait un choix volontariste en faveur du véhicule électrique. Monsieur le Ministre, il y a une petite difficulté, parce que le déploiement des véhicules électriques, d'une part, ce n'est pas encore pour demain, ni pour après-demain : réseau des bornes, autonomie des véhicules, *et caetera*. Il y a, d'ailleurs, si vous faites le tour des garages, en général un seul véhicule électrique par marque, et encore, on commence seulement à en voir le déploiement.

Ensuite, si votre choix est le véhicule électrique, je veux bien en débattre, mais alors il faut vraiment faire un choix analytique. Est-ce que l'électrique est, globalement s'entend, du point de vue environnemental, le choix que vous faites, vous les Écolos, le tout à l'électrique en matière de véhicule ?

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

M. Borsus (MR). – Faisons alors un vrai bilan de l'éventuel tout à l'électrique, un vrai bilan environnemental complet. Nos amis d'Inter-Environnement, qui ont d'ailleurs eu la gentillesse de nous déposer un courrier ce matin, attire notre attention là-dessus. Évidemment, électrique égale moins de rejet de CO_2 immédiatement, égale véhicule non polluant, égale véhicule non bruyant. On n'en est quand même plus, au niveau du gouvernement, à avoir une analyse aussi courte d'un élément environnemental. Il faut évidemment analyser le tout, c'est notamment la consommation électrique et la production de la consommation électrique qui reste dans notre pays majoritairement nucléaire aujourd'hui qui sera progressivement de plus en plus renouvelable, mais qui est encore d'origine fossile pour un certain pourcentage. Monsieur Stoffels, vous êtes un spécialiste de l'énergie. Cette énergie, on doit la transporter, on doit la consommer. Les batteries de ces véhicules, on doit les recycler. Il y a un certain nombre de paramètres. Bref, nos amis d'Inter-Environnement nous disent que, de façon environnementale, on estime que le bilan serait au maximum de moins 20 %, et encore.

Franchement, je demande au gouvernement : « a-t-on fait une analyse transversale ? ». On est en train d'insuffler une politique structurelle. Je suppose qu'elle est sous-tendue par une analyse un peu plus approfondie. Demain, hormis les villes, quelqu'un peut-il croire qu'une personne qui travaille et habitant dans deux tiers du territoire wallon, peut satisfaire à ses besoins de mobilité par une combinaison voiture électrique-transport en commun ? C'est non, mécaniquement, pour deux tiers du territoire de notre région. Voilà un dispositif qui, me semble-t-il, a l'avantage de permettre au ministre de changer vite de costume, un costume en apparence environnementalement tout nouveau, tout beau. On peut faire passer la suppression d'un avantage, mais le maintien d'une pénalisation fiscale au niveau régional en endossant un nouveau costume. On est devenu pour le tout à l'électrique.

Cela demande un minimum d'études, un minimum de structures et d'analyses. Je pense connaître un peu le sujet. J'ai encore eu l'occasion d'essayer, ce week-end, une voiture électrique. Le déploiement des bornes, le réseau, les recharges, *et caetera*, je veux bien, Monsieur le Ministre, tenter de soutenir le débat avec vous. Mais, de tout cela, rien dans ce texte.

Donc, c'est un texte qui renonce aux promesses. C'est un texte qui, du point de vue environnemental, est extrêmement négatif, ce texte est juridiquement plus que bancal ; il est non respectueux du citoyen. C'est un texte motivé par une série de considérations qui ne disent pas leur nom. C'est un choix du tout à l'électrique qui peut être débattu, mais qui, aujourd'hui, ne correspond en tout cas pas aux possibilités techniques et aux possibilités de réseau et qui, par ailleurs, est un choix qui n'a pas fait l'objet d'un bilan environnemental détaillé. Bref, ce texte devrait être rapidement déchiré et remplacé par une vraie réflexion, parce qu'on ne sait pas avoir, en même temps, ... Il y a deux heures, le ministre du Budget qui, *grosso modo*, vous dit : *« Tout va bien, patientez un peu, la trajectoire est bonne, il suffit de prendre le bon moment pour les comptes du FOREM, la région se redresse spectaculairement. »* Puis, avoir, deux heures après, pour celles et ceux qui sont restés — je salue toutes celles et ceux qui sont restés dans cette commission -, le même ministre qui, pour des raisons strictement budgétaires, vient faucher un dispositif vieux d'à peine deux ans. Vraiment, les gens méritent plus de considération et plus de confiance dans une relation durable lorsqu'un pouvoir politique quel qu'il soit donne des signes à l'attention de secteurs d'activités ou à l'attention de nos concitoyens.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Écolo). – Je ne serai pas aussi long que M. Borsus, et probablement pas aussi brillant. J'ai envie d'insister sur un élément : ici, on est bien dans le cadre des écobonus et pas des écomalus, il y a une distinction à opérer entre les deux, qui a toute son importance.

Je me réjouis du fait que le système est enfin prévu sur trois années. Un des dégâts qu'il y avait, c'est qu'avec un système qui est changeant — parce que la cible change, comme M. le Ministre le dit souvent -, la prévision était difficile et parfois, la transition entre les années était délicate, puisqu'on a modifié le dispositif trois fois, je pense, depuis le début de la législature. On peut donc se satisfaire à ce niveau-là.

Maintenant, j'aurais voulu savoir si sur le dispositif d'écomalus, M. le Ministre comptait revenir aussi sur un dispositif qui est prévu sur plusieurs années — au moins deux, voire trois années -, ce qui me permettrait de dire que le système serait également un peu plus stable ?

Dans ce débat, on se focalise bien sûr sur le CO_2. Or, il y a d'autres éléments que le CO_2 si on veut parler de bilan environnemental. Comme M. Borsus le fait si brillamment, il faut aussi évoquer d'autres choses, qui sont notamment les particules fines ou le dioxyde d'azote. Cela est lié à ce qu'à Bruxelles, on a appelé l'écoscore et qui est peut-être une réforme à mettre en œuvre dans un futur le plus proche possible. Cela sera vraiment le véritable enjeu d'avoir un parc automobile le plus environnemental possible.

Il est vraiment qu'il faudra mener le débat à ce niveau-là. Il y a eu un effet pervers à se concentrer uniquement sur le CO_2, c'est qu'il y a eu une « diésélisation », pour reprendre un terme qui a été évoqué justement dans le courrier d'Inter-Environnement, avec un nombre de particules fines beaucoup plus grand. *In fine,* on a tenu compte d'un élément, mais pas de tous les éléments, ce qui fait que le bilan n'est pas forcément aussi positif à certains moments. Par ailleurs, par rapport à Inter-Environnement, M. Borsus relève les éléments qui l'intéressent dans le courrier d'Inter-Environnement, mais ne relève peut-être pas les éléments qui l'intéressent moins, c'est qu'Inter-Environnement est aussi critique par rapport aux écobonus de manière générale, notamment par rapport à la tonne de CO_2 économisée puisque d'après eux, elle coûterait 2 780 euros, ce qui est quand même une somme relativement conséquente par rapport à l'économie qu'on peut faire.

J'aurais voulu savoir, Monsieur le Ministre, si vous avez une estimation du nombre de véhicules qui seraient concernés durant les trois prochaines années par rapport au mécanisme que vous prévoyez. Dans le pilotage, c'est cela qui est important. À l'initial, on avait prévu des recettes et des dépenses et on a vu qu'à l'ajusté on a dû vraiment fortement modifier le mécanisme justement pour une raison budgétaire. L'argument budgétaire est pour moi un argument totalement valable.

Votre parti, Monsieur Borsus, nous aurait autant critiqué que le gouvernement s'il n'avait pas pris de mesures parce qu'il y avait eu des dépassements budgétaires. Je trouve qu'il était aussi important de pouvoir le faire.

J'aurais voulu aussi savoir, Monsieur le Ministre, si le groupe de travail, puisqu'il y a un groupe de travail qui avait été désigné sur les aspects d'écofiscalité liée aux véhicules en lien avec la taxe de la mise en circulation et la taxe de circulation, avance, s'il avance bien et s'il y a déjà des premières conclusions qui sont disponibles.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Eerdekens.

M. Eerdekens (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, je croyais benoîtement, un peu naïvement, qu'il s'agissait d'un décret d'inspiration écologique et qu'il s'agissait vraiment de promouvoir l'utilisation du véhicule électrique. C'était cela ma première impression. Je me dis qu'on veut vraiment encourager les citoyens, qui doivent se persuader qu'ils sont coupables de punir la planète, à passer d'un mode de consommation irresponsable en utilisant un véhicule utilisant du diesel à un mode de consommation qui ne produit plus de CO_2. Je pensais que c'était vers cela qu'on allait.

Une autre main verte m'a apporté un petit document en papier recyclé tout à l'heure pour me dire tout le mal que pensait Inter-Environnement Wallonie de ce texte. Je lis, abomination des abominations, je me demande si c'est vrai parce que là je suis quand même très inquiet, que le système aura coûté en 2009 2 780 euros par tonne de CO_2 évité. Ils disent que c'est un calcul réalisé sans tenir compte des émissions supplémentaires liés à la fabrication des véhicules dues au renouvellement accéléré du parc, ce qui rendra encore moins brillant le bilan environnemental de la mesure. C'est apocalyptique. Inter-Environnement vous explique : *« Utilisez une voiture électrique, à la limite, il vaut mieux une vieille deux chevaux qui dégage un nuage de fumée, cela pollue moins qu'une voiture électrique »*. C'est abominable, ce qu'ils écrivent.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Pour avoir entendu ce système de freinage qui est assez rudimentaire.

M. Eerdekens (PS). – Évidemment, ceci, je caricature, vous vous en doutez. Est-ce seulement exact que cela a coûté 2 780 euros par tonne de CO_2 évitée ?

Puis, on nous dit que la voiture électrique finalement, en tenant compte de l'ensemble du cycle de vie du véhicule, je suppose qu'on parle de sa fabrication puis de son élimination après usage, n'émet que 20 % à 25 % de CO_2 en moins qu'une voiture thermique du même gabarit. C'est une étude qui le dirait. Il y a sûrement des études qui disent exactement le contraire. En matière d'éolien *on shore*, il y a des études très sérieuses qui valent ce qu'elles valent qui nous disent que le bilan CO_2 serait négatif et qu'il y aurait pour la réalisation, la construction, le démantèlement, plus de CO_2 produit que de CO_2 épargné par le fonctionnement. Est-ce une étude stupide ou autre ? Je n'en sais strictement

rien. J'entends tout le temps, sur ces sujets, une chose et son contraire.

En réalité, j'ai compris. Cette proposition de décret vise finalement à ne pas privilégier l'usage du véhicule électrique. Cela me paraît évident. À la limite, tant pis, mais ce n'est pas possible de le développer, le véhicule électrique en Wallonie. Pourquoi n'est-ce pas possible ? Parce que c'est impraticable. Vous ne savez pas, si vous achetez un véhicule électrique, vous ne savez pas l'utiliser. Tout d'abord, le véhicule électrique a pour l'instant, cela ne durera pas, un inconvénient majeur, c'est une autonomie faible. Ce n'est pas pratique objectivement. C'est vraiment dommage.

Il faut savoir que la technologie et les études sur les véhicules électriques avancent à grands renforts de recherche, qu'en France notamment, Renault pour le citer, mais d'autres constructeurs également, même des constructeurs allemands et des constructeurs asiatiques sont en train de préparer les véhicules électriques de demain. On nous annonce qu'Audit pour 2013 aura testé un modèle avec une autonomie de 870 à 900 kilomètres. Je suis convaincu que la voiture de l'avenir, c'est la voiture électrique. J'en suis tout à fait convaincu. La technologie n'est pas au point. Les Français, et c'est M. Borloo et le gouvernement dans lequel il était, le précédent, au Grenelle de l'environnement, a fait adopté par le Gouvernement français un plan qui est financé par la France au terme duquel il y aura, en 2020 — ce n'est jamais que dans neuf ans — en France, quatre millions de recharge à domicile pour les véhicules électriques. Il y a, en France, une véritable volonté politique pour développer le véhicule électrique.

En même temps qu'il y a cette volonté politique de développer le véhicule électrique en France, l'électricité reste très nucléarisée. Le véhicule électrique, pour certains, dans ce débat idéologique, a, pour l'instant, un inconvénient majeur : il va se recharger grâce à une énergie produite, qu'on le veuille ou non, par de l'électricité nucléaire. Enfer et damnation, la boucle est bouclée !

La voiture électrique n'est finalement pas la solution. C'est de ne pas rouler en voiture, c'est vrai, le vélo est très bien. Tout le monde n'est pas Philippe Gilbert. Il faut évidemment en être conscient. Pour des déplacements assez longs, c'est quand même un petit peu plus compliqué.

Je crois que, chez nous, contrairement à l'Allemagne et à la France, la voiture électrique n'a pas, avant un certain temps, d'avenir. C'est vraiment dommage. On va, une fois de plus, passer à côté d'une bonne mesure écologique qui consiste à utiliser un véhicule qui n'émet pas de CO_2, qui n'utilise pas des combustibles fossiles. Cela se fera dans les autres pays. Nous, on le fera avec cinq ou dix ans de retard sur les autres parce qu'à un moment donné, on a estimé que ce n'était pas opportun alors que ceux qui peuvent en profiter maintenant de ces primes avant qu'on ne les supprime doivent tout de suite acheter leur voiture. Après, les primes, à mon avis, il faudra un temps certain pour qu'on revienne, chez nous en tout cas, à un véritable soutien aux véhicules électriques.

C'est le véhicule de l'avenir. La Wallonie ne l'a pas compris, me semble-t-il. Je voterai ce décret parce que, Monsieur le Ministre, vous ne pouvez pas faire autrement.

Finalement, vous devez mener la politique que le gouvernement a décidée. Quand je vois Inter-Environnement Wallonie, ce qu'ils écrivent, ce qu'on accorde, c'est encore de trop.

Finalement, je me dis que ce qui a été réduit, c'est un compromis entre plus de soutien et de prime pour les véhicules électriques et le maintien du système antérieur.

C'est un décret qui a la main verte. Il n'y a pas de doute. C'est un décret vraiment très idéologique, d'inspiration main verte, mais c'est comme cela. Cela fait partie de l'air du temps, si je puis dire. On va faire avec. Il n'y a pas moyen de faire autrement. On l'a voulu. C'est comme cela et puis c'est tout. On assume les accords.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Noiret.

M. Noiret (Écolo). – Écoutez, je n'imaginais pas quand j'ai vu les quelques lignes qui nous étaient proposées aujourd'hui que nous allions avoir un débat aussi passionnant finalement et parfois même passionnel.

Je crois qu'il y a différentes questions évidemment, qui sont sous-jacentes à un certain nombre de propos qui ont été tenus.

Je crois qu'il y a plusieurs éléments qu'il serait peut-être intéressant de rappeler dans le cadre de ce débat.

Au fond, ce qui est intéressant en matière d'environnement, et je reste bien sur « matière d'environnement », pour ce que je vais dire, au fond, le bilan global qu'on peut avoir sur chacun des comportements, des usages, des outils qu'on utilise, *et caetera*.

Puis, on est dans une logique de transition qui est à la fois diminuer la pression sur notre environnement de l'activité humaine pour permettre que demain nous-mêmes, nos enfants et petits-enfants puissent continuer à vivre dans des conditions qui soient pour leur santé et pour leur vie globale, digne et au moins équivalente à celles que nous connaissons. Cela, c'est un enjeu.

Afin de répondre à ce besoin demain et à cette logique de transition, on a bien compris ce qui était en jeux à travers ces décrets qui ne sont pas des outils qui vont rendre parfaite la société dans laquelle nous sommes, mais qui vont tendre vers des modifications de comportement. Il faut se rappeler que ces écobonus et écomalus, au départ, et je rappelle qu'aujourd'hui on travaille sur l'écobonus, ce sont des incitants à s'équiper pour les particuliers d'outils qui aujourd'hui par rapport à hier exercent une pression moindre, demain par rapport à aujourd'hui encore moins. Cela, c'est la logique qu'il y a derrière.

Cette logique-là est-elle suffisante ? Non, évidemment. Derrière cela, il y a aussi des développements industriels, comme se rappeler qu'à Liège aujourd'hui il y a des développements extrêmement importants en matière de véhicules nouveaux, électriques, piles à combustible. Il y a une série d'enjeux comme ceux-là qui se trouvent là derrière. Effectivement, pouvoir aujourd'hui donner une série d'indications en termes de comportement, c'est à la fois améliorer notre condition de vie sur cette planète, c'est aussi donner un certain nombre de signes par rapport à des développements économiques et industriels qui, pourquoi ne seraient-ils pas en Wallonie puisqu'il y a de la recherche en Wallonie, puisqu'il y a sans doute un certain nombre d'exemples. Cela, c'est l'enjeu aujourd'hui que ce gouvernement essaie de développer, que cette majorité essaie de développer. C'est la rencontre de ces contraintes et de la possibilité de développer un certain nombre d'outils.

Il y a la question des déplacements. Si l'on croit aujourd'hui qu'on va pendant encore des dizaines, voire des centaines d'années se déplacer de la même manière qu'on le fait aujourd'hui, on se trompe. Il est évident qu'il va falloir bien sûr continuer à développer des véhicules privés individuels. Il va falloir les partager dans des logiques de collectivisation bien comprises. Je ne parle pas d'un système politique ici. Ce sont les voitures à partager. Et puis, il y a les déplacements en transport en commun. Si aujourd'hui, nous avons des difficultés budgétaires pour pouvoir développer le transport en commun, qu'ils s'agissent de bus, de tram ou d'autres, nous devons effectivement faire des choix à un moment donné.

Je crois que tous ces enjeux sont effectivement derrière le débat et méritent en tout cas qu'on ait un peu de hauteur par rapport à ce type de questions et se rappeler qu'un minimum en tout cas de prise en compte de l'ensemble de ces contraintes et développement ensemble sont effectivement des choix positifs.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Un peu comme M. Noiret, je ne m'attendais pas à ce côté aussi enflammé du débat, mais chacun a pu y contribuer, et tant mieux. Comme M. Borsus nous annonce des milliers de lecteurs, je voudrais dès lors, pour ces milliers de lecteurs, dire que, lorsqu'ils liront l'intervention de M. Borsus, ils verront ce qu'est un bretteur, celui qui manipule l'épée, qui va au combat et lorsqu'il y a des démêlées, il est dedans, pas nécessairement pour le plaisir ou la conviction, mais simplement pour être dans le démêlé et dans le feu de l'action.

Cela, j'en suis certain.

Comme je suis certain qu'il n'a pas lu le décret.

(Réaction de M. Borsus)

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Non, vous ne l'avez pas lu en entier. Tel est le talent du bretteur : il sent qu'il y a là quelques rixes dans lesquelles il peut se plonger et tant pis s'il ne l'a pas lu. Après tout, le talent sur la forme va l'imposer sur la méconnaissance du fond. C'est le risque qu'il a pris. On ne peut évidemment que le féliciter sur la forme. Sur le fond, je vais démontrer qu'il ne l'a pas eu, malheureusement et ainsi rassurer chacun puisque M. Borsus, de décret en décret, essaie de nous plonger vraiment dans cet insoutenable suspens, angoisse, appelant chacun à ses responsabilités *« Ne faites pas cela, s'il vous plaît, pour la Wallonie, pour les Wallonnes et les Wallons. Ne faites pas l'irréparable. Le dernier jour est arrivé. Foi de Borsus, brûlons ce parlement. Déchirons ce texte. »*

Vous l'avez entendu, Mesdames et Messieurs. Formidable, quel plaideur. Il ne lui manque que la robe. Pour tout le reste, il a le talent nécessaire pour fréquenter les différents prétoires.

(Réaction de M. Borsus)

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Dans une envolée, vous pourriez le faire.

(Réaction de M. Borsus)

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – M. Borsus, le bretteur, que nous dit-il ? Il nous dit : *« Regardez, ce gouvernement se félicite d'un résultat, mais ce n'est pas cela, c'est l'évolution technologique. C'est cela qui s'impose. »*

Comment se fait-il que la Wallonie a de bien meilleurs chiffres que Bruxelles et la Flandre qui n'avaient pas le système écobonus-écomalus ?

Voilà déjà le premier élément où on peut au moins nuancer, j'espère que ce soir, quand M. Borsus tentera de trouver le sommeil après cette brillante plaidoirie qu'il se rappellera le mot *«nuance, nuance, nuance»*.

Premier élément dès lors, nous sommes les seuls à le pratiquer. On voit la différence nette au niveau des émissions moyennes de CO_2.

Deux, la progressivité.

Vous imaginez, c'est la troisième fois qu'on change ce texte, la troisième fois qu'on ment aux Wallons, la troisième fois que ces pauvres Wallons doivent retourner au *show room* en disant: *«Je vais changer de voiture, on a changé de texte et je ne sais pas suivre.»* C'est cela qu'il essaie de nous dire.

Au fond, mon prédécesseur avait bel et bien prévu que le système serait progressif, s'inspirant de législations internationales. Regardez en France, la prime à la casse est passée à la casse, elle aussi. Là aussi, on a tenu compte d'une évolution. C'est toujours de favoriser le meilleur choix environnemental. Comme les conditions évoluent, nos primes doivent l'être. Je ne néglige évidemment pas la réalité budgétaire qui n'est plus celle évidemment de mon prédécesseur en 2008.

Troisième élément, toujours pour le bretteur, la botte de Borsus. Ce n'est pas celle de Nevers, c'est celle de Borsus: mesures fiscales, rétroactivité et condamnation.

Ce n'est pas une mesure fiscale. C'est un subside. La mesure fiscale ne peut pas s'appliquer.

C'est là que je sors ma botte de Saint-Antoine. S'il avait lu le texte en entier, *quod non*, comme tout à l'heure la Cour des comptes, il aurait vu ces remarquables avis de ces magistrats suprêmes du Conseil d'État qui disent ceci, à propos de la publication: *«Il va de soi que l'avant-projet examiné ne pourra être déposé avant que l'arrêté du Gouvernement wallon a confirmé ne soit adopté.»*

Si M. Borsus, plutôt que de s'époumoner dans une énergie, réveillant les Écolos, provocant M. Eerdekens, me menaçant, avait simplement lu l'avis du Conseil d'État, il aurait réponse à tous ses doutes et ses interrogations.

Je vous donne, Madame la Présidente, c'est la pièce numéro 2, qui réfute évidemment l'avocat talentueux qui est le bretteur Borsus. Il avait tout faux puisque non seulement l'arrêté a été adopté. Mieux, s'il avait lu le *Moniteur* puisqu'il dit que les milliers de Wallons se précipitent chaque jour virtuellement sur le *Moniteur* pour en voir l'évolution, il aurait constaté que depuis le 6 juin l'arrêté est publié au *Moniteur*.

Il n'y a donc aucune insécurité pour ce pauvre usager qui hésite entre les différents *show room*. Est-ce que le texte est d'application? Est-ce qu'il ne l'est pas? Est-ce que M. Borsus a raison? Est-ce qu'il a tort?

Il n'y a pas besoin d'un décret. Nous le faisons ici avec un décret qui confirme l'arrêté qui est publié au *Moniteur*. Nous avons laissé le mois, 6 juin jusqu'au 8 juillet, pour permettre à chacun de s'adapter.

Pas de souci là non plus.

Alors, le bretteur un peu épuisé, ne voyant pas de réaction, tient de verts propos en disant, il aurait presque pu dire *«Camarades écologistes»* mais il n'a pas été jusque-là. Il aurait bien voulu dire *«confrère»* mais il ne l'aurait peut-être pas dit en entier. C'était cela son propos. Il voulait piquer les verts. Moi, je les défends. Il n'y a pas de «re-vert». S'il y a un «re-vert», c'est chez M. Borsus.

Que nous a-t-il dit? On peut repasser la bande. Le gouvernement a-t-il fait une étude, une analyse? A-t-il pu avoir une approche scientifique du véhicule électrique ou bien s'est-il lancé à tout va sans être au courant?

Monsieur Borsus, nous avons copié M. Reynders. Que fait M. Reynders? Je vois M. Jeholet qui dit: *«Tu as raté une occasion de te taire, Willy Borsus.»* Il n'a même pas eu la correction d'arrêter un membre du groupe Renaissance qui était dans l'erreur. Il a dit *«Vas-y, Willy Borsus. Continue.»* Qu'a fait M. Didier Reynders? Pour l'achat d'une voiture électrique, après une analyse fouillée, une approche scientifique, une bibliothèque réunie, il donne 30% de réduction fiscale jusqu'à maximum 9000 euros. Si cela ne suffisait pas, le même démoniaque Didier Reynders, c'est le groupe Renaissance qui parle ici, ajoute *«Pour la borne électrique, c'est 40% avec maximum 250 euros.»*

Donc, Monsieur Borsus, lorsque c'est M. Reynders, il n'y a pas de problème. L'homme est intelligent, il avait tout prévu et la réforme est bonne. Lorsque c'est M. Antoine, c'est *«Mon Dieu, qu'on arrête tout de suite cet innocent!»*

Voyez comme M. Borsus manque de nuance. C'est bien cela le bretteur. Il y a là des démellées. Il s'est lancé dedans l'épée à la main. Puis, tant mieux, c'est le geste qui compte.

C'est vraiment dommage parce que M. Borsus a été, je vous le concède, aussi brillant sur la forme qu'il ignorait le dispositif sur le fond. Après tout, si M. Borsus a choisi le vernis, c'est à lui d'en porter les conséquences.

Je vais redevenir plus sérieux pour les autres.

J'ai voulu faire cela parce que, comme il y aura des milliers de lecteurs qui vont lire, je ne veux pas qu'ils pensent qu'on s'ennuie au parlement et que ceux qui restent jusque 19 heures ont du mérite. Pas du tout, ce sont les plus éclairés.

C'est clair que M. Disabato nous félicitait pour un système évolutif. C'était d'ailleurs sa revendication. Je l'avais entendu puisque nous l'avons intégré sur trois ans.

Les écomalus, il n'y a pas d'intention de les modifier. Ceci dit, ils participent aussi au dispositif. Si on achète une voiture très polluante, fatalement on est pénalisé. Ces voitures plus polluantes deviennent de plus en plus rares au fur et à mesure des années et du remplacement des véhicules. Chacun est libre d'acheter des véhicules bien évidemment.

Le CO_2 est un indice intermédiaire. À l'avenir, nous aurons, dans le cadre de la traduction de la vignette et de la tarification au kilomètre pour les camions, d'autres éléments qui vont intégrer le système de perception et de l'assiette fiscale.

Vous parliez de l'écoscore. C'est vrai, attention, il n'est pas encore identifié et évaluable, ou vérifiable au niveau de l'Union européenne. Il y a encore des débats sur le sujet. Je serai peut-être un peu prudent.

Le nombre de véhicules concernés, on a déjà des Toyota, on a des Smart, des Volkswagen qui sont disponibles aujourd'hui. Il y a un tout petit peu de retard du fait malheureusement de la catastrophe japonaise, non seulement les voitures électriques ne nous viennent pas, mais il y a un certain nombre de pièces qui participaient aux véhicules électriques qui sont elles-mêmes bloquées, ce qui explique qu'il y a un déport vers la fin de l'année pour l'avènement de ces voitures électriques.

M. Eerdekens a eu raison de rappeler que la France, notamment le groupe Peugeot-Citroën, tout comme le groupe Renaud-Nissan, aujourd'hui, élaborent des produits et des véhicules qui seront infiniment moins dépendants du CO_2 ou pas du tout dépendants puisqu'on annonce des voitures, y compris pour la fin de cette année.

Le système électrique, l'approvisionnement de l'électricité va évoluer. On a eu la conférence de presse des ministres de l'énergie qui se sont projetés pour 2050. Déjà en 2020, on doit avoir des résultats extrêmement probants. Comme le disait M. Eerdekens, 2020, c'est demain. Nous sommes dès lors dans la bonne perspective sur le sujet.

M. Noiret a raison, c'est aider nos concitoyens. Peu importe le montant de la prime encore que, mais cela permet aux citoyens de bien identifier le véhicule. Lorsqu'on voit *«prime de la région»*, quel qu'en soit le montant finalement parce que souvent c'est intégré avec les remises du concessionnaire ou de l'importateur, au moins on a confiance. On sait que c'est un véhicule qui est à la pointe en matière de CO_2. C'est vrai, vous avez raison, qu'au niveau de la recherche sur les moteurs propres, notamment à Francorchamps, il y a énormément de travail accompli en la matière. La Wallonie participe à l'avancement.

Monsieur Eerdekens, j'avais eu l'occasion de visiter il y a maintenant cinq ans l'usine Enercon, qui est la première usine de fabrication de mâts éoliens et de rotors. Ils travaillaient eux aussi sur un véhicule, une Audi *full* électrique. Ce qui m'avait impressionné à l'époque, c'est que les deux coffres étaient encombrés par des batteries. Regardez l'évolution aujourd'hui de ce même véhicule, la carrosserie a un peu évolué, pour arriver à ce que vous avez indiqué en termes de perspectives et d'autonomie avec des batteries infiniment plus petites et infiniment plus performantes. Accompagnons le processus technologique. Aidons nos concitoyens à bien choisir. Modifions le système à la fois pour ces raisons-là et à la fois pour les raisons budgétaires. De grâce, chers lecteurs de Wallonie, vous serez des milliers, retenez dorénavant que le meilleur bretteur s'appelle M. Borsus et qu'il habite Somme-Leuse.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Je voudrais tout d'abord saluer votre performance. Vous êtes un homme vraiment de planches, de théâtre. Si les hasards de la vie publique devaient vous amener brutalement à orienter votre carrière vers d'autres cieux , je ne peux que vous conseiller de tenter le spectacle, les planches.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – J'ai un homonyme puisque l'André Antoine qui a sa rue à Pigalle, qui était un comédien, un metteur en scène très connu. Vous voyez que ... Je ne crois pas qu'il y a de liens de parenté.

M. Borsus (MR). – Indépendamment de cela, Monsieur le Ministre, deux ou trois éléments de réplique, si vous le voulez bien.

Premièrement, si besoin en est, on peut tenter l'exercice, vous voulez qu'on discute pas à pas des termes du texte, du décret, de l'avis du Conseil d'État, de l'avis de l'arrêté. J'ai d'ailleurs cité l'avis de l'arrêté cité en urgence qui n'a vérifié que votre habilitation et celle du parlement, arrêté et décret. Vous ne connaissez pas le texte. Vous me l'avez fait déjà tout à l'heure dans le budget. Vous ne connaissez pas le texte. Si vous l'aviez lu, j'ai cité un passage du Conseil d'État que vous venez de mentionner, Monsieur le Ministre.

Dois-je aussi vous rappeler que je maintiens ...

J'en conclus, pour clarifier les choses, que l'avant-projet de décret a été adopté, à quel moment par le gouvernement, s'il vous plaît ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – C'est le point B 34.

M. Borsus (MR). – L'avant-projet de décret qui ratifie l'arrêté est pris avant par le gouvernement, est adopté avant par le gouvernement avant l'arrêté ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Non, relisez bien ce que le Conseil d'État dit. Nous ne pouvons le déposer au parlement que si l'arrêté avait été adopté.

M. Borsus (MR). – Relisez un peu le passage, si vous le voulez bien, Monsieur le Ministre, du ... C'est l'avis du Conseil d'État à l'occasion de l'arrêté que vous avez lu ?

Je trouve curieux et hasardeux juridiquement que, c'est ce que je disais, Monsieur le Ministre, dans le processus d'adoption du décret, le gouvernement adopte, lui, l'avant-projet de décret qui ratifie un arrêté, qui n'est toujours pas adopté. C'est exactement ce que j'ai dit tout à l'heure. Évidemment que le parlement ratifie après l'arrêté. Mon problème est que l'avant-projet qui ratifie l'arrêté est adopté par le gouvernement avant même que l'arrêté ne soit adopté.

Vous trouvez que cela n'a aucune importance. Moi, j'exprime les plus grands doutes à cet égard.

Deuxième élément, vous n'avez pas consulté le Conseil d'État. Vous avez consulté juste le Conseil d'État en urgence suivant le délai qu'on connaît bien. Je confirme que l'urgence, ici, évoqué est inexistant et n'est en rien motivé par le gouvernement, deuxième élément de mon propos.

Troisième élément de mon propos, bien sûr ...

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Où trouvez-vous que nous avons consulté à cinq jours le Conseil d'État ?

M. Borsus (MR). – Troisième élément de mon propos, Monsieur le Ministre, le décret de confirmation est un décret qui a une portée juridique puisqu'on a prévu dans le dispositif du décret qu'il faut confirmer l'arrêté. On a même été plus précis puisque l'article 6 du décret stipule que le gouvernement peut modifier le montant de l'écobonus tel que spécifié, *« Il saisira, nous dit le texte, le Parlement wallon immédiatement s'il est réuni, sinon dès l'ouverture de sa plus prochaine session d'un projet de décret de confirmation des arrêtés ainsi pris »*

Je m'interroge puisque ...

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – *Moniteur*, 6 juin pour l'arrêté et nous sommes venus juste après au parlement.

M. Borsus (MR). – On a tenu des réunions depuis lors ? Excusez-moi, mais vous ne respectez pas la lettre du décret. Tout cela a peut-être peu d'importance, mais le décret a prévu une procédure très claire, très balisée de confirmation et la procédure de confirmation c'est justement pour permettre à l'arrêté d'entrer ou à tout le moins de maintenir sa pleine vigueur juridique. On est d'accord, sinon pourquoi aurait-on besoin de confirmer ? Et on a prévu de façon très précise la confirmation dans un délai...

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Il y a vraiment un problème de compréhension, parce que...

M. Borsus (MR). – On a prévu de façon très précise la confirmation par le parlement. « Il saisira le Parlement wallon immédiatement s'il est réuni, sinon dès l'ouverture de sa plus prochaine session d'un projet de décret de confirmation des arrêtés ainsi pris. » C'est le législateur qui a prévu « immédiatement », et ce n'est pas immédiatement. Je veux bien que cela ne vous pose pas de problème, mais, moi, cela m'en pose.

Et, dernier élément, je vois qu'on n'a pas le même avis, ce décret va être publié, lui-même, il va confirmer un arrêté, mais quel est le sens de prendre un décret qui confirme un arrêté qui a été publié au Moniteur Belge ? Vous l'avez rappelé, ce décret confirme une entrée en vigueur, même deux entrées en vigueur, puisque c'est au 1er juillet d'une part et, d'autre part, il faut s'adresser à l'administration pour le 8 juillet, si je ne m'abuse, et donc, on va publier un décret qui confirme des dates qui sont échues, mais quel est l'intérêt ou la valeur juridique ? Qu'est-ce qui se passe si on ne confirme pas, par exemple ? Par hypothèse, je suppose qu'on ne confirme pas. Qu'est-ce qui se passe si on confirme, mais on confirme rétroactivement ? Quel est le sens, quelle est la portée de l'audit ? Éclairez cette commission de votre savoir.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Au-delà d'aller chercher les juristes, Madame la Présidente, le Conseil d'État et contrairement à ce que dit M. Borsus, n'a pas été consulté dans les cinq jours parce que s'il avait lu le texte, une fois de plus, le Conseil d'État dit dans les trente jours. Donc, le Conseil d'État a eu tout le temps de le lire. Je lis

ceci, c'est marquer clairement quand même, «*le Conseil d'État section législation deuxième chambre saisie par le vice-pr*ésident *le 3 mai 2011*», c'est une demande d'avis d'un délai de trente jours et le Conseil d'État, il ne parle pas de tout de ce que M. Borsus dit, il dit simplement: «*Il faut que le décret soit déposé lorsque l'arrêté est adopté*». Et l'arrêté est non seulement adopté, mais il est publié. Point.

M. Borsus (MR). – Et le Conseil d'État poursuit, donc «*saisi en vertu de l'article 84, 1er, et caetera, se limite au fondement juridique du projet à compétence de l'auteur ainsi qu'à l'accomplissement des formalités préalables*».

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Trente jours, enfin!

M. Borsus (MR). – Je n'ai pas parlé de cinq jours, j'ai dit dans l'urgence.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Si, vous avez dit cinq jours, je suis désolé, je vous ai bien entendu. Je m'excuse quand même, il y a un article unique et l'arrêté, si en trente jours ils n'ont pas le temps de l'examiner, je ne comprends plus rien alors.

C'est le délai habituel, Monsieur. Enfin, s'il y avait, rassurez-vous, la moindre insécurité juridique, le Conseil d'État l'aurait immédiatement relevée. J'ajoute que pareille situation s'est déjà produite par le passé puisqu'il y avait déjà un décret avec une habilitation, l'arrêté et une ratification. Je vais dire que ce n'est pas la première fois que le Conseil d'État est saisi d'un décret de ratification.

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Tout simplement, on discute ici avec mes collègues, l'arrêté est daté du 26 mai, il est publié le 6 juin, le document qui nous est confié est daté du 8 juin, date parlement, il y a un certain délai avant qu'il soit examiné en commission et la première commission valide, c'est celle-ci, aujourd'hui,...c'est une semaine communauté.

Non, le 16 c'est une semaine wallonne, mais 8 juin plus un certain délai pour la publication, si on avait anticipé, tu aurais dit qu'on n'aurait pas respecté les délais pour publier.

Mme la Présidente. – Il n'y a plus de remarque.

La parole est à M. Eerdekens.

M. Eerdekens (PS). – Je crois vraiment que M. Borsus doit être rassuré, parce que la procédure qui est suivie est la seule que l'on devait suivre. Il faut être conscient qu'il y a d'abord un décret, le décret est préexistant, c'est celui du 17 janvier 2008, le gouvernement a la volonté de modifier ce décret, comme il y a une certaine urgence à agir, on décide de procéder par voie d'un arrêté du gouvernement qui sera après confirmé par décret, c'est la technique qui est utilisée. Il est vrai que le Gouvernement wallon est saisi du dossier bien avant que le texte ne soit soumis, évidemment, au Conseil d'État et, forcément, a postiori au Parlement wallon. Je note que cet arrêté du gouvernement qui modifie le décret est du 26 mai 2011, publié au Moniteur du 6 juin, je constate quand j'examine le projet de décret qui a été soumis au Conseil d'État, préalablement, il est déposé le 26 mai, donc, le Gouvernement wallon adopte officiellement son arrêté le 26 mai et son projet de décret qui doit être approuvé en suite par le Parlement wallon. Mais l'avant-projet est toujours examiné par le gouvernement avant d'être soumis au parlement, c'est un projet de décret qui nous est soumis. On ne nous soumet pas des avant-projets de décret, on nous soumet des projets de décret, donc, la procédure sur le plan juridique, j'essaie de comprendre l'objection, je ne la vois pas, et le Conseil d'État est très clair, ne relève aucun problème, simplement fait une correction purement de texte en demandant que de l'article unique, on puisse retirer quelques mots, ce que le gouvernement a fort bien fait en tenant compte de l'avis du Conseil d'État. Très sincèrement, j'essaie de comprendre, mais je ne vois pas la difficulté.

Vote sur l'article unique

Mme la Présidente. – Nous allons à présent voter sur l'article unique.

L'article unique est adopté par 9 voix contre 2.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons à présent voter sur l'ensemble du projet de décret.

L'ensemble du projet de décret est adopté par 9 voix contre 2.

Confiance au rapporteur

Mme la Présidente. – À l'unanimité des membres présents, il a été décidé de faire confiance à la présidente et au rapporteur pour l'élaboration de son rapport.

PROJET DE DÉCRET RATIFIANT LA DÉCISION DU TRANSFERT À LA RÉGION WALLONNE DU SERVICE DE LA TAXE DE CIRCULATION, DE LA TAXE DE MISE EN CIRCULATION ET DE L'EUROVIGNETTE (Doc. 401 (2010-2011) – N° 1)

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle le projet de décret ratifiant la décision du transfert à la Région wallonne du service de la taxe de circulation, de la taxe de mise en circulation et de l'eurovignette.

Désignation du rapporteur

Mme la Présidente. – Mme Gonzalez Moyano est désignée en qualité de rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

Exposé du Ministre Antoine

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre pour une présentation de son projet de décret.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Mes très chers collègues, vous l'aurez compris, nous sommes en phase avec l'article 5 de la loi spéciale du 16 janvier 1989 tel que modifié par la loi spéciale du 13 juillet 2001 qui prévoit la possibilité pour les régions d'assurer elles-mêmes le service des quatre familles d'impôts régionaux en la matière,

Mais pour cela, il faut que la décision du gouvernement soit ratifiée par un projet de décret et c'est ce que nous faisons, nous vous proposons de ratifier la décision du 16 septembre 2010 et ainsi, nous pourrons être compétents pour percevoir les impôts concernés à partir du 1er janvier 2013. La réforme est d'importance puisqu'elle concerne toute la taxation automobile, que ce soit la taxe de circulation, la taxe de mise en circulation, l'eurovignette pour la partie qui nous intéresse en termes de contractualisation avec les pays concernés et nous devons le faire aujourd'hui puisque nous pourrons percevoir les impôts la deuxième année qui suit la date de la notification, c'est-à-dire le 1er janvier 2013. La notification est officielle et elle a été adressée le 14 février 2011 et nous avions pratiqué la même procédure pour les jeux et paris qui avait d'ailleurs été validée par le Conseil d'État sans la moindre remarque.

Vous verrez qu'il s'agit pour nous d'une réforme essentielle dans le cadre d'un fédéralisme mature amenant les régions à être maîtres non seulement de la fixation de leur impôts, mais également de la perception de celle-ci et d'autant plus nécessaire que tout à l'heure, je vous rappelais les difficultés que nous rencontrons avec le fédéral, notamment, dans la perception de la taxe de mise en circulation ou encore la partition de celle-ci entre les éco-malus et la TMC classique et notre volonté d'introduire à partir de 2013 une vignette automobile.

Nous travaillons d'arrache-pied pour qu'il en soit ainsi, avec la cellule fiscale qui a d'ailleurs présenté un rapport en date du 12 mai 2011 où nous avons décidé de fixer la résidence administrative à Namur pour 115 agents et à Eupen pour 3 agents, de charger la direction générale transversal budget, logistique et technologie de l'information de la communication, de rechercher pour le 1er janvier 2013 une implantation suffisante pour pouvoir accueillir les agents transférés et de charger la cellule fiscale en concertation avec la direction générale transversale budget, de lancer une procédure négociée afin de confier un consultant externe, une étude en matière d'informatique puisque c'est l'élément clé en la matière.

Voilà, très simplement, très clairement, Madame la Présidente, la portée de ce décret.

Mme la Présidente. – Des interventions concernant le projet de décret.

Monsieur Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Je rassure le ministre, je vais être très bref. Deux questions, une peut-être au ministre, voire son conseiller juridique, M. Eerdekens, mais de voir si cette ratification est indispensable et, deuxième élément, vous avez parlé du transfert de 115 agents, donc, ce sera uniquement des agents transférés du fédéral vers la région, parce qu'en Flandre, par exemple, il y a eu un appel, je ne sais pas, vous n'avez peut-être pas les éléments de réponse.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Si vous ne faites pas cela, vous n'avez pas les traitements liés aux agents.

Nous devons garder ces agents, garder les salaires et vous devez, vous, alors, faire face au coût de recrutement des personnes concernées ou nécessaires.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Noiret.

M. Noiret (Écolo). – Merci Madame la Présidente. Je crois qu'on peut d'abord se réjouir au fond, parce que l'on déjà évoqué, à plusieurs reprises ici, dans cette commission, autour de toute une série de débats qu'on a déjà eus sur l'arrivée d'un véritable outil administratif qui va nous permettre de faire opérer concrètement la fiscalité wallonne. Je crois que c'est une bonne chose. Je crois que c'est aussi une bonne chose, comme vous venez de l'indiquer, qu'on ait en tout cas une arrivée importante de fonctionnaires qui sont déjà à la fois culturellement et techniquement aujourd'hui des fonctionnaires fiscalistes, on sait bien que ce n'est pas évident, on l'avait d'ailleurs évoqué quand nous avions reçu l'actuel responsable de la cellule fiscale wallonne, combien ce n'est pas évident de

développer ce type de métier au sein de l'administration. Je crois qu'on peut se réjouir de ce type d'avancée.

Il reste quand même, Monsieur le Ministre, quelques questions non pas tellement sur le transfert et sur la mise en œuvre de cela, mais sur les enjeux d'une fiscalité wallonne parce que mettre en place les outils, c'est bien, mais pour remplir quels objectifs ? La Déclaration de politique régionale prévoit un certain nombre de modifications de la législation, de la taxation et de la fiscalité en matière automobile, par exemple. On a évoqué dans le point précédent des bonus que certains confondent avec une taxation et des bonus sur l'achat, mais il y a évidemment tout ce qui est fiscalité automobile à l'usage, à l'utilisation dont on sait aujourd'hui qu'elle n'est pas une incitation extrêmement intéressante aux modifications de comportement en matière de déplacement et de mobilité.

Sur ce plan-là, mon collègue vous a déjà posé la question tout à l'heure et malheureusement la réponse sans doute dans l'ensemble du flot des réponses auxquelles vous deviez donner suite, n'a pas pu venir et donc, je réitère évidemment ceci : où en est-on par rapport à cette matière ? Est-ce que c'est prévu pour 2011 en matière de calcul de taxe mise en circulation ? Se base-t-on en fonction des émissions de CO^2, en matière des autres types de polluants : particules, dioxyde d'azote, bruit, *et caetera* ? Les travaux avancent-ils, sachant évidemment qu'on a aussi besoin d'avoir un référent européen, puisqu'on sait bien que cette difficulté existe également. Enfin, en matière de fiscalité liée à l'utilisation réelle du véhicule, où en sommes-nous ? Je pense que ce sont des éléments importants, sachant qu'évidemment, si on a bien compris, le démarrage de tout cela, c'est pour 2013.

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Quelques mots, tout simplement, Monsieur le Ministre. On a bien compris l'objectif du projet qui vient ici. Il y a cette volonté de poursuivre la ligne qui a été celle de la Wallonie et celle qui a été la vôtre par rapport au transfert de personnes pour la réalisation de cette administration fiscale. Vous aviez toujours plaidé, depuis de longues années, sur cette situation. Bien entendu, nous continuons à vous suivre dans cette démarche et cette mise en route d'une administration fiscale après que les bases aient été mises par la cellule en question qu'on a évoquée tout à l'heure. C'est la norme, c'est la règle, cela veut aussi dire une autonomie pour notre région. Cela me semble aussi un élément important.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je remercie l'appréciation positive de M. de Lamotte. Je crois avoir répondu aux questions de M. Jeholet.

En ce qui concerne M. Noiret « où en sommes-nous par rapport à l'implémentation de l'administration wallonne et l'enjeu que cela représente sur le plan politique, sur le plan du développement durable, mais aussi des ressources financières ? », nous sommes dans les temps, puisque ce que nous avions convenu, c'est, d'une part, le nombre d'agents, leur implantation, c'est fait ; l'informatique, nous allons lancer notre propre marché de consultance.

Il reste alors l'accord qui nous lie avec les trois régions, qui vous préoccupe au premier chef, tout comme moi. Rappelons que cet accord avait délimité la partition des moyens pour les véhicules non nationaux. Il avait également prévu que nous organisions un marché de consultance pour faire une étude sur la faisabilité de l'accord politique et sur les critères qu'il fallait retenir. L'étude a bel et bien été lancée, à telle enseigne que le marché sera attribué début juillet. Le consultant va alors pouvoir commencer à travailler. Le groupe d'experts et le groupe politique qui accompagne, dans lequel siègent, pour la Région wallonne, le représentant du ministre-président, le représentant du ministre de la mobilité, deux représentants du ministre du budget et des finances et un représentant des travaux publics. Voilà les cinq délégués pour quatre ministres qui accompagnent le processus. Le comité technique est en fait la duplication de celui-ci, avec les mêmes représentants, en origine, mais sur le plan technique.

Voilà où nous en sommes. Nous serons plus avancés, me semble-t-il, fin de cette année, lorsque que le consultant va nous livrer ses premières indications. C'est une course contre la montre que nous avons engagée pour être dans les délais en 2013.

Vote sur l'article unique

Mme la Présidente. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de passer au vote de l'article unique de la proposition de décret.

L'article unique est adopté à l'unanimité des membres votants.

Vote sur l'ensemble

Mme la Présidente. – Le projet de décret est adopté à l'unanimité des membres votants.

Confiance à la rapporteuse

Mme la Présidente. – La confiance est accordée à l'unanimité des membres à la rapporteuse et à la présidente pour l'élaboration du rapport.

Nous en avons terminé avec les projets de décret. Nous allons faire une pause de quelques minutes.

- *La séance est suspendue à 20 heures 01 minute.*

- *La séance est reprise à 20 heures 08 minutes.*

REPRISE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente. – La séance est reprise.

INTERPELLATION ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. DISABATO À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR « LE CONSEIL DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Disabato à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur «le Conseil de l'éducation et de la formation».

La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

M. Disabato (Écolo). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, le Conseil de l'éducation et de la formation — CEF — a été créé en 1990 pour servir d'interface entre les acteurs de l'enseignement et de la formation, d'une part, et le Gouvernement de la Communauté française, d'autre part.

Or, depuis 1993, la formation est devenue une compétence partagée entre la Région wallonne et la CoCoF. Pour faire face à cette modification institutionnelle importante, le législateur a revu, en 2001, la composition et les missions du CEF, mais l'a maintenu sous la tutelle exclusive de la Communauté française, avec une précision: le CEF ne s'occupe de formation que dans le cadre des compétences restées communautaires ou dans les matières «*prévues dans un accord de coopération entre la Communauté française, les régions et Commission communautaire française*», peut-on lire dans l'exposé des motifs du projet de décret du 26 avril 2001.

À l'heure de la Fédération Wallonie-Bruxelles, aurait-on agi de la même manière? On constate, en effet, que le Service francophone des métiers et des qualifications, créé en 2009, est responsable devant les trois Gouvernements de la Communauté française, de la Région wallonne et de la CoCoF, et non devant la Communauté française exclusivement.

La décision du Gouvernement de la Communauté française du 7 avril dernier, qui prévoit de rationaliser et dynamiser la fonction consultative en Communauté française, pourrait être l'occasion de se re-pencher sur le fonctionnement et l'avenir du CEF, le cas échéant, dans une logique de meilleure articulation entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, d'une part, et entre la CoCoF et la Wallonie d'autre part. C'est sur ce point que je souhaite vous interroger.

Existe-t-il des liens entre les organes consultatifs de votre ressort et la chambre formation du CEF?

La particularité institutionnelle du CEF revêt-elle un intérêt pour le ministre wallon de la formation? Estimez-vous que le CEF pourrait à l'avenir contribuer à renforcer les synergies nécessaires entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie, en faveur de la formation?

En ce sens, envisagez-vous d'entrer en contact avec la ministre communautaire en charge de l'enseignement obligatoire?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – J'aurais pu faire très bref en disant «oui, oui et oui». L'analyse de M. Disabato est tout à fait correcte. Rappelons que le Conseil de l'éducation et de la formation est un lieu orginal dans le paysage institutionnel de notre pays, et particulièrement dans l'espace francophone, puisqu'il a été institué par la Communauté française, mais il réunit des acteurs présents dans le champ des compétences, non seulement de la Communauté Fédération Wallonie-Bruxelles, mais également de la Région wallonne et de la Région bruxelloise.

Il est chargé par la communauté de lui remettre des avis qu'il transmet également à la Région wallonne ainsi qu'à la CoCoF, sans y être officiellement tenu, alors que celles-ci y sont pourtant directement intéressées. Ces avis abordent les thématiques suivantes: les évolutions relatives à l'enseignement ou à la formation, le lien entre enseignement et formation, ou encore l'impact dans nos compétences des objectifs de Lisbonne.

C'est ainsi qu'il nous a remis des avis notamment sur le cadre européen des certifications — avis 106 - , les compétences clés utiles aux personnes fragilisées — avis 96 -, l'orientation des adultes et des jeunes dans l'insertion socioprofessionnelle — avis 95 -. Toutes ces thématiques intéressent au premier plan — vous avez raison, Monsieur Disabato — notre politique régionale. Il est vrai que la formation a été transférée dans la communauté vers la CoCoF et la Région wallonne.

Cependant, aucun lien structurel ne lie le CEF aux organes consultatifs de la Région wallonne, même si, reconnaissons-le, de nombreux membres de nos organismes consultatifs de la Région wallonne y sont présents tels que les mêmes partenaires sociaux : UCM, UW, FGTB, CSC, qui siègent tout autant au conseil économique social de la région wallonne, à l'IFAPME, au FOREM, au Conseil de l'éducation de la formation.

En ce sens, le CEF est un réel outil de la Fédération Wallonie-Bruxelles. De plus, la présidence de la chambre de la formation est assurée par un représentant d'un organisme de formation régionale.

À la suite de votre interpellation, c'est pour cela que j'ai dit oui une première fois, j'ai pris contact avec le cabinet de Mme Simonet afin d'envisager la révision du décret de 2001 fixant les missions et la composition du CEF. Ce contact m'apprenait que cette révision a d'ores et déjà été demandée par le Président faisant fonction du CEF, M. Marc Thommes, mais que le chantier n'était pas encore réellement engagé. Il s'agira donc d'ouvrir davantage la représentation des acteurs de la formation professionnelle au sein du CEF à étoffer les missions de ce dernier au service d'un proche, éducation et formation tout au long de la vie, qui ferait dès lors davantage de place aux questions de la formation professionnelle, tout en les articulant aux enjeux de l'enseignement.

Dès lors, je m'engage, et c'est mon troisième oui, à soutenir ce travail de révision et à saisir cette occasion pour qu'on puisse y intégrer une plus grande considération, reconnaissance de la formation professionnelle et d'une collaboration renforcée avec les francophones de Bruxelles.

Mme la Présidente. – Monsieur le Député, une réplique.

M. Disabato (Écolo). – Je remercie M. le Ministre. C'est la preuve que, parfois, une question parlementaire peut apporter un élément dans le débat et faire avancer les choses. Je vous remercie pour le suivi qui est fait et donc, j'attendrai la suite des éléments dans le lien enseignement — formation comme vous l'avez pointé.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR « LES ÉVOLUTIONS CONJONCTURELLES »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « les évolutions conjoncturelles ».

La parole est à M. Stoffels pour popser sa question.

M. Stoffels (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, l'Union wallonne des entreprises fait régulièrement le point sur l'évolution conjoncturelle. Au mois d'avril, celle-ci se réjouissait qu'une enquête menée auprès des entrepreneurs wallons qui confirme la reprise économique. Elle chiffre cette reprise par une croissance wallonne de 2 %, soit le niveau de la zone Euro.

Mais — ajoute l'UWE — la croissance ne s'accélère pas. Il sera donc difficile d'atteindre le niveau d'avant la crise. Comme motif, cette organisation évoque le manque de confiance des consommateurs européens, notamment suite à l'augmentation des prix de l'énergie — ce qui handicape les exportations wallonnes. L'énergie participe à l'inflation dont le niveau risque de nous mener dans des politiques monétaires plus restrictives, limitant la demande en général et particulièrement la demande intérieure (alors que la confiance des consommateurs belges et wallons est déjà hésitante).

Mais, selon mon analyse, la demande interne ne dépend pas seulement de la facilité d'obtenir un prêt, mais aussi des perspectives dont dispose le travailleur. Parmi ces perspectives, il y en a une qui est plus importante que toutes les autres, à savoir : est-ce que la relance se traduit aussi par des embauches ? Dans l'affirmative, par quel type d'embauche ? Par la création d'emplois stables ? Ou par des emplois de type intérim ?

Selon l'UWE, le marché de l'emploi « semble avoir été réactif ». Cet organisme évoque la diminution du chômage et fait état des difficultés qu'ont les patrons de recruter pour tous les postes la main-d'œuvre qualifiée.

La diminution du chômage dépend d'une multitude de facteurs, dont l'embauche. Est-ce un indice fiable et suffisant qui nous permettrait de diagnostiquer une reprise de l'emploi ? D'abord, la proportion d'emplois qui a pu être occupé

correspond-elle au niveau des attentes qui découlent en toute logique de la relance économique ? Ou est-ce une reprise caractérisée par des halls de production vides avec seulement quelques ingénieurs pour surveiller la production ? Quels sont les profils que l'on a recherchés ? Est-ce une reprise dont profitent aussi les travailleurs moins qualifiés ainsi que les plus âgés ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Par rapport à la croissance, Monsieur Stoffels et je vous remercie de la question et je vais essayer de l'honorer au mieux en vous donnant toute une série de chiffres qui démontrera combien, c'est dommage que notre prêteur n'est plus là, la Wallonie évolue favorablement aujourd'hui.

Premier élément par rapport à l'UWE.

M. Stoffels (PS). – Notre bretteur fera partie des milliers de lecteurs.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – D'abord en termes de croissance, par rapport à l'indication que vous reprenez de l'UWE, je voudrais la corriger si vous m'y autorisez, puisque, depuis lors, la Banque nationale a publié les derniers chiffres de croissance à 2,6 %, confortés par IRES, l'ING était juste en dessous. Nous devons nous attendre de toute façon — c'est la BNP qui fait foi, si j'ose dire — à avoir un taux de croissance encore conforté, sachant que tous les spécialistes, Monsieur Stoffels, considèrent qu'à partir de 1,8 de croissance, vous êtes en situation de création d'emplois.

Et quand on parle d'emplois, je voudrais bien sûr saluer l'évolution positive du marché de l'emploi, d'abord de manière globale. On enregistre en mai 2011, 2,1 % de demandeurs d'emploi et de jeunes en stage d'attente en moins qu'en avril 2011. D'un mois à un mois, mai — avril : moins 2,11 %.

Par rapport à mai 2010, cela représente une diminution de 3,8, c'est beaucoup plus significatif sur la période d'un an et la tendance baissière est d'ailleurs constante depuis pratiquement 18 mois et nous en sommes à 13. Si j'y intègre la Communauté germanophone, qui fait toujours partie de la Région wallonne, nous sommes à 13,1 % et je rappelle que ces 13,1 % nous devons les mettre en relation avec les 15,2 de septembre 2010.

Nos amis libéraux ne sont pas là, mais rappelons quand même qu'outre la croissance, c'est la diminution évidente nette des demandeurs d'emploi qui doit être constatée. Je rêve d'attendre le mois de septembre pour passer sous la barre des 13 %, ce qui serait historique.

Troisième élément, quand on gratte un peu plus loin, pour les jeunes de moins de 25 ans, la diminution est de 6,4 % de mai à avril 2011 et si je la reporte à mai 2010, elle est de 5,8 %. Cela, c'est particulièrement encourageant. Aujourd'hui, nous sommes en train d'attaquer le chômage jeune et c'est toujours déprimant pour cette catégorie de ne pas avoir de perspectives.

Et enfin, pour les personnes qui sont au chômage depuis plus de deux ans, là, on enregistre une diminution de mai 2011 à mai 2010 de 3,6 %.

C'est la troisième indication que je voulais donner au-delà de la croissance et de diminution du nombre de demandeurs d'emploi, c'est les catégories qui étaient les plus exposées : jeunes et chômeurs de longue durée qui diminuent de manière la plus importante.

Vous m'interrogez sur l'impact de la relance économique sur l'emploi en me demandant des précisions sur les types d'embauche et les types de profils et métiers recherchés.

Selon les données des enquêtes sur les forces de travail 2010, la Wallonie a enregistré une hausse du nombre de personnes à l'emploi de 22 200 unités, soit 1,7 %.

Sur le plan national, la moyenne d'augmentation était de 1,5 %. On a fait mieux que la moyenne nationale.

Cette hausse est principalement due à l'augmentation de l'emploi privé, que ce soit pour les ouvriers, pour les employés : 2,5 % pour les premiers et 2,6 % pour les autres et dans une moindre mesure, à la hausse de l'emploi public 0,8, mais dans l'emploi public, vous devez aussi compter les métiers de la santé, ce n'est pas la fonction publique. C'est aussi une autre indication positive, c'est par l'emploi privé que nous avons augmenté les postes de travail et fait diminuer le chômage.

En termes de « régime de travail », l'emploi a surtout augmenté pour les temps partiels, mais il a davantage augmenté pour les contrats fixes que pour ceux à durée déterminée. On a là des évolutions qui font que, ou bien on est intérimaire ou bien on a un CDI ; le CDD est en train de disparaître.

Si l'on se penche maintenant sur les profils recherchés par les entreprises, l'analyse des offres d'emploi reçues par le FOREM les douze derniers mois est une bonne base d'analyse de ce qui se passe sur le marché du travail.

Entre avril 2010 et 2011, le FOREM a géré 139 322 opportunités d'emploi, soit 19,3 % en plus que sur la même période un an plus tôt, c'est quand même assez extraordinaire, Monsieur Stoffels, 20 %

de plus, 2010-2011 par rapport à 2009-2010. Voilà encore un autre indicateur et 139000 opportunités d'emploi, ce n'est quand même pas négligeable.

Hormis les professionnels de l'intervention sociale et culturelle pour lesquels le nombre d'opportunités d'emploi a diminué de 5%, l'ensemble des 20 groupes professionnels les plus demandés sur le marché via le canal de recrutement du FOREM sont en hausse. Les plus fortes évolutions concernent:

- les cadres de la gestion commerciale (+ 118%),;
- le personnel de la construction mécanique et du travail des métaux et les conducteurs d'engins de transport terrestre + 67%;
- les métiers de l'informatique (+ 62%);
- les métiers de la logistique et rappelez-vous que la Wallonie est une terre de logistique avec nos deux aéroports (+ 39%);
- enfin, les agents de maîtrise, techniciens et ingénieurs du bâtiment, des travaux publics classiques, mais lorsque le bâtiment va tout va (+ 35%).

Quant aux types d'emplois offerts, on voit que, à l'exception des contrats Plan Formation insertion qui sont en baisse, tous les types de contrats participent à la hausse du nombre d'opportunités d'emploi traitées par le FOREM qui était de 19,3% supérieur.

Ainsi les contrats:

- à durée indéterminée ont augmenté de 22,1% et concernent 43429 postes;
- les contrats à durée déterminée ont augmenté de 7,7%;
- les contrats de remplacement ont augmenté de 60,7%;
- les contrats intérimaires ont augmenté de 25,9%;
- il n'y a que les PFI qui ont diminué de 8%.

Sachez également que les opportunités d'emploi qui demandent des aides publiques ont augmenté de 13%, soit une hausse moins prononcée que l'ensemble des opportunités qui, rappelez-vous sont de 19,3%. Là aussi, c'est intéressant, ce ne sont plus les emplois subventionnés d'une manière ou d'une autre, c'est vraiment le marché privé qui fouette notre économie et notre emploi.

Vous me demandez également si la diminution du chômage est un indice fiable pour évaluer la reprise de l'emploi. Je pense à cet égard que c'est un indice important et significatif, même s'il n'est pas le seul en la matière.

Puisque vous m'interrogez également sur les évolutions observées chez certaines catégories de chômeurs, je vous l'ai indiqué pour les jeunes et les stages d'attente, je vous l'ai indiqué pour les chômeurs de longue durée. Je voudrais, en outre, simplement indiquer ma préoccupation — c'est la seule — pour les plus de 50 ans puisque là on a une petite augmentation de 0,7%, c'est pour cela qu'à la rentrée, je proposerai au Gouvernement des mesures de soutien aux personnes de plus de 50 ans, parce que c'est le seul secteur, la seule catégorie cible de demandeurs d'emploi pour lequel il n'existe rien. J'ai beau regarder, il y a très très peu de choses.

Si nous ne voulons pas condamner une génération, il est temps que nous réagissions pour eux, puisque pour le reste, cela fonctionne plutôt bien.

Mme la Présidente. – Monsieur le Député, pour une réplique.

M. Stoffels (PS). – Je tiens à remercier le ministre pour l'information qu'il nous a donnée, et ce, d'autant plus que les informations traduisent une évolution qui peut stimuler chez nous un sentiment d'optimisme en matière de politique économique et en matière de politique d'emploi. Tous les paramètres semblent évoluer dans le bon sens. Il y a tout juste deux ou trois petites remarques que je souhaite faire.

Lorsque l'on compare les statistiques en matière de chômage du mois de septembre, avec d'autres mois, il faut toujours être prudent parce que le mois de septembre enregistre, de façon classique, tout ceux qui terminent l'école et qui s'inscrivent pour la première fois au FOREM. Donc, il faudra comparer septembre 2010 par rapport à septembre 2011, mais je profite de l'occasion pour demander à ce que le gouvernement, notamment à ces jeunes qui sortent de l'école, une attention toute particulière pour leur permettre de trouver un emploi le plus rapidement possible.

La deuxième petite remarque est que je partage entièrement la préoccupation du ministre pour les personnes qui ont déjà passé l'âge de 50 ans. Quand ces personnes-là étaient jeunes, il y a une trentaine d'années d'ici, assez souvent, le niveau scolaire maximal atteint par ces gens-là, c'était le primaire ou le secondaire inférieur. Donc, en comparaison tant en termes de coût salarial qu' en termes de niveau de qualification avec les jeunes ou les trentenaires qui arrivent sur le marché de l'emploi, ces gens-là seront toujours désavantagés. Vous avez donc entièrement raison de leur prêter également une attention toute particulière.

Reste à espérer que toutes ces bonnes nouvelles se traduisent également par un taux d'emploi qui va approcher ce qui est souhaité par l'Union européenne.

INTERPELLATION DE M. STOFFELS À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES,

DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS,
SUR
« LA NÉCESSITÉ DE MENER UNE VÉRITABLE POLITIQUE TRANSVERSALE EN MATIÈRE D'EMPLOI »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Stoffels à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « la nécessité de mener une véritable politique transversale en matière d'emploi ».

La parole est à M. Stoffels pour développer son interpellation.

M. Stoffels (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, souvent, la problématique du piège à l'emploi se limite au gain financier — ou la perte — dans le chef du demandeur d'emploi lorsqu'il reprend un travail. Convenons que l'aspect financier fait partie de la problématique en question, mais qu'il ne s'agit pas du seul aspect qui pèse dans la balance en la matière.

L'écart entre le revenu net du ménage en période de chômage par rapport au revenu net après une reprise de travail est insuffisant.

D'abord, il faut rappeler que l'allocation de chômage est souvent couplée à d'autres avantages sociaux. Rappelons à cet égard les allocations familiales majorées, le ticket modérateur réduit, les tarifs sociaux en matière de transport public, *et caetera*.

Par ailleurs, n'oublions pas que celui qui reprend un travail est assez souvent confronté à de nouvelles dépenses.

La question ne se pose pas seulement en termes immédiats, mais aussi, même si la personne concernée aura plus de difficultés à l'appréhender au moment où il postule, à moyen terme dans la mesure où le salaire est une notion évolutive liée par exemple à l'ancienneté de service.

Retenons finalement qu'un ménage n'est pas l'autre. L'analyse des cas dévoile que le chef de famille bénéficie plus souvent de l'allocation chômage maximale, tout en glissant, au bout d'une série de mois, dans les catégories d'allocations minimales prévues pour cette catégorie. Par contre, les isolés et les cohabitants glissent plus rapidement des allocations maximales vers les allocations minimales, l'écart entre l'un et l'autre étant moins important dans une catégorie que dans l'autre.

Doit-on encore attirer l'attention sur le fait que la question se pose différemment suivant que le bénéficiaire de l'allocation de chômage est le seul membre de la famille disposant d'un revenu ou que le bénéficiaire soit cohabitant dans un ménage où le partenaire dispose d'un emploi et d'un salaire déjà plus attractif ? Dans ce dernier cas, les aspects liés à la qualité de vie joueront probablement un rôle plus important que dans le premier cas où le revenu financier constitue un paramètre à caractère nettement plus existentiel.

Encore faut-il se pencher sur la question du salaire qu'un emploi va générer, et donc sur la plus-value que celui-ci pourra constituer pour le ménage. Les salaires nets minimaux sont assez souvent trop peu élevés pour constituer un véritable incitant à l'emploi. Ainsi, on peut lire dans certaines études que le « risque du piège financier est le plus grand là où les perspectives salariales sont, par rapport à l'allocation, les moins bonnes et où les frais de garde d'enfants interviennent en combinaison avec d'autres frais liés au travail. C'est le cas des parents seuls qui sont au chômage pendant une longue durée et touchent une allocation élevée avoisinant le maximum ».

Lorsque, sur cette base, je lance un appel à votre collègue du logement, ce dernier me renvoie vers vous, arguant du fait que la politique du logement ne va pas pouvoir contribuer à une politique d'emploi transformant les pièges à l'emploi en incitant à l'emploi. J'avançais la thèse selon laquelle il faudrait peut-être — au lieu de s'orienter vers une allocation-loyer de plus en plus généralisée — s'orienter vers une allocation-loyer accordée de façon spécifique à celui ou à celle qui, devant déménager pour accepter un emploi, serait confronté à un surcoût via un loyer ou des charges plus chères.

Dans ce cas, l'allocation-loyer aurait pu compenser au moins en partie le surcoût qui constitue un véritable piège à l'emploi. J'ai trouvé dommage qu'au sein du Gouvernement wallon, la main gauche ne s'intéresse pas à ce que fait la main droite.

On a souvent parlé des pièges à l'emploi, mais avons-nous fait le cadastre de tous les pièges existants ? Et avons-nous réfléchi à la manière de transformer un piège en un incitant, par exemple dans le cadre de l'accompagnement individualisé du demandeur d'emploi ?

Le Gouvernement wallon ne devrait-il pas mener une politique transversale en la matière, notamment sur les liens entre l'emploi et le logement ? Toute parcellisation de cette problématique ne constitue-t-elle pas un frein en la matière ? J'avoue que les dernières questions sont plutôt des questions rhétoriques.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – M.

Stoffels nous interroge sur la plus-value qu'un retour à l'emploi peut générer pour un ménage, arguant du fait que les salaires nets minimaux sont parfois trop peu élevés pour constituer un véritable incitant à l'emploi, mais aussi que la reprise d'un travail est susceptible d'engendrer des coûts directs et indirects. En effet, le passage du statut d'allocataire à celui de travailleur peut impliquer, d'une part, de renoncer à certains avantages — allocations familiales majorées, accès à des logements à loyer réduit, modalités différentes en matière de saisie sur les revenus — et, d'autre part, de consentir certaines dépenses. Concernant ce dernier point, vous mettez le focus sur les dépenses que représente un déménagement pour raisons professionnelles, et posez la question de l'opportunité d'instaurer une allocation-loyer.

En ce qui concerne la plus-value d'un retour à l'emploi, comme l'indiquait le rapport du Conseil supérieur de l'emploi en 2005, les avantages sociaux conditionnels au statut et/ou aux revenus de l'allocataire social et de son ménage ne sont effectivement pas neutres en matière d'incitation financière à l'emploi. En toute logique, ce constat se vérifie d'autant plus que l'allocation de remplacement est élevée et le travail faiblement rémunéré. Cette situation s'aggravera en outre quand il s'agira de reprendre un emploi à temps partiel, dès lors que les revenus du travail ne compensent pas la perte des avantages sociaux dont il bénéficiait par le passé.

Ne faut-il toutefois pas attirer l'attention des personnes sur le fait que les revenus de remplacement et certains de ces avantages sociaux étant liés à leur situation familiale, ils sont susceptibles d'évoluer en fonction de celle-ci ? Cette perspective doit donc aussi motiver les personnes à bien réfléchir, à rechercher un emploi et la stabilité de rémunération qu'il représente. Par ailleurs, si la plus-value d'un emploi par rapport à une allocation de remplacement se doit certes d'être financière, il n'en reste pas moins que la « valeur travail » se réalise également à travers d'autres paramètres : épanouissement, lien social, reconnaissance, *et caetera*.

Concernant l'instauration d'une allocation-loyer, je voudrais d'abord vous dire que le nombre de personnes qui vont travailler loin de leur domicile, y compris hors de la région, ne cesse d'évoluer. Nous sommes maintenant, en Wallonie, 220 000 à travailler hors de la Wallonie, une progression de 18 % en Flandre, où il y a maintenant 45 000 Wallons qui y travaillent, 105 000 à Bruxelles, 34 000 au Luxembourg et à peu près 10 000 pour chacun des pays qui nous entourent — France, Allemagne et Pays-Bas -. C'est donc dire si, sans même déménager, nos concitoyens vont chercher des emplois relativement éloignés. Bien sûr, j'imagine que les conditions salariales ou les avantages extra-légaux qui leur sont consentis participent également à l'intérêt, à l'attrait de ce type d'emploi.

Vous parlez toujours de la représentation, de l'intérêt d'une allocation-loyer par rapport à la mobilité. Si le déménagement semble être le propre de personnes ayant un niveau de qualification élevé, est-ce uniquement lié aux coûts associés à cette forme de mobilité ? Il s'agit en effet de vérifier si des personnes moins qualifiées sont enclines à déménager, compte tenu du degré de permanence des emplois proposés, mais aussi pour des questions d'habitudes culturelles : un logement, ce n'est pas simplement être proche de son domicile, c'est aussi des liens scolaires pour les enfants, des liens pour le monde sportif, culturel, pour la connaissance du voisinage, des amis, de la nostalgie qu'on peut avoir de son lieu de naissance. Énormément d'éléments interviennent.

De plus, les modalités d'application ne sont pas si simples. Que dire, par exemple, d'un demandeur d'emploi qui se rapprocherait des moyens de transport en commun et non du lieu réel de prestations imposé par le nouvel emploi ? Je vois, dans ma région, la forte croissance de la Ville de Gembloux, parce qu'elle a une gare idéalement placée sur l'axe Bruxelles-Luxembourg. On voit bien que d'autres éléments interviennent.

Dans toute stratégie de recherche d'emploi, il importe de travailler le positionnement des personnes sur le marché de l'emploi en fonction de leurs faiblesses et de leurs forces, et de commencer par délimiter le périmètre réaliste d'investigation de ce marché. Il importe notamment de s'assurer qu'un déménagement est la solution à un vrai problème, alors que l'éloignement peut aussi se comprendre, je l'ai cité dans les chiffres du marché transrégional.

En conclusion, je rappellerai que, compte tenu justement du grand nombre de facteurs intervenant dans l'éloignement à l'emploi, l'idée de relever plutôt les salaires minimaux a été mise en avant en Belgique, avant votre idée d'allocation-loyer. L'augmentation des revenus permettrait à l'un de déménager, à l'autre de s'équiper de moyens de déplacement, et à un troisième d'adapter la situation à sa réalité familiale, économique et sociale, et au quatrième, pourquoi pas, de se rapprocher d'un lieu de transports en commun.

Une diminution de la pression fiscale — ou parafiscale — sur les bas salaires est aussi une des mesures envisagées par le gouvernement, en vue d'atteindre les objectifs que se fixe la Belgique dans le cadre du Plan national de réforme. Vous voyez que pour un vrai problème que vous soulevez, les causes et les comportements peuvent être différents, et les solutions peuvent l'être également. Pour l'essentiel, elles sont de la prérogative de nos amis du Fédéral.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Tout d'abord, je me réjouis de l'analyse qui a été faite par le ministre. Je reconnais que la problématique est fort complexe et elle varie d'individus à individus, comme la recherche d'une solution doit aussi varier d'individu à individu. Il n'y a donc pas une réponse à donner pour l'ensemble des demandeurs d'emploi, mais il y a bien sûr des réponses à chercher, des réponses qui soient adaptées à chacune des situations rencontrées par les travailleurs qui sont à la recherche.

Ce qui est encourageant, c'est que 220 000 travailleurs qui habitent en Région wallonne travaillent déjà en dehors de la Région wallonne, même sans déménager. C'est un signe qui traduit un peu le résultat d'une étude qui vient d'être publiée, il y a quelques jours, et qui informe sur l'attitude du travailleur wallon à l'égard du travail. Si on peut croire aux résultats de cette étude, le Wallon aurait beaucoup plus tendance à accepter un emploi que les confrères dans le nord du pays.

Mme la Présidente. – L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR « L'ÉVALUATION DU PLAN FORMATION INSERTION »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « l'évaluation du Plan Formation Insertion ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, le Plan Formation Insertion est un plan de formation professionnelle individuelle qui permet à une entreprise de former un demandeur d'emploi à un nouveau métier pour ensuite l'engager sous contrat de travail, et ce, en allégeant considérablement les coûts salariaux pendant la période de formation.

La déclaration de politique régionale précise que le gouvernement réalisera une évaluation des PFI et PFI jeunes, notamment sous l'aspect des publics bénéficiaires, des métiers visés, des secteurs et types d'entreprises concernés, des effets formatifs, du respect des engagements par les employeurs, de l'insertion durable des bénéficiaires et des méthodes de suivi des stagiaires par le FOREM.

Où en êtes-vous en la matière ? Une évaluation du PFI a-t-elle été réalisée ? Par qui ? Quels enseignements tirez-vous d'une telle évaluation ?

Conformément à la DPR, envisagez-vous une modification du présent dispositif en concentrant la mesure sur les demandeurs d'emploi les moins qualifiés afin de permettre à la mesure PFI d'atteindre ses objectifs d'insertion durable, de mieux encadrer les entreprises qui accueillent des PFI, et enfin de renforcer le suivi du bénéficiaire pendant la durée du PFI en vue de diminuer le nombre d'abandons ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je remercie M. Stoffels parce que c'est une des formules de formation Emploi auxquelles je crois le plus. Vous en verrez d'ailleurs l'évaluation, à travers le rapport que le FOREM a établi. Malgré cela, nous avons quelques soucis quant à l'évolution de cette formule que je voudrais relancer.

Pour être tout à fait précis, Monsieur Stoffels, le Plan Formation représente, en 2010, 9 180 personnes, dont 1 240 jeunes. Je dois, pour ne rien vous cacher, vous dire que ce nombre a chuté. En 2008, nous en avions 10 662 et 9 265 en 2009. C'est donc en 2010 le chiffre le plus bas de ces trois dernières années. Ceci dit, on peut peut-être comprendre que le PFI attire moins, dès lors qu'il y a plus de contrats de travail offerts aux jeunes. Rappelez-vous, tout à l'heure, je vous ai indiqué qu'il y avait une diminution de pratiquement 6 %. Probablement que certains jeunes acceptent directement le contrat de travail plutôt que le PFI. C'est une explication, mais je voudrais être prudent.

Le PFI fait chaque année l'objet d'un rapport d'activité réalité par le FOREM. Ce rapport comprend des données relatives aux contrats PFI, aux entreprises bénéficiaires et aux publics concernés, ainsi qu'au taux d'aboutissement et au taux d'insertion. Il pourra utilement servir de base à l'évaluation des PFI et PFI Jeunes prévue dans la DPR. Je vais donc fonder ma réponse sur ce rapport, ma foi, fort complet, du FOREM.

Le rapport attire l'attention sur le fait qu'en termes de mise à l'emploi, le taux d'insertion, c'est-à-dire mesuré dans les six mois qui suivent la fin de la période d'engagement obligatoire en termes de PFI, s'élève à 96,56. C'est pour cela que je crois beaucoup à ce plan, qui donne d'excellent résultats et qui atteint un taux de 95,7 pour les personnes disposant d'un diplôme de secondaire inférieur, et de 93,4 pour ceux du primaire. On peut donc dire que le PFI est un outil efficace, également pour les moins qualifiés.

En revanche, si les jeunes de moins de 25 ans sont surreprésentés (52,3%, alors qu'ils représentent 21,9% de la demande d'emploi), il faut constater qu'en termes de niveau d'études et de durée d'inoccupation, ce sont les titulaires du CESS et les demandeurs d'emploi de faible durée d'inoccupation qui sont les plus représentés dans le dispositif PFI.

Faut-il dès lors cibler de manière active les personnes plus éloignées de l'emploi ? Le cas échéant, de quelle manière ? L'on constate que, dans le PFI dédié aux jeunes peu qualifiés, le taux d'aboutissement est de 15 % inférieur à celui des autres publics (et ce taux diminue encore dans les cas où l'entreprise sollicite, pour ces jeunes, la possibilité d'augmenter la durée du PFI au-delà des 26 semaines).

Dans ces circonstances, le recours du PFI pour les publics les plus éloignés de l'emploi nous confronte à un double défi : il s'agit :

- d'une part, d'amener ces publics vers le PFI et
- d'autre part, de les maintenir au « travail » pendant la période de « formation ».

C'est pourquoi j'encourage le recours à cette formule dans le cadre de l'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi. Le conseiller référent, que chaque demandeur d'emploi se voit dédicacer, a en effet pour mission de mettre la personne en relation avec des opportunités d'emploi tout en favorisant le développement des compétences de celle-ci. Qui plus est, le projet de décret relatif à l'accompagnement individualisé, qui prévoit l'implication des entreprises dans le dispositif, notamment par le biais des conventions sectorielles conclues avec le Gouvernement, vise expressément le soutien à l'insertion professionnelle, dont le soutien à la mise en œuvre de dispositifs d'aide à l'embauche.

Enfin, un autre point important afin d'accroître le taux d'aboutissement consiste à améliorer la méthodologie du suivi prévu dans le cadre du plan de formation insertion. A cet effet, une formation des conseillers PFI a été organisée début 2011. Vous voyez : rapport d'activités, constatation, réaction. Je crois que ce dossier est à l'honneur du Forem. Aujourd'hui, le défi pour le Forem est de garantir un suivi de base pour tous les bénéficiaires et d'apporter une attention plus soutenue aux besoins des publics plus fragilisés, tout en sachant que ce suivi vise aussi à prendre en compte les demandes et attentes des entreprises, également partie prenante à ce processus de formation/insertion, puisque s'il faut un demandeur d'emploi qui accepte le stage, il faut une entreprise pour l'engager.

Voilà, nous allons donner un petit coup de fouet au PFI parce qu'il le mérite. C'est une excellente formule en matière de formation.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Stoffels pour sa réplique.

M. Stoffels (PS). – Je peux entièrement confirmer l'analyse du PFI telle qu'elle a été faite par le ministre pour la partie francophone de la Région wallonne. Nous faisons, du côté germanophone, la même analyse, il s'agit d'une des mesures phares pour la mise au travail et d'une politique réussie en la matire.

Je ne peux qu'encourager le gouvernement à aller de l'avant et à renforcer le dispositif, voire même de le multiplier en faveur, notamment, des jeunes qui sortent de l'école maintenant et qui disposent d'un certain niveau de formation, certes, mais pas encore suffisamment adapté par rapport aux besoins de l'entreprise, ce qui pourrait être un complément de formation pour les jeunes en stage d'attente, autrement dit de les amener le plus rapidement vers un emploi, au lieu de devoir attendre un certain temps avant d'avoir leur première chance.

QUESTION ORALE DE MME GONZALEZ MOYANO À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR « L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA REFORME DE L'ALTERNANCE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Gonzalez Moyano à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « l'état d'avancement de la réforme de l'alternance ».

La parole est à Mme Gonzalez Moyano pour poser sa question.

Mme Gonzalez Moyano (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je souhaiterais faire le point avec vous sur l'état d'avancement de la réforme de l'alternance.

Sous la précédente législature, le contenu de cette réforme a été élaboré en concertation avec les partenaires sociaux et a été traduit en un accord de coopération entre la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française et approuvé par les trois parlements. Les fondamentaux de la réforme sont donc acquis. Cependant, des avancées doivent encore être concrétisées afin de rendre le dispositif pleinement opérationnel.

Car la condition additionnelle, mais indispensable pour que le système fonctionne est que, pour chaque jeune, existe une place de stage en entreprise avec, au préalable, l'assurance pour

l'employeur que tout jeune soit dûment préparé à intégrer l'entreprise.

Quelles sont les avancées en matière de statut unique du stagiaire/élève en alternance, ainsi que sur l'équivalence des titres délivrés aux apprentis IFAPME et aux élèves des CEFA ?

En ce qui concerne le nombre de places de stage en entreprise, où en êtes-vous dans la mise en œuvre des conventions sectorielles entre secteurs afin d'offrir un maximum de possibilités au sein des entreprises ?

Où en êtes-vous dans la mise en place de l'OFFA, l'Office francophone de formation en alternance, qui aurait dû être effective en janvier 2010 et qui doit rassembler les acteurs de l'alternance afin de piloter avec efficience celle-ci au sein de la Communauté Wallonie-Bruxelles ?

Un tel report ne présente-t-il pas un côté négatif dans la mesure où le pilotage de « alternance prend encore une année scolaire de retard, au détriment des jeunes ?

Mme la Présidente. – La parole est M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je voudrais sincèrement remercier Mme Gonzalez parce que je partage l'impatience par rapport à l'aboutissement de ce projet, qui est essentiel pour la formation de nos jeunes, parce que l'alternance présente d'indéniables qualités en matière d'insertion, de formation et d'épanouissement des jeunes.

L'accord de coopération-cadre relatif à la formation en alternance, conclu à Bruxelles, le 24 novembre, entre la Communauté Française, la Région Wallonne et la Commission communautaire française, concerne — entre autres — la mise en œuvre d'un contrat unique en alternance ainsi que la création de l'OFFA comme organe de pilotage de l'alternance, et ce, sur base de la dissolution de l'asbl SYSFAL et de la suppression de l'OIP ALTIS. C'était un accord d'intention, maintenant il faut concrétiser tout cela. Pour cela, nous avons besoin d'une multitude d'avis pour ne blesser personne et cela prend beaucoup de temps.

Cette création, qui a fait l'objet d'une première approbation du gouvernement, c'est important, n'est pas encore finalisée, mais l'asbl SYSFAL est d'ores et déjà en cours de dissolution, car il s'est avéré indispensable d'apporter des modifications à l'accord de coopération précité.

Le projet d'un avenant à l'accord a déjà fait l'objet d'une note présentée en première lecture au gouvernement en juillet 2010, sachant qu'il faut un accord Cocof, Wallonie et Fédération Wallonie-Bruxelles. Il fera l'objet d'une nouvelle note présentée en seconde lecture dans les prochaines semaines. L'urgence pour l'ensemble des partenaires est de poursuivre — en priorité — le chantier sur le contrat unique entre les CEFA et la formation en alternance de l'IFAPME et peut-être, demain, pour l'apprentissage industriel s'il était régionalisé.

Pour ce faire, de nombreux avis ont été sollicités (secteurs 15, 16 et 17 ; partenaires sociaux, opérateurs de l'enseignement et de la formation) et les travaux du CNT ont été pris en compte, ce qui a permis de finaliser le projet de nouveau contrat et de modifier l'accord de coopération précité en ce sens.

Pour ce qui concerne l'ouverture de places de stage, les actions liées aux Conventions sectorielles perdurent, bien entendu. L'évaluation interne du contrat de gestion 2006-2010 de l'IFAPME a permis d'identifier une progression de 622 contrats d'alternance en cours, soit 7,51 % en plus entre cette période et 2010. D'autre part, l'analyse des primo-entrants de 2006 à 2009 montre qu'au total 20 751 apprenants sont entrés dans le réseau 1'IFAPME sur la durée du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2009. La progression d'un nombre de contrats d'alternance en cours est de 468 soit 5,65 %. Le report dont vous faites mention n'est pas dû à des retards ou lenteurs non motivés, mais bien au souci d'aboutir à la création tant d'un contrat d'alternance partagé par tous, avec les différents barèmes pour qu'il n'y ait plus de concurrence entre l'un et l'autre, que d'un organisme pilote de l'alternance en prenant en compte les avis de tous les acteurs concernés et en veillant à donner à ces projets toutes les assurances juridiques, formelles, administratives utiles et nécessaires à leur pleine réussite.

J'espère aboutir pour la fin de l'année, c'est essentiel. Tout le monde est d'accord sur l'intention, mais lorsqu'on rédige, c'est là que les problèmes se posent, que ce soit à la lumière des avis rendus ou de l'expression des différents gouvernements. Mais comptez sur moi, Madame Gonzalez, pour partager la même impatience et le même enthousiasme pour voir ce dossier aboutir dans les plus brefs délais.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Gonzalez pour sa réplique.

Mme Gonzalez Moyano (PS). – Juste remercier le ministre pour toutes ces informations, en voyant qu'il partage bien la préoccupation des délais et en espérant que ce contrat unique de l'alternance sera effectif au plus vite.

Mme la Présidente. – L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

- La séance est levée à 20 heures 52 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports

M. Willy Borsus, MR

M. Michel de Lamotte, cdH

M. Emmanuel Disabato, Écolo

M. Claude Duchêne, Premier Auditeur Réviseur à la Cour des comptes

M. Claude Eerdekens, PS

Mme Virginie Gonzalez Moyano, PS

Mme Joëlle Kapompolé, Présidente

M. Pierre-Yves Jeholet, MR

M. Christian Noiret, Écolo

M. Edmund Stoffels, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

AWIPH	Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées
BNP	Bruto Nationaal Product
BSCA	Brussels South Charleroi Airport
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CEF	Conseil de l'éducation et de la formation
CIF	Cellule d'informations financières
CoCoF	Commission communautaire française
CPAS	Centre public d'action sociale
CRAC	Centre régional d'aides aux communes
CSC	Confédération des syndicats chrétiens
DGO2	Direction générale opérationnelle mobilité et voies hydrauliques
DGO7	Direction générale opérationnelle de la fiscalité
DGT2	Direction générale transversale budget, logistique et technologies de l'information et de la communication
DIV	Direction de l'immatriculation des véhicules
DPR	Déclaration de politique régionale
EFT	Entreprise de formation par le travail
EUROSTAT	Office statistique des communautés européennes
FEBIAC	Fédération belge des industries de l'automobile et du cycle
FEDER	Fonds européen de développement régional
FEDERAUTO	Confédération du commerce et de la réparation automobile et des secteurs connexes
FGTB	Fédération générale des travailleurs belges
FOREM	Office communautaire et régional de la formation professionnelle et de l'emploi
FSE	Fonds social européen
GERFA	Groupement d'études et de recherche fédéral sur l'administration
ICN	Institut des comptes nationaux
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et des petites et moyennes entreprises
IPP	Impôts des personnes physiques
MIRE	Mission régionale pour l'emploi
OIP	Organisme d'intérêt public
OISP	Organisme d'insertion socio-professionnelle
PFI	Plan formation-insertion
PME	Petites et moyennes entreprises
PMR	Personnes à mobilité réduite
RESA	Relance économique et de simplification administrative
SAED	Sites d'activité économique désaffectés

SEC	Système européen des comptes
SELOR	Sélection et orientation - Secrétariat permanent de recrutement de l'État
SOFICO	Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures
SOGEPA	Société wallonne de gestion de participations
SOWAER	Société wallonne des aéroports
SOWAFINAL	Société wallonne pour la gestion d'un financement alternatif
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises
SPF	Service public fédéral
SPGE	Société publique de gestion de l'eau
SRIW	Société régionale d'investissement de Wallonie
SRWT	Société régionale wallonne des transports
UWE	Union wallonne des entreprises